

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ÊTRE UNE MÈRE... INCARCÉRÉE: SOUTENIR LES LIENS FAMILIAUX MALGRÉ LES BARREAUX
PROVINCIAUX

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR
STÉPHANIE BLAIS

JUIN 2026

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

DÉDICACE

À Samy, Maude, Gen et Pat



AVANT-PROPOS

Les premiers contacts qui ont inspiré cette démarche de recherche remontent au début des années 2000, alors que nous travaillions auprès de femmes incarcérées et de leurs enfants. Après plusieurs années passées auprès de cette population, puis un retour dans ce milieu au cours de la décennie suivante, ce mémoire marque l'aboutissement d'un parcours amorcé il y a plus de vingt ans dans l'univers carcéral féminin provincial. Il s'inscrit dans la continuité des constats, des réflexions et de l'engagement développés au fil de ces années auprès de femmes, de familles et d'enfants touchés par l'expérience de l'incarcération.

Il témoigne également du profond attachement que nous avons cultivé envers les personnes rencontrées tout au long de ce parcours professionnel. Portées par ces expériences et par la conviction que tous les êtres humains possèdent une dignité intrinsèque et une valeur égale, et qu'ils doivent jouir des mêmes droits fondamentaux, nous nous sommes intéressées au maintien de la relation mère-enfant en contexte carcéral provincial ainsi qu'aux différents services familiaux qui leur sont offerts.

La réalisation de ce mémoire a été riche en apprentissages et en défis! Elle s'est déroulée en parallèle d'un congé de maternité, alors que nous avions deux jeunes enfants, dont un en très bas âge. Dans cet équilibre précaire, marqué par les défis de la conciliation entre le travail, la famille et les études, les mères et les familles rencontrées nous ont inspirées par leur force et leur courage, nous donnant l'élan nécessaire pour poursuivre cette démarche. Nous tenons à remercier chaleureusement les mères, les familles et les enfants rencontrés tout au long de ce projet de recherche. Merci pour la confiance que vous nous avez accordée au cours de cette démarche. Votre résilience nous a profondément touchées.

Merci à nos directrices de mémoire, Shawn-Renée Hordik et Catherine Chesnay, pour leurs conseils, leurs encouragements et leurs suggestions judicieuses. Merci également à notre superviseuse de stage, Geneviève Dauphin-Johnson, pour son soutien, ses inspirations et son encadrement tout au long de ce stage. Nous souhaitons également remercier Mme Roupnel, du ministère de la Sécurité publique du Québec, pour sa disponibilité et la rigueur de son accompagnement, ainsi que l'Établissement Leclerc de Laval, qui nous a accueillies et a rendu possible la réalisation de cette recherche qui nous tenait particulièrement à cœur.

Un merci spécial à Mme Poirier, coordonnatrice du programme mère-enfant (Continuité-famille auprès des détenues), pour sa passion, sa disponibilité et sa précieuse implication tout au long de ce projet.

Merci à nos collègues et amis rencontrés au cours de notre maîtrise en travail social, notamment Gen, Mélody, Sabrina et Louis, pour ne nommer que ceux-là.

Un merci tout particulier à Liliane pour nous avoir offert cette première occasion de travailler auprès de ces femmes et de leurs enfants, ainsi que pour son amitié. Nous lui sommes profondément reconnaissantes pour la confiance qu'elle nous a accordée et pour la précieuse occasion qu'elle nous a offerte, sans lesquelles ce mémoire n'aurait sans doute jamais vu le jour. Un doux merci à notre chère amie Martine pour sa présence bienveillante, sa grande disponibilité, son soutien moral et ses précieux encouragements. Enfin, un chaleureux merci à Hugo et à nos enfants pour leur compréhension face à nos nombreuses absences, tant physiques que psychologiques! Votre amour, votre patience et votre présence ont constitué un précieux ancrage tout au long de cette aventure.

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE	ii
AVANT-PROPOS.....	iii
LISTE DES TABLEAUX	ix
RÉSUMÉ.....	10
ABSTRACT	11
INTRODUCTION	13
CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE : LE MANQUE DE SERVICES FAMILIAUX ADAPTÉS EN CONTEXTE CARCÉRAL PROVINCIAL AU QUÉBEC.....	16
1.1 Profils des femmes incarcérées et de leurs enfants	16
1.1.1 L’invisibilité croissante des femmes et de leurs enfants au sein des Services correctionnels québécois et canadiens.....	21
1.2 Impacts de l’incarcération sur les mères incarcérées et leur famille	26
1.2.1 Définitions de la stigmatisation	27
1.2.2 Stigmatisation de courtoisie ou quand la courtoisie ne semble pas rimer pas avec courtoisie .	27
1.2.3 Stigmatisation structurelle ou quand la stigmatisation s’incruste dans la structure carcérale ..	28
1.2.4 Stigmatisation des « criminelles », « femmes » et « mères » au Québec et au Canada.	30
1.3 Impacts de la séparation carcérale mère-enfant	33
1.3.1 Mamans	34
1.3.2 Enfants	35
1.3.3 Soignants.....	37
1.4 Services familiaux offerts en milieu carcéral	39
1.5 Question de recherche	42
1.6 Objectifs de la recherche	43
CHAPITRE 2 POSTURES THÉORIQUES.....	44
2.1 Le féminisme matricentrique (FM)	44
2.2 L’approche féministe intersectionnelle	47
2.2.1 Fondement de l’intervention féministe au Québec	47
2.2.2 L’intégration d’une perspective féministe intersectionnelle	48
2.2.3 Cadre d’analyse féministe intersectionnel	48
2.3 L’approche centrée sur les forces.....	51
2.4 L’utilisation du numérique dans l’intervention sociale familiale	53
2.5 L’utilisation du numérique dans le soutien social familial en contexte pénal	57

CHAPITRE 3 PRÉSENTATION DU PROJET D'INTERVENTION ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	60
3.1 Lieu de la recherche-intervention	60
3.1.1 Continuité famille auprès des détenues (CFAD).....	60
3.1.2 Établissement de détention Leclerc de Laval (EDLL)	61
3.2 Résumé du projet de visiovisites familiales	62
3.3 Critères de sélection	64
3.4 Recrutement	65
3.5 Types de recherche.....	65
3.5.1 Recherche-intervention et perspective constructiviste	65
3.5.2 Recherche qualitative	66
3.6 Outils de cueillette de données	67
3.7 Méthode d'analyse des données	68
3.8 Considérations éthiques	69
3.9 Limites de la recherche.....	70
3.10 Retombées escomptées.....	71
CHAPITRE 4 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	72
4.1 Présentation des participantes.....	73
4.1.1 Gen	73
4.1.2 Samy	73
4.1.3 Maude	74
4.1.4 Pat	74
4.2 L'expérience de la maternité des femmes incarcérées sous juridiction provinciale.....	75
4.2.1 Défis liés au maintien du lien mère-enfant en milieu carcéral	75
4.2.1.1 Difficulté d'accès aux différents services familiaux.....	75
4.2.1.2 Absence d'information	75
4.2.1.3 Conditions d'éligibilité restrictives et rigides	76
4.2.1.4 Horaires restreints, annulations sans préavis et problèmes technologiques liés au parloir ...	77
4.2.1.5 Frais élevés des appels téléphoniques	78
4.2.1.6 Longs délais d'attente.....	79
4.3 Le manque de reconnaissance maternelle de la part de l'établissement.....	80
4.3.1 Identité maternelle ignorée de la part de l'établissement	80
4.3.2 Manque de considération de la part du personnel carcéral	81
4.4 Éléments positifs de l'expérience de la maternité en détention	82
4.5 Impacts du projet de visiovisites sur l'ensemble des participants	83
4.5.1 Résumé d'une intervention-type.....	84
4.5.1.1 Intervention pré-visiovisite.....	84
4.5.1.2 Réalisation de la visioconférence	85
4.5.1.3 Intervention post-visiovisite	86
4.5.2 Impacts du projet de visiovisites sur les femmes incarcérées	87

4.5.2.1	Sentiment de bien-être	87
4.5.2.2	Reconnaissance et validation du rôle maternel	87
4.5.2.3	Résistance carcérale	88
4.5.2.4	Espoir et force maternelle pour la sortie carcérale.....	89
4.5.2.5	Un mot résumant l'expérience des mères au projet de visiovisites	90
4.5.3	Impacts du projet de visiovisites sur les familles	91
4.5.3.1	Enfants	91
4.5.3.2	Soignants	93
4.6	Impacts des interventions réalisées au sein du projet	94
4.7	La visioconférence versus les autres modalités de visites familiales carcérales	96
4.7.1	La visioconférence versus les séjours mère-enfant.....	96
4.7.1.1	Un ancrage régulier dans l'environnement naturel des enfants	96
4.7.1.2	Logistique de transport évitée et séparation plus douce	97
4.7.2	Visio versus appel téléphonique.....	97
4.7.2.1	Gratuité du service	97
4.7.2.2	Contact visuel	98
4.7.2.3	Accompagnement, planification et organisation des visioconférences	98
4.8	Recommandations des participants concernant le projet de visiovisites familiales.....	98
4.9	Les défis liés à l'expérience du projet de recherche.....	99
4.9.1	Délais rencontrés lors de la mise en place du projet	100
4.9.2	Recrutement et début « officiels » du projet	101
CHAPITRE 5 ANALYSE ET DISCUSSION DES RÉSULTATS		106
5.1	L'expérience de la maternité chez les femmes incarcérées.....	106
5.1.1	La place centrale du statut de mère chez les femmes incarcérées : Leur maternité compte ..	106
5.1.2	L'estime de soi entachée des mères incarcérées	107
5.1.3	Être emprisonnées en tant que mères : un stigmate supplémentaire qui pèse lourd	109
5.2	Impacts du projet sur l'ensemble des participants et la relation mère-enfant	111
5.2.1	Les impacts du projet sur les mères incarcérées.....	111
5.2.1.1	Exister dans l'espace carcéral en tant que mères : une revalorisation du pouvoir d'agir et de l'estime de soi	111
5.2.1.2	Les visiovisites : vecteur de protection en milieu carcéral, de soutien à la réunification familiale et de réinsertion sociale.....	112
5.2.2	Les impacts du projet sur les familles et les enfants	113
5.2.2.1	Maintien, développement ou rétablissement des relations familiales	113
5.3	La visioconférence versus les autres modalités de visites familiales carcérales.....	115
5.3.1	L'accessibilité et la quotidienneté de la visioconférence	115
5.4	Placer la maternité au cœur de l'intervention : Retour sur le matricentrisme féministe, l'intervention féministe intersectionnelle et l'approche par les forces	116
5.5	L'expérience de la réalisation de ce projet.....	120
CONCLUSION		122

ANNEXE A GUIDE D’ENTRETIEN INITIAL MÈRES INCARCÉRÉES	128
ANNEXE B GUIDE D’ENTRETIEN FINAL MÈRES INCARCÉRÉES.....	130
ANNEXE C GUIDE D’ENTRETIEN FINAL SOIGNANT.....	132
ANNEXE D GUIDE D’ENTRETIEN FINAL ENFANT.....	134
APPENDICE A TEXTES NOTES DE TERRAIN	135
BIBLIOGRAPHIE.....	138

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 Profil des femmes confiées aux Services correctionnels du Québec.....	18
Tableau 3.1 Résumé de l'intervention	63
Tableau 3.2 Activités réalisées lors des visioconférences familiales	63

RÉSUMÉ

Le taux d'incarcération des femmes connaît une hausse fulgurante au Québec, au Canada et à l'échelle mondiale (Desrosiers et Belleau-Blais, 2024) et plus de la moitié de ces femmes sont mères d'enfants de moins de 18 ans (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2015 ; Giroux et Frigon, 2011). Toutefois, cette population bénéficie de très peu de services favorisant le maintien des liens familiaux. Les résultats de cette recherche démontrent que la relation mère-enfant peut être préservée et, dans certains cas, renforcée ou renouée lorsque les mères incarcérées ont l'opportunité d'interagir avec leurs enfants par l'entremise d'un projet de visiovisites familiales. Tel que le démontre le corpus, l'intervention proposée, en tant que service familial, répond davantage aux besoins spécifiques de cette population, tout en générant des impacts positifs et significatifs, tant pour les mères que pour les enfants. Cependant, des contraintes institutionnelles, à la fois structurelles et relationnelles, ont largement entravé la mise en œuvre de ce projet de visiovisites et ont causé un préjudice supplémentaire à la relation mère-enfant. À la lumière de ces éléments, nous avons choisi de conclure ce mémoire par des recommandations concrètes qui pourront être mises en œuvre et ainsi contribuer à la mise en place de ce service essentiel. Cette recherche qualitative a été menée au Centre de détention Leclerc à Laval, en collaboration avec l'organisme *Continuité Famille auprès des détenues*. Au total, 11 entrevues semi-structurées ont été réalisées. Des notes de terrain ont également été recueillies, et deux questionnaires ont été complétés. Les visioconférences hebdomadaires, réunissant la mère incarcérée, son ou ses enfants, la personne responsable des enfants et la travailleuse sociale chargée du projet, ont duré 40 minutes chacune et se sont déroulées sur une période de huit semaines. Des interventions avant et après les visioconférences ont également été menées auprès des mères incarcérées. Le féminisme matricentrique, l'approche centrée sur les forces et le cadre d'analyse féministe intersectionnelle ont été mobilisés dans l'intervention.

Mots-clés : Femmes incarcérées, milieu carcéral provincial québécois, relation mère-enfant, services familiaux.

ABSTRACT

The incarceration rate for women is skyrocketing in Quebec, Canada, and worldwide (Desrosiers and Belleau-Blais, 2024), and more than half of these women are mothers of children under the age of 18 (Office of the Correctional Investigator, 2015; Giroux and Frigon, 2011). However, this population receives very few services that promote the maintenance of family ties. The findings of this study show that the mother–child relationship can be maintained and, in some cases, strengthened or re-established when incarcerated mothers have the opportunity to interact with their children as part of a family video visitation project. The proposed intervention, as a family service, better responds to the specific needs of this population while generating positive and significant impacts for both mothers and children. However, institutional constraints, both structural and relational, have greatly hindered the implementation of this visitation project and have caused additional harm to the mother–child relationship. In light of these factors, we have chosen to conclude this thesis with concrete recommendations that can be implemented to support the establishment of this essential service. This qualitative research was conducted at the Leclerc Detention Centre in Laval, in collaboration with the organization Continuité Famille auprès des détenues. A total of 11 semi-structured interviews were conducted. Field notes were also collected, and two questionnaires were completed. Weekly video conferences, involving the incarcerated mother, her child(ren), the person responsible for the children, and the social worker in charge of the project, lasted 40 minutes and took place over a period of eight weeks. Pre- and post-session interventions were also conducted with the incarcerated mothers. Matricentric feminism, the strengths-based approach, and the feminist intersectional analytical framework were used in the intervention.

Keywords: incarcerated women, Quebec provincial correctional system, mother–child relationship, family services

I apologize to nobody when I say my ultimate admiration is for mothers. There is something distressing about seeing mothers locked up in prison and their children outside.

John Loneragan, directeur de la prison de Mountjoy (Irlande) pendant plus de 22 ans.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs décennies, la population carcérale féminine est en constante augmentation. Au Québec, au Canada et à l'échelle internationale, les femmes constituent le segment de la population carcérale connaissant la croissance la plus rapide (Desrosiers et Belleau-Blais, 2024). À cet égard, le nombre de femmes incarcérées dans les établissements correctionnels fédéraux au Canada a augmenté de 51,1 % entre 2012-2013 et 2016-2017 (Sécurité publique Canada, 2018). Au Canada, les femmes incarcérées représentent environ 5,8 % des personnes détenues sous juridiction fédérale (Gouvernement du Canada, 2025) et 10,8 % sous juridiction provinciale (Manuch et al., 2026). En ce qui concerne les établissements de détention du Québec, l'année 2024-2025 a été marquée par une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente (Ministère de la Sécurité publique, 2025). Ainsi, la population carcérale féminine poursuit sa progression à un rythme préoccupant (Desrosiers et Belleau-Blais, 2024).

Être une femme et une mère en milieu carcéral constitue une réalité complexe, singulière et significative, tant pour la mère que pour ses enfants. D'autant plus que 50 à 70 % d'entre elles ont des enfants de moins de 18 ans (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2015 ; Giroux et Frigon, 2011), et que 67 % de ces enfants demeurent sous la responsabilité légale de leur mère (Giroux et Frigon, 2011). On estime également qu'environ 44 700 enfants seraient touchés par l'incarcération de leur mère au Canada (Knudsen, 2019). De nombreuses recherches internationales continuent de démontrer les multiples impacts préjudiciables de la séparation mère-enfant en contexte carcéral, affectant à la fois les mères incarcérées et leurs enfants (Brennan, 2014).

La maternité en contexte carcéral constitue également un triple défi face à la stigmatisation. Elle place les femmes à l'intersection des identités de « criminelle », de « femme » et de « mère », révélant une dichotomie au sein de cet enchevêtrement identitaire. Les représentations sociales non conformes, désormais associées au genre féminin, s'entrecroisent, faisant virevolter les schèmes sociaux normatifs et laissant les mères incarcérées confinées dans des carcans tels que « mères marginales », « négligentes », « inaptes » (Brennan, 2014 ; Jones et al., 2019) ou « déviantes » (Couvrette et al., 2016 ; Couvrette, 2013). L'idéologie morale collective de la mère de famille traditionnelle, nourricière et protectrice, se trouve ainsi trahie (Rostaing, 1997 ; Kilty et Frigon, 2007 ; Giroux et Frigon, 2011). On peut aisément concevoir que ce triple stigmate se complexifie et s'intensifie lorsque l'identité culturelle autochtone s'y ajoute. Cette perspective intersectionnelle de la stigmatisation maternelle s'avère déterminante dans la lecture des

enjeux complexes liés à l'expérience carcérale de ces mères ainsi qu'aux différents services familiaux offerts en milieu carcéral.

Ce projet s'intéresse à la maternité des femmes incarcérées sous juridiction provinciale au Québec et à la relation qu'elles entretiennent ou peuvent entretenir avec leurs enfants. Témoin de plusieurs enjeux liés aux services familiaux en milieu carcéral provincial, en tant que coordonnatrice d'un programme carcéral pour les mères et leurs enfants, nous nous sommes interrogées sur les différentes perspectives pouvant être envisagées afin de mieux répondre à la réalité et aux besoins spécifiques de cette population, notamment en ce qui concerne le soutien de la relation mère-enfant. L'objectif de cette recherche-intervention est donc de documenter les impacts de la mise en œuvre d'un projet de visiovisites familiales régulières intégrant un accompagnement clinique sur les femmes incarcérées et sur la relation mère-enfant en milieu carcéral provincial québécois.

Nous tenons à accorder une attention particulière à ce projet, compte tenu des dérives potentielles liées à la volonté d'améliorer les programmes pénaux. L'intérêt et l'enracinement de celui-ci ne visent ni à affaiblir ni à amoindrir les arguments des abolitionnistes pénaux, mais plutôt à inscrire ce travail dans une perspective de justice sociale et de défense des droits fondamentaux des personnes concernées par l'incarcération, qui souhaitent voir leur lien familial respecté, sans que celui-ci soit soumis aux gouvernes de l'État (Hannem, 2019). Nous souhaitons que ce projet soit davantage considéré comme une stratégie de modération pénale, en ce sens qu'il tend à atténuer certaines souffrances liées à l'incarcération, notamment celles découlant de la séparation mère-enfant, dans l'espoir de politiques alternatives à l'incarcération.

Le présent mémoire est composé de cinq chapitres. Le premier chapitre présente la problématique de notre recherche, soit le manque de services familiaux adaptés en contexte carcéral provincial. Les profils des femmes incarcérées et de leurs enfants seront ensuite présentés, avant d'explorer les impacts de l'incarcération à travers le concept de stigmatisation. Les conséquences de la séparation mère-enfant ainsi que les différents services familiaux offerts en contexte carcéral seront également mis en lumière. Le deuxième chapitre porte sur nos choix théoriques, soit le féminisme matricentrique, l'approche féministe intersectionnelle et l'approche centrée sur les forces. Nous ferons également un survol de l'utilisation du numérique dans l'intervention sociale familiale et en contexte pénal, avant de poursuivre avec notre question et nos objectifs de recherche. Le troisième chapitre présente notre démarche méthodologique,

où nous décrivons les lignes directrices de notre projet d'intervention. Nous exposerons ensuite nos résultats dans le quatrième chapitre, avant de les discuter et de les analyser. En conclusion, ce mémoire propose des pistes de recommandations visant à soutenir la relation mère-enfant en contexte de détention provinciale au Québec.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE : LE MANQUE DE SERVICES FAMILIAUX ADAPTÉS EN CONTEXTE CARCÉRAL PROVINCIAL AU QUÉBEC

Dans ce premier chapitre, nous présenterons notre problématique, soit le manque de services familiaux adaptés, en contexte carcéral provincial québécois. Nous tenterons d'abord de dresser un portrait des femmes incarcérées sous juridiction provinciale au Québec ainsi que de leurs enfants. Nous examinerons ensuite les impacts familiaux de l'incarcération sous l'angle de la stigmatisation, puis ceux liés à la séparation mère-enfant ainsi que les modalités de visites familiales offertes en milieu carcéral au Québec. Enfin, ce chapitre présentera la question et les objectifs de recherche.

1.1 Profils des femmes incarcérées et de leurs enfants

La recherche portant sur l'incarcération des femmes est relativement récente dans les sociétés modernes. Il y a moins d'un siècle, les comportements criminels féminins étaient encore fréquemment interprétés à travers le prisme de la pathologie mentale ou des anomalies psychologiques, plutôt que comme un phénomène social et criminologique nécessitant une analyse spécifique. La montée des courants féministes dans les années 1970 a suscité un intérêt accru pour les enjeux touchant les femmes et a contribué à transformer le statut des femmes ainsi que leur place dans la société. En criminologie, les études féministes ont joué un rôle important dans l'évolution de la recherche empirique et dans l'amélioration des conditions de détention des femmes au Québec. Dans ce contexte, plusieurs travaux consacrés à l'incarcération féminine ont été développés. C'est notamment au cours des années 1990 que paraissent plusieurs rapports marquants, dont *La création de choix* (1990), le rapport de la Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston (1996), ainsi que *l'Examen de la légitime défense* (1997). Par la suite, le Rapport annuel du Protecteur du citoyen (2012-2013) s'inscrit dans la continuité de ces travaux en mettant en lumière divers enjeux persistants liés aux services correctionnels (Giroux et Frigon, 2007 ; Chéné et Chouinard, 2018 ; Société Elizabeth Fry, 2018). Plus récemment, d'autres publications ont contribué de manière déterminante à documenter les réalités de l'incarcération des femmes au Canada, notamment le *Rapport pour une proposition d'un modèle innovateur en matière de gestion des services correctionnels pour la clientèle féminine* (Société Elizabeth Fry, 2018), le *Cadre d'intervention pour les femmes incarcérées sous juridiction provinciale* (Couvrette et

Leclerc, 2021) ainsi que *Les enjeux de l'implantation d'une approche sensible au genre au sein des services correctionnels du Québec* (Couvrette et Leclerc, 2024).

Bien que plus nombreuses que les femmes sous juridiction fédérale, les femmes incarcérées sous juridiction provinciale au Québec font l'objet de relativement peu d'intérêt dans la littérature scientifique (Giroux et Frigon, 2011 ; Chéné et Chouinard, 2018), une situation qui persiste encore aujourd'hui. Les données relatives à leurs caractéristiques spécifiques proviennent principalement des profils élaborés par le ministère de la Sécurité publique (MSP) du Québec¹ ainsi que du rapport *Les femmes confiées aux services correctionnels* de Giroux et Frigon (2011). Les plus récents profils publiés par le MSP offrent majoritairement peu d'informations détaillées sur les femmes incarcérées et présentent essentiellement des données quantitatives portant sur l'ensemble de la population correctionnelle, sans distinction systématique selon le genre. Toutefois, la très récente publication du MSP, *Les femmes prises en charge par les services correctionnels du Québec – Portrait de la clientèle correctionnelle féminine 2024-2025*, fournit des informations pertinentes sur la clientèle correctionnelle féminine. Plusieurs données y sont cependant présentées pour l'ensemble des femmes prises en charge par les services correctionnels, soit les femmes incarcérées et celles suivies dans la communauté.

Dans cette section, dont l'objectif était de dresser un portrait des femmes incarcérées, seules les données se rapportant explicitement à la population carcérale féminine ont été retenues. Une exception a toutefois été accordée à certaines données issues de la deuxième analyse du rapport *Les femmes confiées aux services correctionnels* (Giroux et Frigon, 2011), bien que celles-ci incluent à la fois des femmes condamnées à une peine correctionnelle en détention et dans la communauté. Ce choix s'explique par la pertinence de ces données, qui portent sur les besoins criminogènes, les facteurs de risque ainsi que les problématiques particulières associées à l'intervention. Ces données mettent en lumière la spécificité du parcours des femmes incarcérées, telle qu'elle est également documentée dans la littérature.

Au Québec, deux établissements sont spécifiquement désignés pour accueillir les femmes incarcérées sous juridiction provinciale, soit l'Établissement de détention Leclerc de Laval (EDLL) et l'Établissement de

¹ Il convient de préciser qu'au moment de la publication de ce mémoire, le ministère de la Sécurité publique a été renommé ministère de la Sécurité intérieure (MSI). Toutefois, le terme « ministère de la Sécurité publique » a été conservé dans le présent mémoire.

détention de Québec – secteur féminin, la majorité d’entre elles étant incarcérées à l’EDLL (Ministère de la Sécurité publique, 2026).

Le tableau 1.1 présente donc une vue d’ensemble des caractéristiques des femmes incarcérées dans les établissements provinciaux du Québec. Ce profil comprend : composition carcérale, durée du séjour, types de délits, moyenne d’âge, santé mentale et physique, réintégration sociale et la place des femmes autochtones.

Tableau 1.1 Profil des femmes confiées aux Services correctionnels du Québec

	2024-2025 (MSP, 2026) ²	2018-2019 (MSP, 2020) ³	2015-2016 (Chéné et Chouinard, 2018) ⁴	2007-2008 (Giroux et Frigon, 2011) ⁵
Composition carcérale			La population moyenne quotidienne en institution féminine ; 6,5% 10,1 % sont des femmes (hommes 89,9 %) 10% représentent des femmes Autochtones des Premières Nations ⁶ et des inuites : 58,2 % peuples	La population moyenne quotidienne en institution féminine ; 5,2% Les femmes comptent pour 10 % des admissions en détention.

² Ces données concernent les femmes uniquement incarcérées au cours de l’année 2024-2025, représentant 2 053 cas (41,4 %) parmi 4 956 femmes prises en charge par les services correctionnels, au sein d’une population totale de 36 615 personnes contrevenantes.

³ Données de 2018-2019 portant sur les femmes en établissement de détention, représentant 2 025 cas parmi 5 300 femmes prises en charge par les Services correctionnels du Québec. Les données des catégories : Santé mentale et physique et Intégration sociale, concernent 433 femmes évaluées avec le LS-CMI au Québec entre décembre 2006 et juin 2008 (70 % faisaient l’objet d’un suivi dans la communauté, 25 % étaient en détention, alors que 5 % purgeaient une peine d’emprisonnement de moins de six mois.

⁴ Données portant sur 3 050 femmes distinctes admises en détention au moins une journée entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016, une même personne n’étant comptabilisée qu’une seule fois malgré des admissions multiples; la population carcérale totale comprend 30 138 personnes différentes.

⁵ Données concernant 2 987 femmes incarcérées au moins une fois en 2007-2008 parmi 6 080 femmes prises en charge par les Services correctionnels du Québec, au sein d’une population totale de 51 814 personnes contrevenantes.

⁶ Le Québec compte 11 nations autochtones distinctes : les Abénaquis, les Algonquins (Anishinabeg), les Atikamekw, les Cris (Eeyou), les Hurons-Wendat, les Innus, les Inuit, les Malécites, les Mi’gmaq, les Mohawks et les Naskapis. Quatre nations sont plus présentes en milieu carcéral : Cris, Innus, Algonquins, Attikameks (Sécurité Publique, 2020).

			inuits, 6,7 % peuples innus, 8,4 % peuples attikameks, 10% peuples algonkins, 12.4 % peuples cris, 4,3 % autres.	
Types et durées des séjours	Durée moyenne : Femmes condamnées (46,3 jours) Femmes en détention provisoire (14,1 jours)	71 % courtes peines (28 jours) 11 % longues peines (133 jours) 31 % longues peines (133 jours) majoritairement à L'EDLL. 39% détiennent le statut de prévenues. 31% purgent une longue peine.	Durée moyenne :119 jours. 77,9% des femmes sont en attente de procès et détiennent le statut de prévenues.	Durées moyennes respectives de 78,2 et 145,5 jours. 70 % des femmes condamnées à une peine continue séjournent moins de 1 mois en établissement de détention. 83 % des femmes admises en détention entrent sous le statut de personne prévenue.
Moyenne d'âge		L'âge moyen des femmes se situe entre 25 à 49 ans	L'âge moyen des femmes est de 36,5 ans et la moitié de celles-ci ont 35 ans ou moins.	
Types d'infraction	9,1 % des femmes : Délit avec un code de repérage⁷. 39,0 % des femmes: Code de repérage est associé à une infraction liée à un contexte de violence conjugale	Les infractions les plus fréquentes sont : Défaut de se conformer à une ordonnance de probation Omission de se conformer à un engagement	10,9 %des femmes : Défaut de se conformer à une ordonnance de probation 10% des femmes : Omission de se conformer à un engagement 10% des femmes: Possession de stupéfiants	23 % des femmes : Défaut de se conformer à une ordonnance de probation 21 % des femmes : Infractions contre la propriété, dont le vol simple dans la moitié des cas

⁷ Certains types de délits (infractions sexuelles, en contexte conjugal et/ou envers les personnes âgées) sont codifiés par une "lettre" pour faciliter le repérage de ces différents délits (Ministère de la Sécurité publique, 2026).

		Possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic	dans le but d'en faire le trafic	
Santé mentale et physique		Moins de 10 % présentent des problèmes de santé physique ou mentale. Plus, du tiers prend des médicaments d'ordonnance	12,7 % ont des problèmes de santé physique 12,7 % ont des problèmes de santé mentale 30,6 % des femmes ont des attitudes suicidaires Plus de la moitié des femmes incarcérées prennent des médicaments d'ordonnance	22 % problèmes de santé physique (VIH, sida, etc.) 34% abusées psychologiquement 32 % abusées sexuellement 37% agressées physiquement 46% de violence familiale 25% des comportements suicidaires 24% dépression 29% problèmes d'estime de soi 51 % éprouvent un problème d'alcool ou de drogues lié à leur délinquance 44 % des femmes ont vécu des problèmes de consommation d'alcool, alors que 22 % en vivaient toujours. 60 % des femmes ont déjà eu des problèmes de drogues liés à leur délinquance et ceux-ci persistaient encore au moment de l'évaluation pour 36 % d'entre elles.

Intégration sociale		Faible intégration sociale	86,0 % sont célibataires	24% expriment des préoccupations parentales
		Forte proportion d'entre elles sont célibataires et ont un faible taux de scolarisation	28,4 % ont au moins un enfant sous leur responsabilité 64,9 % des femmes crient au moins une personne sous leur responsabilité 80 % des femmes ont atteint un niveau d'études primaires ou secondaires 18,4 % ont commencé ou terminé des études supérieures	63 % ont des antécédents judiciaires 62 % éprouvent des difficultés familiales et de couple 55 % vivent des relations peu gratifiantes avec leurs parents 62 % n'ont pas de réseau social positif. 53 % ont un conjoint ou des membres de leur famille qui sont judiciairisés. 58 % des femmes n'ont pas obtenu de diplôme d'études secondaires 54 % sont sans emploi. 24% présentent un manque de motivation à s'engager dans une démarche de réinsertion sociale 17 % ont entrepris des études universitaires.

1.1.1 L'invisibilité croissante des femmes et de leurs enfants au sein des Services correctionnels québécois et canadiens

L'idée initiale derrière cette exploration des profils des femmes incarcérées sous juridiction provinciale au Québec, était d'obtenir des données à jour sur les femmes incarcérées, et plus particulièrement sur les mères incarcérées sous juridiction provinciale au Québec, ainsi que sur leurs enfants. Qui sont ces mères?

Combien d'enfants ont-elles? Sont-ils sous leur responsabilité? Quels sont les besoins spécifiques de cette population? Quelles ressources, services et programmes leur sont offerts?

La majorité des profils les plus récents des femmes confiées aux Services correctionnels semblent s'être simplifiés au fil du temps, avec un recentrage vers des données sociodémographiques, gestionnelles et liées au parcours correctionnel, offrant des portraits abrégés, souvent dilués dans les données de la population carcérale. À l'inverse, le profil proposé par Giroux et Frigon (2011) se distingue par la richesse de ses données d'analyse. Il présente notamment des travaux portant sur les femmes et la criminalité, l'historique de l'incarcération féminine ainsi que la situation des femmes sous juridiction provinciale au Québec. Un volet est également consacré à la santé mentale des femmes et la place des abus, proposant des pistes d'action susceptibles de répondre aux problèmes posés par la prise en charge correctionnelle des femmes présentant des difficultés psychosociales. De plus, une section spécifique sur la centralité des enfants dans le parcours de la criminalité féminine y est également exposée. On y dépeint des études qualitatives sur l'impact de l'incarcération chez la mère et des données sur l'âge des enfants. On y retrouve, de surcroît, une section sur les programmes et services dédiés spécifiquement aux mères incarcérées. C'est d'ailleurs dans ce profil que figure, pour la première et dernière fois, la mention de l'organisme communautaire Continuité-famille auprès des détenues (CFAD), actif depuis 1985 et avec lequel nous avons collaboré dans le cadre de ce projet.

Comme le stipulent les conclusions de Giroux et Frigon (2011) :

À l'heure actuelle au Québec, les initiatives visant à aider les femmes détenues à assumer leurs responsabilités parentales et à maintenir un lien d'attachement avec leurs enfants durant et après l'incarcération demeurent limitées. [...]. En ce qui a trait à la vie familiale, plusieurs mères souhaitent recevoir de l'information au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités parentales (obtenir ou négocier la garde des enfants, reprendre ou maintenir une relation harmonieuse avec les enfants, soutenir les enfants dans leur cheminement scolaire, concilier la vie familiale et professionnelle, etc.). Certaines désirent aussi être aidées pour renouer les liens avec le conjoint et la famille élargie (p.78-79).

L'étude canadienne de Paynter et al. (2021), qui adopte une approche d'étude du milieu afin de dresser un inventaire des établissements correctionnels destinés à l'incarcération des filles et des femmes, ainsi que de leur proximité avec les services hospitaliers de maternité et les programmes mère-enfant, vient enrichir cette exploration provinciale des profils correctionnels des femmes incarcérées. L'objectif de cette recherche était de combler un manque de connaissances concernant les lieux d'incarcération des femmes au Canada (incluant les centres de détention provisoire, les centres de détention pour immigrants, les établissements pour jeunes ainsi que ceux relevant des peines provinciales et fédérales), de même que les services de santé offerts dans ces établissements et les ressources disponibles en matière de maternité et de soutien familial. Leur conclusion vient corroborer nos impressions : « les femmes constituent une population invisible dans le paysage correctionnel » (Paynter et al., 2021, p.74). Il existe, en effet, un manque flagrant d'uniformité entre les établissements concernant l'accès aux informations de base. Plusieurs données ne sont pas publiées par les SCC et les auteurs soulignent que, dans certaines provinces, aucune liste officielle des établissements accueillant des femmes incarcérées n'est disponible.

De plus, il n'existe aucune donnée fiable sur le nombre de personnes se déclarant mères, et ce, tant au provincial qu'au fédéral au Québec. Nous connaissons encore moins le nombre de femmes incarcérées qui sont enceintes, qui accouchent ou encore qui perdent la garde de leurs enfants (Paynter et al., 2022). Au Canada, le Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada (2022) souligne que le Service correctionnel du Canada n'assure pas le suivi du nombre total de femmes incarcérées qui sont des mères. Toutefois, selon certaines estimations, environ 66 % des femmes sous juridiction fédérale seraient mères (Cowie, 2017, cité dans Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada, 2022, p. 30).

Les dernières données du MSP (2018) disponibles concernant la situation parentale des femmes incarcérées au provincial au Québec indiquent, quant à eux, que 28,4 % des femmes admises dans des établissements de détention provinciale ont au moins une personne sous leur responsabilité (Chéné et Chouinard, 2018). Il convient toutefois d'utiliser ces statistiques avec prudence, car il est fort probable que la proportion de mères soit plus élevée. En effet, certaines femmes peuvent ne pas avoir la garde de leurs enfants et ces informations ne sont pas systématiquement recueillies dans les dossiers administratifs, ce qui limite la fiabilité des données.

À titre comparatif, les résultats de l'étude québécoise de Forouzan et al. (2012), qui dresse un portrait des caractéristiques du fonctionnement social de 141 femmes incarcérées dans deux établissements

provinciaux au Québec, indiquent que 73 % des participantes rapportent avoir au moins un enfant, tandis que 28,4 % en déclarent trois ou plus. De plus, les données de l'étude exploratoire de Blanchard (2002), où une démarche méthodologique mixte (questionnaires, observation et entretiens semi-structurés) afin de brosser un portrait aussi complet que possible de la situation des mères incarcérées dans les principaux établissements carcéraux et maisons de transition au Québec ainsi que de celle de leurs enfants, montrent que 70 % des détenues étaient des mères, soit 166 femmes sur 237 détenues (Blanchard, 2002).

En ce qui concerne les enfants québécois ou canadiens ayant un parent incarcéré, aucune information n'est également disponible quant à leur âge, leur sexe, leur origine ethnique, la distance entre leur lieu de résidence et l'établissement, ou encore le nombre d'enfants placés en famille d'accueil (Paynter et al., 2022 ; Couvrette et Plourde, 2019 ; Rostaing, 2019 ; Knudsen, 2016, 2019 ; Blanchard, 2002). Ces données ne font pas nécessairement partie des processus d'accueil et d'évaluation des femmes incarcérées et ne sont donc pas systématiquement documentées. Pourtant, des informations relatives à l'âge des enfants des mères incarcérées apparaissent essentielles afin de mieux comprendre leurs besoins spécifiques ainsi que de soutenir le développement de programmes et de services adaptés à leur réalité (Giroux et Frigon, 2011). Ce manque important de données ne reflète toutefois pas l'absence d'enfants touchés par l'incarcération parentale. L'estimation approximative est qu'il y aurait autour de 44 700 enfants concernés au Canada (Knudsen, 2019).

Malgré le nombre important que représente cette population vulnérable, les enfants de parents incarcérés demeurent largement invisibles dans les politiques et programmes correctionnels des Services correctionnels du Québec (SCQ) et des Services correctionnels du Canada (SCC). Certains auteurs suggèrent que cette absence de données puisse s'inscrire dans une logique institutionnelle qui contribue à leur invisibilisation : ces enfants étant peu documentés, ils tendent à être considérés comme inexistantes dans les systèmes correctionnels (Knudsen, 2019, p. 194). Dans cette perspective, le SCQ et le SCC se trouvent dégagés de certaines responsabilités à l'égard de cette population, notamment en matière de développement de services spécifiques, ce qui réduit les pressions politiques et organisationnelles associées à leur prise en charge (Knudsen, 2016, 2018, 2019).

L'invisibilisation des mères et de leurs enfants au sein des établissements carcéraux québécois et canadiens contribue, par ricochet, à leur silence politique et nuit à l'élaboration de services susceptibles de reconnaître et de prendre en compte leurs réalités spécifiques. Cette déresponsabilisation, inscrite

dans une logique néolibérale, façonne également la production des savoirs (Hannem, 2012a ; 2012b) et limite la capacité des chercheurs, des professionnels de la santé, des intervenants et des défenseurs des droits à comprendre et à évaluer l'expérience des mères incarcérées afin de mettre en lumière des services davantage adaptés à leur réalité.

Le tableau 1.1 nous a néanmoins permis d'établir un profil des femmes mettant en lumière la composition carcérale, la durée du séjour, les types de délits, la moyenne d'âge, la santé mentale et physique, la réintégration sociale ainsi que la place des femmes autochtones. Bien que les données existantes soient restreintes, les femmes incarcérées sous juridiction provinciale au Québec sont majoritairement jeunes, célibataires, peu scolarisées, faiblement intégrées au marché du travail et mères d'enfants à charge. Elles cumulent également plusieurs vulnérabilités sociales et psychologiques, notamment la pauvreté, des problèmes de santé mentale et physique, des dépendances ainsi que des antécédents de violence. Soulignons également qu'il existe une surreprésentation des femmes autochtones parmi les personnes incarcérées sous juridiction provinciale au Québec (Ministère de la Sécurité publique, 2026).

Un aspect central des trajectoires des femmes qui transitent dans le réseau correctionnel québécois et canadien concerne la violence et les abus vécus au cours de leur vie. Comme le montrent Frigon et Giroux (2011) dans le tableau 1.1, de nombreuses études soulignent la forte prévalence de la victimisation au sein de la population carcérale féminine (Frigon, 2002 ; Bernier et MacLellan, 2011 ; Chesney-Lind et Pasko, 2013 ; Brown et al., 2014 ; Lempert, 2016 ; Parkes, 2016 ; Société Elizabeth Fry, 2018 ; Jones et al., 2019 ; Bucerius et al., 2020, 2021 ; Coughlan, 2020 ; Paynter, 2021 ; Zendo et al., 2021 ; Desrosiers et Belleau-Blais, 2024; Protecteur du citoyen, 2026). À cet égard, la méta-analyse de Desrosiers et Belleau-Blais (2024) confirme le rôle central de cette dimension et met en évidence qu'une proportion importante de ces femmes présente des traumatismes liés à la violence conjugale, familiale ou sexuelle, ainsi que des besoins significatifs en matière de services de santé physique et mentale découlant de ces expériences de victimisation. De plus, plusieurs travaux mettent en évidence des relations entre les trajectoires de victimisation et les parcours de criminalisation des femmes incarcérées (Frigon, 2002 ; Chesney-Lind et Pasko, 2013 ; Joubert et al., 2014 ; DeLisi et al., 2017 ; Société Elizabeth Fry, 2018 ; Coughlan, 2020 ; Paynter, 2021 ; Desrosiers et Belleau-Blais, 2024; Protecteur du citoyen, 2026), tout en soulignant la complexité et le caractère multidimensionnel de ces trajectoires. Comme le rapporte le Protecteur du citoyen (2026), « leur criminalisation s'inscrit souvent dans une trajectoire où elles ont d'abord été victimes, puis entraînées dans une spirale de détresse les conduisant à commettre des gestes de nature criminelle » (p. 21). Ces

éléments permettent de supposer que le statut maternel en détention constitue une source importante de stress pour les mères incarcérées, en raison des nombreuses difficultés présentes avant l’incarcération, telles que les trajectoires marquées par la victimisation et les abus, la pauvreté, l’instabilité ainsi que la toxicomanie.

Pour terminer cette section sur le profil, notons que les principales infractions commises par les femmes incarcérées sont de faible gravité et sont souvent qualifiées de délits dits de « survie », liés notamment à la prostitution, aux vols à l’étalage, aux fraudes de faible envergure, ainsi qu’à des infractions liées à la consommation de substances ou à des manquements aux conditions imposées par la justice (Giroux et Frigon, 2011 ; Chéné et Chouinard, 2018 ; Ministère de la Sécurité publique, 2020 ; Desrosiers et Belleau-Blais, 2024).

1.2 Impacts de l’incarcération sur les mères incarcérées et leur famille

L'exposition à l’incarcération recouvre plusieurs réalités complexes autant pour les mères incarcérées que pour leurs enfants et familles. Le concept sociologique de stigmatisation apparaît particulièrement pertinent dans l’exposition des différents impacts complexes liés à l’expérience des femmes et familles touchées par l’incarcération. Ce concept permettra de mieux comprendre comment les étiquettes négatives, les préjugés et stéréotypes peuvent affecter cette population, en entraînant des formes de discrimination, d’isolement et de réduction de l’identité affectant également leur bien-être et leur accès aux services. De plus, il offre une piste explicative intéressante pour comprendre l’invisibilisation évoquée précédemment ainsi que le manque de services carcéraux familiaux adaptés. Notre postulat est que l’insuffisance de programmes adaptés à la réalité des mères et des familles touchées par l’incarcération, au sein des structures gouvernementales, pourrait notamment découler de mécanismes de stigmatisation à leur endroit. Nous présenterons d’abord la définition retenue de la stigmatisation, puis nous exposerons deux formes de stigmatisation : la stigmatisation de courtoisie et la stigmatisation structurelle. Enfin, nous aborderons la stigmatisation touchant plus spécifiquement les femmes incarcérées qui sont mères au Québec.

1.2.1 Définitions de la stigmatisation

Le sociologue Erving Goffman (1963), dans son ouvrage *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*, propose une définition et une typologie désormais classiques de la stigmatisation. Il la décrit comme un processus par lequel l'identité sociale d'une personne devient entachée et diminuée en raison d'attributs associés à des stéréotypes négatifs. Cet ouvrage fondateur a suscité une importante production scientifique sur la nature, les sources et les conséquences de la stigmatisation. Publié il y a plusieurs décennies, il a inspiré de nombreux chercheurs qui s'appuient sur ses outils conceptuels pour tenter de « donner sens » au monde social (Hannem et Bruckert, 2012). Nous nous appuyerons sur cette définition tout en soulignant certaines limites de l'approche de Goffman, notamment son caractère jugé trop individualisant ainsi que la faible prise en compte des rapports de pouvoir dans cette conceptualisation (Link et Phelan, 2001 ; Hannem et Bruckert, 2012).

À cet égard, la conceptualisation de Link et Phelan (2001) apparaît particulièrement pertinente. Les auteurs soutiennent que la stigmatisation, bien qu'elle se manifeste dans les interactions sociales quotidiennes comme l'a montré Goffman (1963), s'inscrit également dans des structures de pouvoir plus larges permettant aux processus d'étiquetage, de stéréotypisation, de discrimination et de perte de statut de se déployer et de se propager. Ces composantes interdépendantes, résultats de processus sociaux, s'inscrivent davantage dans une perspective macrosociale, notamment liées aux politiques sociales et aux structures institutionnelles. Les auteurs apportent également une nuance importante dans le cadre de notre recherche : le mot « attribut » est transposé par celui d'« étiquette », ce qui situe le stigmate non pas « dans » la personne, mais comme un processus socialement construit et imposé, susceptible d'être contesté ou invalidé (Link et Phelan, 2001). La focale macrosociale de cette conceptualisation, juxtaposée à la perspective microsociale de Goffman, apparaît particulièrement pertinente en contexte pénal, puisqu'elle permet de mettre en lumière des enjeux de pouvoir et de contrôle plus larges, contribuant à cristalliser et à faire persister la stigmatisation subie par ces populations.

1.2.2 Stigmatisation de courtoisie ou quand la courtoisie ne semble pas rimer pas avec courtoisie

La stigmatisation de courtoisie renvoie à des attributs stigmatisés ayant la particularité d'être transférables et de se propager de la personne stigmatisée à ses proches. Goffman (1963) désigne ce type de stigmate transféré sous le terme de « stigmate de courtoisie », qui illustre la transmission ou la contagion de l'attribut stigmatisant. Ainsi, un individu, bien qu'il ne soit pas lui-même porteur d'un stigmate visible, peut être marqué et étiqueté en raison de son association avec une personne stigmatisée.

(Hannem, 2012a ; Goffman, 1963). Dans le cas des enfants ou des proches de personnes incarcérées, le stigmate lié à la peine criminelle a des effets bien réels et laisse des marques concrètes dans leur vie (Hannem et Bruckert, 2012). En plus de subir la déchirure de la séparation parentale, comme nous le verrons plus loin, les enfants dont un parent est incarcéré sont exposés à la stigmatisation liée à l'étiquette d'« enfant d'un parent incarcéré », comme l'illustre le témoignage d'une fillette dans l'étude de Goffman (1963) :

Je suis une fille de 12 ans qui est mise à l'écart de toutes les activités sociales parce que mon père est un ancien détenu. J'essaie d'être gentille et amicale avec tout le monde, mais cela ne sert à rien. Je me sens très seule et ce n'est pas drôle d'être seule tout le temps. Les filles à l'école m'ont dit que leurs mères ne veulent pas qu'elles me fréquentent parce que cela serait mauvais pour leur réputation (Trad. Libre) (p. 30).

Le stigmate transféré n'est pas négligeable et peut parfois avoir un impact plus important que le fait d'avoir un parent incarcéré (Hannem, 2012), notamment sous forme de réclusion sociale, comme en témoigne un enfant dans l'étude québécoise de Blanchard (2002) : « Les amis où on habitait avant le délit de ma mère ont tous arrêté de me parler [...] » (p. 122). De plus, cette crainte d'être étiqueté et associé au statut de proche d'une « personne criminelle » peut amener ces individus à s'isoler, à cacher cette identité (Goffman, 1963, 1986) ou à se retirer complètement de la relation (Ricordeau, 2008 ; Hannem, 2012a). Cette contamination du stigmate a pour effet d'exacerber le stigmate initial, laissant les mères incarcérées seules, impuissantes et isolées face à cette réalité de se retrouver derrière les barreaux (Hannem, 2012a). Les effets de la stigmatisation de courtoisie sont également considérables pour les familles de personnes incarcérées, contribuant souvent à l'éclatement des liens familiaux (Ricordeau, 2008 ; Hannem, 2012a). Les marques invisibles associées à la criminalité des parents peuvent contribuer à la construction d'un discours social selon lequel les enfants et les proches seraient indignes et ne mériteraient pas d'être aidés ou soutenus, ce qui peut justifier une forme de négligence gouvernementale à leur égard (Hannem, 2011 ; Ricordeau, 2019 ; Melouka, 2021). Cette stigmatisation peut également s'inscrire dans des dynamiques plus systémiques et institutionnalisées, comme le suggère la notion de stigmatisation structurelle.

1.2.3 Stigmatisation structurelle ou quand la stigmatisation s'incruste dans la structure carcérale

La stigmatisation structurelle se produit lorsque des hypothèses stigmatisantes sont intégrées et systématiquement appliquées au sein des politiques gouvernementales et des pratiques sociales à l'égard d'un groupe spécifique, déclassant ainsi l'attribut individuel en le reléguant à la marge de la société (Link et Phelan, 2001 ; Hannem, 2012b ; Ricordeau, 2019). Ce concept repose sur la gestion d'une population

perçue, en raison de l'attribut stigmatisé, comme moralement déficiente ou « à risque ». Cette forme de stigmatisation est dite structurelle dans la mesure où les difficultés rencontrées résultent de décisions institutionnelles et/ou bureaucratiques soigneusement calculées prises par des structures censées offrir de l'aide à ces populations (Hannem, 2012b). Par le biais de la rhétorique de la sécurité et de la gestion du risque, certaines populations sont ainsi identifiées comme potentiellement ou statistiquement « dangereuses » ou « à risque », pour elles-mêmes, pour les institutions ou pour la société, ce qui légitime une pluralité de réponses et d'interventions institutionnelles, telles que la surveillance, la restriction de l'accès à l'information ainsi que le manque de programmes et de services adaptés à leurs besoins spécifiques (Hannem et Bruckert, 2012b ; Knudsen, 2016, 2019 ; Paynter et al., 2022). Ces étiquettes structurelles stigmatisantes sont mobilisées par les macrostructures de pouvoir (lois, politiques gouvernementales, pratiques institutionnelles pénales), contribuant ainsi à renforcer à la fois la stigmatisation de courtoisie (familles, enfants, proches) et la stigmatisation interpersonnelle des individus (femmes mères incarcérées).

La méta-analyse de Desrosiers et Belleau-Blais (2024) évoque une « culture institutionnelle sécuritaire et punitive » (p.492) quand il s'agit d'évoquer l'univers carcéral des femmes incarcérées au Canada, mentionnant également que « les objectifs institutionnels de maintien de l'ordre et de la sécurité sont prédominants et qu'ils étouffent la réponse aux besoins de santé physique et mentale des femmes incarcérées » (Leblanc, Kilty et Frigon 2015, cités dans Desrosiers et Belleau-Blais, 2024, p.492). En effet, certaines attitudes et pratiques d'intervention du personnel carcéral des SCC semblent refléter un stéréotype institutionnel selon lequel les femmes incarcérées et leurs proches seraient des personnes « à risque », susceptibles de représenter un danger pour la sécurité de l'établissement et la société (Hannem, 2011, 2012 a ; Ricordeau, 2019 ; Melouka, 2021). Tel que le souligne Hannem (2012a), les interactions négatives ou irrespectueuses entre le personnel carcéral (gardiens, agents correctionnels, etc.) et les personnes incarcérées ainsi que leurs visiteurs ne relèvent évidemment pas de la politique officielle des SCC, mais force est de constater que ce phénomène de nature structurelle semble plus répandu qu'il n'y paraît (Hannem, 2011, 2012 a ; Ricordeau, 2019 ; Melouka, 2021). Le manque de respect et de courtoisie lors des visites en établissement est d'ailleurs fréquemment rapporté (Melouka, 2021). Les proches des personnes incarcérées semblent être perçus comme une source potentielle d'introduction de substances illicites, ce qui les associe à une menace pour la sécurité et l'ordre au sein des établissements. Soumis à un examen rigoureux et plus minutieux lors de leur visite que d'autres acteurs présents en établissement (personnel, entrepreneurs du SCC ou bénévoles), ils dénoncent un traitement humiliant et empreint de

suspicion, donnant l'impression d'être punis et traités comme s'ils étaient des criminels (Ricordeau, 2008 ; Hannem, 2011, 2012a ; Melouka, 2021). Ces attitudes stigmatisantes peuvent avoir une incidence sur le lien qu'ils entretiennent ou veulent entretenir avec la personne incarcérée, notamment sur la fréquence des visites, voire leur absence.

Cette stigmatisation structurelle, qui conduit à appréhender les proches de personnes incarcérées à travers les mêmes lunettes stigmatisantes que les personnes incarcérées elles-mêmes, met en évidence un clivage institutionnel ainsi qu'une hiérarchisation au sein du système pénal, plaçant le personnel carcéral au-dessus des femmes incarcérées, mais également de leurs proches. Examinons maintenant, plus spécifiquement, la manière dont ce stigmate structurel se déploie à l'égard des femmes mères dans les politiques correctionnelles du Québec et du Canada.

1.2.4 Stigmatisation des « criminelles », « femmes » et « mères » au Québec et au Canada.

Les femmes incarcérées dans les établissements provinciaux ou fédéraux sont reconnues coupables d'infractions qualifiées de « criminelles », car elles enfreignent une loi gouvernementale et contreviennent à l'ordre social et juridique. Comme le souligne Montford (2015), les politiques correctionnelles s'inscrivent dans un cadre néolibéral qui favorise l'individualisation des problèmes sociaux et qui exige des femmes incarcérées qu'elles apportent des réponses individuelles à des enjeux pourtant collectifs (cité dans Desrosiers et Belleau-Blais, 2024, p. 483). Une analyse structurelle apparaît nécessaire afin de déconstruire cette logique néolibérale punitive et moralisatrice, qui tend à individualiser les problèmes sociaux (Roy, 2013) et à attribuer le comportement criminel à un choix strictement individuel (Montford, 2015). Cette violence symbolique effectuée par l'individualisation des problèmes sociaux prend notamment la forme de stigmates et de préjugés (Desrosiers et Belleau-Blais, 2024). Dans cette perspective, les mères incarcérées seraient perçues comme ayant fait le choix conscient de commettre une infraction, et seraient dès lors tenues responsables non seulement de leurs actes, mais également des difficultés familiales engendrées par leur incarcération (Hannem, 2012a ; Kilty, 2012 ; Ricordeau, 2019). Elles seraient ainsi considérées comme ayant choisi la criminalité au détriment de leurs enfants. Cette forme de violence symbolique, issue de l'individualisation des problèmes sociaux, se manifeste notamment à travers des stigmates et des préjugés (Desrosiers et Belleau-Blais, 2024). En entrant derrière les barreaux, les mères incarcérées sont associées simultanément à plusieurs identités : criminelle, femme et mère. De ce triple statut émerge un triple stigmate : ces femmes se distancient fortement des rôles traditionnels et des normes sociales associées à la féminité et à la maternité. Les normes patriarcales selon

lesquelles une femme a comme vocation de s'investir et se dévouer dans sa relation conjugale et familiale éclatent (Cardi, 2007). Le statut de criminelle « upstage » alors celui de leur féminité (Rostaing, 1997 ; Cardi, 2007). Cette non-conformité aux schèmes sociaux du rôle nourricier de la féminité vient soudainement remettre en question leur maternité, car non seulement ce statut de criminalité décline celui de leur féminité, mais également, par ricochet, celui de leur maternité. Cette identité de criminelle devient, d'une certaine manière, incompatible avec leur identité de femme et leur identité de mère (Kilty, 2012 ; Knudsen, 2016). Selon cette perspective, les compétences parentales de ces femmes incarcérées peuvent être remises en doute ainsi que leurs droits associés (Blanchard, 2002 ; Casey-Acevedo et Bakken, 2002 ; Maidment, 2008 ; Kilty et Frigon, 2007 ; Hannem, 2011, 2012 a ; Paynter et al., 2022). Ces mères incarcérées seront alors perçues comme de mauvaises mères (Couvrette et al., 2016). Cependant, malgré leur incarcération, elles demeurent souvent le soutien principal de leurs enfants (Casey-Acevedo et Bakken, 2002 ; Maidment, 2008 , Giroux et Frigon, 2011 ; Hannem, 2012a ; Ricordeau, 2019).

De plus, il est important de noter que la majorité des mères incarcérées se trouvent souvent éloignées de leur lieu de résidence (Société Elizabeth Fry, 2018) et que peu d'entre elles peuvent compter sur un membre de la famille élargie pour prendre soin de leurs enfants pendant leur incarcération, contrairement aux pères incarcérés, qui peuvent plus fréquemment confier leurs enfants à une conjointe ou à un proche de leur famille élargie. Dans ce contexte, la Direction de la protection de la jeunesse intervient lorsque ni le père ni un membre de la famille ne peut assurer la prise en charge des enfants (Blanchard, 2002 ; Fortune et al., 2020 ; Jones et al., 2019 ; Parkes, 2016 ; Paynter et al., 2021).

Le rapport de Melouka (2021), qui présente les principaux résultats d'une étude menée en 2019 portant sur les mécanismes de plaintes et de griefs mis à la disposition des femmes incarcérées sous juridiction provinciale et fédérale au Québec, repose sur des entrevues individuelles réalisées auprès de quinze femmes anciennement incarcérées et de trois professionnels travaillant auprès de cette population. Il met en lumière les effets de cette multiple stigmatisation vécue par les femmes incarcérées, en tant que criminelles, femmes et mères, au sein des Services correctionnels, tant au fédéral qu'au provincial. Les participantes décrivent de manière unanime un manque de respect, de professionnalisme et de considération de la part du personnel carcéral, incluant les agents correctionnels, les gardiens ainsi que certains professionnels de la santé. Elles qualifient leur expérience d'incarcération comme « l'enfer » et « une expérience que je ne souhaite même pas à mon pire ennemi » (Melouka, 2021, p. 8). Elles rapportent ne pas se sentir considérées comme des êtres humains et indiquent être constamment réduites à leur

statut de criminelles ainsi qu'à leur condition de santé mentale fragilisée. Elles rapportent également des propos homophones, racistes et stéréotypés de la part du personnel carcéral et où certains professionnels jugent et commentent leurs antécédents criminels, en émettant des jugements de valeur sur les femmes homosexuelles et autochtones au passage (Melouka, 2021). Les participantes disent ne pas se sentir en sécurité et décrivent divers abus de pouvoir, allant de l'inaction du personnel (notamment dans le traitement des plaintes et de griefs, la gestion des conflits entre femmes incarcérées, etc.) à la diffusion de fausses informations. Elles rapportent également se sentir régulièrement jugées, humiliées, dénigrées et déshumanisées dans leurs interactions avec certains membres du personnel. Plusieurs participantes évoquent par ailleurs des propos homophobes, racistes et stéréotypés, ainsi que des jugements de valeur formulés à leur égard en lien avec leurs antécédents criminels, notamment envers les femmes autochtones et celles issues de minorités sexuelles (Melouka, 2021).

De plus, plusieurs participantes indiquent ne pas être crues ou prises au sérieux lorsqu'elles manifestent de la détresse psychologique ou physique. Pourtant, le rapport fait état de signes compatibles avec des symptômes de stress aigu et de stress post-traumatique chez plusieurs d'entre elles. Le rapport souligne également une gestion des mesures disciplinaires perçue comme humiliante et dégradante. Les fouilles à nu injustifiées, réalisées dans des contextes jugés irréguliers ou arbitraires, sont dénoncées comme injustes et abusives. Le recours à l'isolement, utilisé à la fois comme mesure préventive et disciplinaire dans des situations telles que l'automutilation, les infections ou l'attente d'audience disciplinaire, est également jugé excessif.

Les conclusions de cette étude (Melouka, 2021) démontrent également que la grande majorité des plaintes déposées n'est pas sans conséquences. Les plaignantes rapportent avoir subi un manque de respect plus marqué de la part du personnel carcéral ainsi que des mesures disciplinaires qu'elles jugent injustifiées, telles que des fouilles de cellules abusives, des travaux imposés, des pertes de privilèges, des fouilles à nu et des « deadlocks » à la suite du dépôt de leurs plaintes. Le rapport souligne notamment que « le processus de plaintes et de griefs est construit de manière à maintenir un rapport inégal de pouvoir : le chef d'unité rencontre la plaignante avec le membre du personnel visé et tente de dissuader le maintien de la plainte » (Melouka, 2021, p. 34). De plus, les visites figurent parmi les sujets de plainte les plus fréquemment mentionnés dans le rapport. Les participantes indiquent que leurs proches subissent également un manque de considération et de respect lorsqu'ils se présentent pour des visites (Melouka, 2021). En effet, les femmes incarcérées estiment que leurs proches sont traités et parfois punis comme

s'ils étaient eux-mêmes des criminels : « J'ai l'impression que toute la famille est en prison [...] » (Melouka, 2021, p. 14), ce qui renvoie au concept de stigmatisation de courtoisie évoqué précédemment. À cet égard, plusieurs femmes rapportent que leurs visites, pourtant autorisées et planifiées, sont annulées à la dernière minute, sans préavis, même lorsque leurs proches sont déjà sur place. Malgré ces difficultés, les participantes qui en ont la possibilité soulignent que les visites constituent l'un des rares moments positifs de leur expérience d'incarcération et qu'elles jouent un rôle crucial dans leur cheminement carcéral. Une participante de l'étude de Melouka (2021) raconte :

Moi, mes filles sont arrivées deux fois, après avoir appelé, puis que c'était correct...Aux portes puis que finalement, il n'y avait plus de visites là. Nous, la seule chose qu'on a pour essayer de se remonter le moral c'est notre visite tsé. Voir nos enfants là à travers la fenêtre-là qui revirent de bord parce que tsé là, quand même de la route pour venir nous voir. Ça nous joue vraiment sur le moral. Ça nous détruit intérieurement...ça se produit fréquemment là... » (p. 18).

Ce rapport met également en évidence un élément particulièrement pertinent dans le cadre de notre projet : le manque de programmes adaptés aux besoins et à la réalité des femmes et des mères est rapporté par l'ensemble des participantes, et de manière plus marquée en milieu provincial qu'en milieu fédéral.

Dans cette section, nous avons tenté de mettre en lumière les impacts de l'incarcération sur les mères et leurs familles à travers le concept de stigmatisation, ce qui ouvre une piste d'explication et de réflexion concernant le manque de services familiaux adaptés à cette population en milieu carcéral.

1.3 Impacts de la séparation carcérale mère-enfant

De nombreux résultats empiriques issus de la littérature internationale ont mis en évidence les multiples impacts négatifs de la séparation liée à l'incarcération sur les mères et leurs enfants. Nous exposerons tout d'abord les répercussions de cette rupture mère-enfant sur les mères incarcérées et leurs enfants, puis celles sur les personnes soignantes.

1.3.1 Mamans

La séparation d'avec les enfants est considérée comme l'aspect le plus dommageable de l'incarcération des mères (Jones et al., 2019). Des sentiments d'ennui, de tristesse, de culpabilité et d'impuissance sont rapportés en lien avec la séparation mère-enfant (Blanchard, 2002). Les recherches indiquent également que la majorité des mères détenaient la garde de leurs enfants avant leur incarcération (Pogrebin et Dodge, 2001 ; Blanchard, 2002 ; Couvrette, 2005 ; Hoffmann et al., 2010 ; Giroux et Frigon, 2011 ; Brennan, 2014 ; Bogenschneider, 2015 ; Couvrette et Plourde, 2019). Les visites de l'entourage jouent ainsi un rôle crucial dans le parcours des femmes incarcérées (Van Voorhis et al., 2009, cité dans Hutchison, 2019). Plusieurs mères mentionnent à cet égard que ces visites constituent leur principal, voire leur seul, moment positif en détention : « La seule chose qu'on a pour essayer de se remonter le moral, c'est notre visite tsé » (Melouka, 2021, p. 8). De plus, les relations que les femmes incarcérées entretiennent avec leurs enfants sont étroitement liées à leur identité maternelle, laquelle constitue un ancrage important et un levier de motivation tant dans leur parcours en détention que dans leur processus de réinsertion sociale (Greene et al., 2000 ; Enos, 2001 ; Blanchard, 2002 ; Arditti et Few, 2006 ; Moe et Ferraro, 2006 ; Shamaï et Kochal, 2008 ; Celinska et Siegel, 2010 ; Michalsen et al., 2010 ; Couvrette et al., 2016 ; Société Elizabeth Fry, 2018 ; Couvrette et Plourde, 2019 ; Fortune et al., 2019 ; Jones et al., 2019 ; Melouka, 2021 ; Paynter et al., 2022).

La littérature scientifique montre que le maintien des contacts entre les mères incarcérées et leurs enfants contribue de manière significative à leur bien-être. En effet, Houck et Loper (2002) ont observé que les femmes détenues ayant peu de contacts avec leurs enfants rapportaient une détérioration de leur bien-être émotionnel et physique. Plusieurs recherches montrent que des communications fréquentes avec les enfants sont associées à une réduction du stress parental chez les mères incarcérées (Pogrebin et Dodge, 2001; Houck et Loper, 2002; Celinska et Siegel, 2010). À cet égard, l'étude menée par Berry et Eigenberg (2003) auprès de 109 mères incarcérées dans un établissement correctionnel à sécurité minimale du sud-ouest des États-Unis révèle que la participation à des activités favorisant l'exercice du rôle maternel permettrait aux femmes de ressentir moins de pression associée à la maternité et de mieux se préparer à reprendre leurs responsabilités parentales après leur libération. Les auteures soulignent également que les liens entretenus avec leurs enfants sont étroitement liés à leur identité personnelle et à leur identité maternelle. Les travaux empiriques montrent également que les mères incarcérées expriment divers besoins en vue de leur réinsertion familiale. Elles souhaitent notamment obtenir de l'information concernant leurs droits parentaux, la garde de leurs enfants, le maintien du lien mère-enfant ainsi que la conciliation entre les responsabilités familiales et professionnelles. Plusieurs

d'entre elles désirent aussi bénéficier d'un accompagnement pour rétablir leurs relations avec leur famille élargie et leur conjoint (Blanchard, 2002; Giroux et Frigon, 2008; Couvrette et Plourde, 2019; Société Elizabeth Fry, 2018; Ahmed et al., 2016; Paynter, 2021)

Le statut maternel en détention constitue une source importante de stress pour les mères incarcérées. Cette situation est attribuable à la fois aux difficultés préexistantes à l'incarcération, telles que la pauvreté, l'instabilité résidentielle, les relations conjugales malsaines ou la toxicomanie, ainsi qu'aux obstacles rencontrés dans le maintien du lien avec leurs enfants pendant la période de détention, comme nous le verrons plus loin. Parmi ces obstacles figurent notamment ceux liés aux services familiaux en milieu carcéral (éloignement géographique, coûts, etc.), le manque de soutien de la part du père ou de la famille, l'insuffisance d'accompagnement dans les démarches auprès du tribunal de la famille, ainsi que le manque d'accès à l'information concernant leurs droits parentaux (Blanchard, 2002; Van Voorhis et al., 2009; Giroux et Frigon, 2011; Société Elizabeth Fry, 2011, 2018; Couvrette et Leclerc, 2021; Melouka, 2021; Paynter, 2021).

1.3.2 Enfants

Plusieurs travaux ont mis en évidence les multiples effets néfastes de la séparation mère-enfant liée à l'incarcération. La littérature scientifique montre que les enfants de parents incarcérés présentent un risque accru de développer diverses difficultés sur les plans émotionnel, comportemental, scolaire et social. À cet égard, il a été démontré que l'absence d'un parent a des répercussions bien réelles sur le bien-être des enfants touchés par l'incarcération de leur mère (Leapheart, 1997, cité dans Couvrette, 2005). Parmi les conséquences observées figurent notamment des problèmes de santé mentale, de l'anxiété, de l'agressivité, de la méfiance, des traumatismes, des comportements délinquants, des troubles du comportement, des difficultés scolaires ainsi que des troubles du sommeil (Greene et al., 2000; Bartlett, 2000; Blanchard, 2002; Couvrette, 2005; Murray et al., 2009; Michalsen et al., 2010; Hoffmann et al., 2010; Bogenschneider, 2015; Tremblay et Sutherland, 2017).

Les recherches québécoises mettent également en lumière les conséquences émotionnelles importantes de l'incarcération maternelle sur les enfants. Ainsi, Blanchard (2002) rapporte que la majorité des enfants interrogés décrivent l'ennui et la solitude comme des sentiments vécus quotidiennement, soulignant que rien ne peut remplacer l'affection et la présence de leur mère. Les résultats de Couvrette (2005) corroborent ces constats en indiquant que la tristesse, la peine, l'ennui, la déception ainsi qu'une perte

d'intérêt et de motivation figurent parmi les manifestations émotionnelles les plus fréquemment observées chez les enfants, selon les mères participantes. La colère et la frustration sont également rapportées de manière récurrente. Par ailleurs, plusieurs enfants éprouveraient des difficultés scolaires associées à l'anxiété engendrée par l'absence de leur mère. À cet égard, l'un d'eux témoigne : « Faque là, j'allais à l'école je ne mangeais plus. J'étais à l'école, je faisais des affaires, je ne comprenais rien. Je pensais à ma mère » (Blanchard, 2002, p. 120).

La recherche américaine de Hagan et Dinovitzer (1999), tout comme l'étude québécoise de Blanchard (2002), met en évidence les répercussions du stigmatisme associé à l'incarcération parentale sur le capital social des enfants. Ces derniers peuvent éprouver divers sentiments, notamment la honte, l'isolement, la pression sociale, un sentiment d'injustice, ainsi que de la tristesse, du chagrin et de la culpabilité (Hagan et Dinovitzer, 1999; Blanchard, 2002). Certaines études rapportent également des régressions sur le plan développemental, se manifestant notamment par des comportements caractéristiques d'enfants plus jeunes, tels que l'énurésie (Hagan et Dinovitzer, 1999; Couvrette, 2005). Par ailleurs, les réactions des enfants à l'incarcération parentale semblent varier en fonction de leur stade de développement. Les enfants âgés de deux à six ans seraient particulièrement vulnérables aux effets de la séparation et de l'absence parentale (Myers et al., 1999, cités dans Couvrette, 2005; Lafortune et al., 2004). Chez les adolescents, l'incarcération d'un parent peut être associée à l'adoption de comportements antisociaux, à un risque accru de délinquance et de consommation de substances psychoactives. À l'inverse, certains développent une attitude protectrice envers leur mère et manifestent une forme de révolte à l'égard du système de justice (Blanchard, 2002; Couvrette, 2005). Enfin, le fait d'avoir un parent incarcéré est aujourd'hui reconnu comme une expérience potentiellement traumatisante durant l'enfance, pouvant entraîner des répercussions durables jusqu'à la vie adulte (Arditti, 2012; Murray et al., 2012).

Murray et al. (2009), à partir d'une synthèse de 16 études issues d'une revue narrative et d'une méta-analyse internationale, concluent que les enfants ayant un parent incarcéré présentent une probabilité plus élevée de développer des problèmes de santé mentale et des comportements antisociaux que les enfants dont les parents ne sont pas incarcérés. De manière complémentaire, Johnston (2005) met en évidence une autre préoccupation majeure, soit l'augmentation du risque de transmission intergénérationnelle de la criminalité (cité dans Hagan et Dinovitzer, 1999; Greene et al., 2000). Il est également important de souligner que ces impacts tendent à être plus marqués lorsque la mère est incarcérée plutôt que le père (Minson, 2014).

Bien que la séparation puisse, dans certains cas, être perçue comme bénéfique pour certains enfants, la majorité d'entre eux expriment le désir de maintenir un lien avec leur mère, ce lien étant considéré comme essentiel à leur bien-être (Blanchard, 2002; Nesmith et Ruhland, 2008; Michalsen et al., 2010; Bogenschneider, 2015). En effet, une relation parent-enfant maintenue dans la continuité peut contribuer à un sentiment mutuel de sécurité et de protection pour les deux parties (Stern et Oehme, 2002).

Enfin, plusieurs études ont démontré que le maintien des contacts entre une mère incarcérée et son ou ses enfants demeure essentiel et bénéfique, tant pour la qualité de la relation mère-enfant (Blanchard, 2002; Poehlmann, 2005 a, 2005b; Hillman, 2006; Poehlmann et al., 2010; Mignon et Ransford, 2012; Bogenschneider, 2015; Couvrette et Plourde, 2019) que pour la réduction du risque de récidive et la facilitation d'une réinsertion sociale réussie (Datesman et Cales, 1983; Martin, 1997; Brown, 2004; Griffiths et al., 2007; Michalsen et al., 2010; Foster, 2012; Mignon et Ransford, 2012 ; Protecteur du citoyen, 2026). À cet égard, le Bureau de l'enquêteur correctionnel (2014) souligne également que « le maintien des relations familiales entre les femmes et leurs enfants pendant toute la durée de leur incarcération augmente les chances de réinsertion sociale réussie des femmes à la fin de leur peine » (p. 53).

1.3.3 Soignants

L'incarcération d'un parent constitue une expérience déstabilisante pour la mère incarcérée, pour les enfants, mais également pour l'ensemble du système familial (Harris et al., 2010). Les personnes responsables des enfants, souvent appelées soignants, sont régulièrement l'autre parent, mais peuvent aussi être des membres de la famille élargie (notamment les grands-parents) ou des familles d'accueil (Giroux et Frigon, 2011; Miller et al., 2013; Schubert et al., 2016). Les rôles et responsabilités au sein de la famille se transforment à la suite de l'incarcération, et ces changements peuvent entraîner des perturbations importantes dans le fonctionnement familial. Ainsi, les enfants peuvent ressentir un sentiment d'abandon et exprimer de la colère à l'égard de la personne qui prend soin d'eux. De leur côté, les soignants peuvent éprouver du ressentiment envers le parent incarcéré ou envers l'enfant lorsqu'il refuse de recevoir de l'aide (Poehlmann et al., 2008; Nesmith et Ruhland, 2011; Mackintosh et al., 2006). Ils peuvent également se sentir dépassés par les responsabilités liées à la prise en charge d'un enfant susceptible de présenter des difficultés à l'école ou à la maison (Young et Smith, 2000; Nesmith et Ruhland, 2011; Cecil et al., 2008). Le stress associé à cette forme de parentalité imprévue peut s'avérer particulièrement élevé (Miller et al., 2013). À cette charge psychologique s'ajoutent des coûts financiers supplémentaires, notamment ceux liés aux communications téléphoniques, comme les appels à frais virés

depuis les établissements de détention, que de nombreux proches ne sont pas en mesure d'assumer de manière régulière (Michalsen et al., 2010). Plusieurs d'entre eux rapportent également un besoin de soutien important tout en soulignant le manque de ressources accessibles (Hungerford, 1996; Cecil et al., 2008). Enfin, ils peuvent être exposés à diverses formes de stigmatisation lorsqu'ils cherchent de l'aide (Smith et al., 2002; Nesmith et Ruhland, 2011; Hardy et Snowden, 2010).

Malgré les obstacles rencontrés, la priorité de plusieurs soignants demeure d'offrir un soutien aux enfants afin de les aider à surmonter les difficultés liées à l'incarcération de leur mère. Ils sont ainsi prêts à consentir à de nombreux sacrifices dans l'intérêt des enfants, souvent perçus comme injustement affectés par la situation (Booth, 2020). De plus, leur engagement tend à se poursuivre après la période d'incarcération (Harris et al., 2010; Giroux et Frigon, 2011). Par ailleurs, la nature de la relation entre la mère incarcérée et la personne assurant la garde des enfants joue un rôle déterminant dans le maintien du lien mère-enfant (Enos, 2001; Poehlmann et al., 2008; Tasca et al., 2016).

Les soignants occupent en effet une position centrale dans l'établissement et le maintien de cette relation, dans la mesure où de nombreux aspects du lien mère-enfant passent par la dyade mère-soignant (MacLeod, 1986; Fournier, 2000; Loper et Tuerk, 2011). Ils agissent ainsi comme facilitateurs essentiels du contact mère-enfant et jouent souvent un rôle de gardiens de cette relation (Hairston, 2009; Tasca et al., 2016). À l'inverse, des relations conflictuelles entre la mère et le soignant peuvent constituer un obstacle important aux visites et aux contacts durant la période d'incarcération (Poehlmann, 2005b; Nesmith et Ruhland, 2008; Tasca et al., 2016). En effet, les enfants sont plus susceptibles de maintenir des contacts réguliers avec leur mère, que ce soit par visite ou par téléphone, lorsque la relation mère-soignant est moins conflictuelle (Poehlmann, 2005b; Loper et al., 2009; Loper et al., 2014).

De plus, des relations solides entre la mère et le soignant favorisent une plus grande continuité dans l'exercice du rôle parental de la mère durant la période d'incarcération et facilitent également la transition de ce rôle après sa libération (Cecil et al., 2008). En effet, la capacité d'une mère à demeurer activement impliquée dans la vie de ses enfants pendant son incarcération dépend en grande partie du soignant, qui joue un rôle clé dans la facilitation et le soutien des échanges et de la communication (Haney, 2013; Tasca et al., 2016). Dans cette perspective, l'établissement d'une alliance entre les soignants et les mères incarcérées est considéré comme un objectif thérapeutique pertinent dans le cadre des interventions parentales en milieu carcéral (Strozier et al., 2011).

1.4 Services familiaux offerts en milieu carcéral

Les femmes incarcérées qui sont mères disposent de très peu de possibilités pour maintenir des liens avec leurs enfants. Les principales modalités de contact offertes en milieu carcéral se limitent aux visites au parloir, aux appels téléphoniques et à la correspondance écrite. Ces trois moyens constituent, dans la majorité des cas, les seules occasions pour ces femmes d'exercer leur rôle maternel et de tenter d'assumer leurs responsabilités parentales (Blanchard, 2002; Arditti et Few, 2006; Mignon et Ransford, 2012; Couvrette et Plourde, 2019).

Peu de femmes incarcérées semblent recevoir la visite de leurs enfants en détention. L'étude québécoise de Blanchard (2002), mentionnée précédemment, rapporte que seulement 11,1 % des participantes bénéficiaient de visites régulières en milieu carcéral. Les travaux de Mignon et Ransford (2012), portant sur la manière dont des mères incarcérées aux États-Unis vivent leur maternité en détention, confirment également cette tendance. Les visites en établissement carcéral ne représenteraient que 15 % des modalités de contact, tandis que 79 % des communications entre les mères et leurs enfants s'effectueraient par courrier et 61 % par téléphone. De leur côté, Casey-Acevedo et Bakken (2002) indiquent que, parmi 222 femmes mères d'enfants mineurs ayant participé à leur étude sur les visites carcérales dans un État du nord-est des États-Unis, 61 % ne recevaient aucune visite de leurs enfants. Plusieurs travaux ont mis en évidence des enjeux importants liés au maintien des contacts familiaux en milieu carcéral. Selon Blanchard (2002), les principaux obstacles sont surtout d'ordre matériel et financier, notamment la distance et l'absence de moyens de transport (77,5 %) ainsi que les frais d'interurbain (49,4 %). D'autres études soulignent également que l'éloignement géographique entre les enfants et les établissements de détention constitue un frein majeur au maintien du lien mère-enfant, particulièrement chez les femmes autochtones (Miller, 2017). Par ailleurs, les coûts élevés associés aux déplacements et aux communications téléphoniques représentent des obstacles récurrents au maintien de ces liens (Pogrebin et Dodge, 2001; Casey-Acevedo et Bakken, 2002; Blanchard, 2002; Nesmith et Ruhland, 2008; Celinska et Siegel, 2010; Mignon et Ransford, 2012; Schubert et al., 2016; Paynter et al., 2022).

De plus, les témoignages recueillis auprès de femmes incarcérées montrent que plusieurs contingences institutionnelles et modalités de fonctionnement contribuent à limiter le maintien de la relation mère-enfant en contexte de détention. La majorité des participantes rapportent que les visites régulières sont

souvent trop brèves et trop sporadiques pour permettre l'établissement d'un véritable lien affectif avec leurs enfants. Elles soulignent également que les règles institutionnelles encadrant les visites (critères d'admission, durée allouée, modalités de réservation, heures d'ouverture, temps d'attente et climat parfois intimidant), de même que celles relatives aux appels téléphoniques (arrangements préalables, coûts, durée et fréquence limitée), sont fortement restrictives et contraignantes (Casey-Acevedo et Bakken, 2002; Blanchard, 2002; Casey-Acevedo et al., 2004; Couvrette, 2005; Celinska et Siegel, 2010; Booth, 2020; Paynter et al., 2022). Malgré ces obstacles, de nombreuses femmes maintiennent l'intention de reprendre leur rôle maternel et de renouer avec leurs enfants après leur libération (Bloom et Steinhart, 1993; Blanchard, 2002; Casey-Acevedo et Bakken, 2002; Couvrette, 2005; Giroux et Frigon, 2011; Couvrette et Plourde, 2019; Knudsen, 2019).

Notons qu'une modalité de contact supplémentaire s'est ajoutée en milieu carcéral, notamment à la suite de la pandémie, période durant laquelle l'ensemble des contacts physiques ont été brusquement interrompus : la visioconférence. Cette forme de visite permet aux personnes incarcérées, tant dans les établissements pour hommes que pour femmes, d'avoir accès à des visites en direct par vidéo depuis l'établissement. Toutefois, aucune donnée n'est disponible, ni au niveau fédéral ni au niveau provincial, concernant l'utilisation de cette modalité de contact virtuelle. Dans ce contexte, une demande d'information a été adressée au Service correctionnel du Canada (SCC) en 2021 afin d'obtenir des précisions sur les conditions d'accessibilité, la réglementation, la fréquence d'utilisation et les retombées de cette mesure, sans qu'aucune réponse n'ait été reçue à ce jour. Par ailleurs, dans le cadre du présent projet, il a été établi que la visioconférence avait été mise à la disposition de l'ensemble des personnes incarcérées pendant la pandémie, à raison de quatre heures par semaine, réparties sur deux soirées, dans deux salles distinctes. Au moment de la réalisation de ce projet, ces plages horaires étaient toujours en vigueur et utilisées à diverses fins, notamment pour les communications avec les avocats et les membres de la famille. À cet égard, un projet pilote intitulé *Child Link* a été lancé en 2012 dans une prison pour femmes en Saskatchewan, dans la région de l'Ouest, permettant aux femmes incarcérées de rendre visite à leurs enfants par visioconférence. Toutefois, l'utilisation réelle de ce programme semble avoir été extrêmement limitée (Knudsen, 2016). Une mère incarcérée aurait notamment bénéficié de visites vidéo avec son fils pendant cinq mois en 2013 (SCC, 2013). Le programme a ensuite été élargi à d'autres établissements pour femmes en 2014-2015 (Knudsen, 2019), mais il ne semble pas avoir été maintenu par la suite. Dans le cadre de ce projet, une demande d'information a également été adressée au Service correctionnel du Canada (SCC) concernant ce programme. Il a été indiqué que celui-ci n'était plus en

vigueur et qu'il avait été remplacé par un dispositif de visites vidéo mis en œuvre le 30 mars 2018 dans certains établissements carcéraux pour hommes et pour femmes.

Ainsi, outre les services institutionnels de base offerts à l'ensemble de la population carcérale, quelques programmes visant spécifiquement les mères incarcérées et le maintien du lien mère-enfant ont été mis en place au Canada au cours des dernières années. L'Établissement fédéral de Joliette offre, depuis 2001, un programme de cohabitation mère-enfant permettant à certaines femmes incarcérées de vivre au sein du pénitencier avec leur enfant. L'accès à ce programme est toutefois conditionnel à une évaluation rigoureuse ainsi qu'à la participation à une formation en développement des habiletés parentales. Le taux de participation demeure très faible (Cyrenne, 2002; Brennan, 2014). À l'échelle nationale, les données indiquent qu'en 2012, une seule femme hébergeait son enfant à temps plein (enfants de moins de quatre ans uniquement), et aucune n'y résidait à temps partiel (enfants de six ans et moins), et ce, depuis 2009 (Brennan, 2014). Les principaux facteurs expliquant cette faible participation seraient liés à une culture institutionnelle davantage punitive, à la surpopulation carcérale ainsi qu'aux critères d'admissibilité du programme. À cet égard, il a été avancé que « le Programme mère-enfant semble exister surtout «sur papier», puisque les enfants ne sont pas plus présents au sein des institutions, ni physiquement ni au sens figuré » (Knudsen, 2019, p. 185). Enfin, le déclin de l'utilisation de ce programme ne semble pas découler d'un manque d'intérêt de la part des mères, mais plutôt de politiques institutionnelles qui tendent à les considérer comme des mères inaptes (Brennan, 2014; Jones et al., 2019) et à concevoir les établissements carcéraux comme des milieux peu adaptés aux enfants (Brennan, 2014).

Au Québec, l'EDLL offre un programme mère-enfant en collaboration avec l'organisme communautaire, qui propose des séjours de 24 heures (ou moins) dans des unités de type « petits appartements », ainsi que des visites supervisées de quatre heures au gymnase lors d'occasions spéciales. La participation à ces activités requiert généralement l'autorisation des services de protection de la jeunesse (CFAD, s.d.). Comme le soulignent Blanchard (2002) ainsi que la coordonnatrice de CFAD lors d'une conversation téléphonique, ces visites sont grandement appréciées, mais ne sont accessibles qu'à une faible proportion de mères incarcérées. Plusieurs obstacles sont rapportés, notamment des contraintes financières, l'éloignement géographique, les difficultés liées au transport ainsi que les listes d'attente. À cela s'ajoutent différents critères institutionnels établis par un comité carcéral, lesquels peuvent limiter l'accès des femmes et de leurs familles. Enfin, dans le cadre de nos fonctions comme coordonnatrice d'un

programme mère-enfant en milieu carcéral provincial, nous avons également observé que ces enjeux contribuent de manière significative à la faible participation des mères et de leurs enfants.

De plus, CFAD offre depuis 2016 l'atelier « Je communique avec mon enfant », destiné aux mères incarcérées et consistant en la réalisation d'un livre, conte ou recueil de poèmes. Cet atelier vise à favoriser les échanges autour du rôle maternel et du bien-être des enfants. L'atelier « Être parent, toute une expérience ! », offert depuis 2018, aborde quant à lui diverses questions liées à la parentalité (CFAD, s.d). Il est à noter qu'en contexte pandémique, aucune activité n'a été offerte à CFAD : ni séjours mère-enfant ni ateliers n'ont eu lieu entre 2020 et 2022. Les activités ont progressivement repris lors de notre entrée sur le terrain en janvier 2023. Par ailleurs, la Société Elizabeth Fry du Québec a mis sur pied en 2005 le programme « Maman me raconte », offert tant au niveau provincial que fédéral. Ce programme permet aux femmes incarcérées d'entrer en contact avec leurs enfants en leur enregistrant la lecture d'une histoire (Société Elizabeth Fry du Québec, 2011).

Enfin, il convient de souligner que très peu d'évaluations de programmes destinés aux femmes incarcérées sont disponibles dans la littérature canadienne (Brennan, 2014), et encore moins dans le contexte québécois (Knudsen, 2019). Il est également intéressant de noter que, malgré la faible fréquence des contacts réels entre mères incarcérées et leurs enfants, des programmes de soutien à la parentalité sont développés dans plusieurs contextes internationaux, y compris dans le contexte québécois (Rossiter et al., 2015; Tremblay et Sutherland, 2017).

1.5 Question de recherche

La recension des écrits réalisée a permis de mettre en lumière plusieurs constats et pistes de réflexion. Ces éléments ont servi de fondement à la formulation de la question de recherche ainsi qu'à l'établissement des objectifs de la présente étude.

- Comment des visiovisites familiales régulières intégrant un accompagnement clinique pourraient-elles avoir un impact sur les mères incarcérées et sur la relation mère-enfant en milieu carcéral provincial?

1.6 Objectifs de la recherche

Objectif général :

- Documenter les impacts des interventions pré-visiovisites, des visioconférences et des interventions post-visiovisites sur les mères incarcérées ainsi que sur la relation mère-enfant.

Les objectifs spécifiques se présentent comme suit :

1. Identifier les éléments du projet, incluant les pistes d'intervention et les activités réalisées lors des visioconférences, qui contribuent à soutenir le rôle maternel des femmes incarcérées et à favoriser le maintien de la relation mère-enfant.
2. Favoriser le suivi et le soutien de l'ensemble des participants avant, pendant et après les visioconférences.

2.1 Être à l'écoute des besoins des participants.es et adopter une posture égalitaire, bienveillante, respectueuse et empathique;

2.2 Explorer diverses activités créatives et ludiques, spécifiquement adaptées à l'âge des enfants et aux intérêts des familles.

3. Documenter les facteurs facilitants ainsi que les obstacles liés à la mise en place du projet.

CHAPITRE 2

POSTURES THÉORIQUES

Ce chapitre présente les postures théoriques qui sous-tendent notre projet, soit le féminisme matricentrique (FM), l'intervention féministe intersectionnelle et l'approche centrée sur les forces. La visioconférence, en tant qu'outil clinique dans l'intervention sociale familiale ainsi qu'en contexte pénal, sera également abordée. Ces différentes postures constituent un appui théorique permettant d'éclairer notre question et nos objectifs de recherche.

2.1 Le féminisme matricentrique (FM)

En mobilisant le féminisme matricentrique (FM) comme l'une des principales assises théoriques de ce projet (O'Reilly, 2021; 2024), nous soutenons que la maternité des femmes incarcérées « compte » (p. 486), qu'elle doit être appréhendée à partir de la voix et de l'expérience des mères elles-mêmes et qu'un féminisme centré sur la maternité constitue une perspective particulièrement pertinente, voire nécessaire, pour comprendre les besoins associés à leur expérience maternelle des femmes incarcérées ainsi que les impacts de notre projet sur la relation mère-enfant.

Développé par la chercheuse canadienne Andrea O'Reilly, le féminisme matricentrique part du principe que le rôle de mère est important et qu'il est au cœur de la vie de celles qui s'identifient comme mères. Ce mode spécifique de féminisme cherche à faire de la maternité l'objet du féminisme en plaçant les besoins et les préoccupations des mères au point de départ d'une théorie et d'une politique sur et pour l'empowerment des mères et des femmes (O'Reilly et Green, 2024, p.9). Selon O'Reilly (2021), les mères ont besoin d'un féminisme qui place la maternité au centre afin d'avoir une réelle compréhension de ces femmes. Elle précise toutefois que la maternité n'est pas nécessairement tout ce qui compte ou ce qui compte le plus dans la vie d'une femme, mais considère la maternité comme une dimension importante, voire déterminante, dans la vie des femmes qui sont mères, façonnant le sentiment d'identité des femmes et leur vision du monde. Par ailleurs, O'Reilly (2021; 2024) soutient que la maternité doit être analysée à partir d'une perspective intersectionnelle. Selon cette conception, la catégorie « mère » est distincte de celle de « femme », puisque plusieurs enjeux auxquels les mères sont confrontées — qu'ils soient sociaux, économiques, politiques, culturels ou psychologiques — découlent spécifiquement de leur rôle et de leur

identité maternels. Cette distinction apparaît particulièrement pertinente dans le contexte de l’incarcération, où l’expérience de la maternité est façonnée par des contraintes et des rapports sociaux qui lui sont propres.

Le féminisme matricentrique propose une pratique du féminisme qui vise à coexister, à se superposer et à s'entrecroiser avec les courants féministes antérieurs. Tel que le décrit par O'Reilly et Green (2024), le féminisme matricentrique est plutôt :

la vague mère dans l'océan féministe. Telle une vague qui émerge à peine de la surface calme d'une étendue d'eau, il fait remonter à la surface les courants sous-jacents du féminisme, de la maternité et de la conception de la maternité, jusqu'alors insoupçonnés. Et comme une vague, il s'éloigne avec force des normes en matière de maternité et de pratiques féministes, et bouleverse les croyances patriarcales sur la maternité, la conception de la maternité et le féminisme. (p.12)

Le féminisme matricentrique repose également sur l’idée que la maternité constitue une construction sociale et historique. Il reconnaît ainsi que l’expérience maternelle, tant comme pratique que comme identité, est profondément influencée par les structures sociales, les institutions, les systèmes de pouvoir et les normes patriarcales (O'Reilly, 2021). De plus, le féminisme matricentrique puise ses fondements dans plusieurs disciplines, notamment l’anthropologie, l’histoire, la sociologie, la philosophie, la psychologie, la littérature et la sexologie, tout en s’inspirant de divers courants du féminisme universitaire et de leurs principales théoriciennes, notamment le féminisme womaniste, le féminisme afro-américain et le féminisme libéral (O'Reilly et Green, 2024).

En tant que perspective féministe relativement récente et émergente, le féminisme matricentrique se caractérise par une approche explicitement matrifocale, multidisciplinaire et multithéorique (O'Reilly et Green, 2024). Voici les principes et objectifs centraux du féminisme matricentrique, tels que présentés par O'Reilly et Green (2024) :

- Affirme que la maternité mérite de faire l’objet d’une étude universitaire sérieuse et approfondie;
- Considère la maternité comme un travail important et précieux pour la société et souligne que la tâche essentielle d’être mère n’est pas, et ne devrait pas être, la seule responsabilité et le seul devoir des mères ;

- Conteste, remet en question et s'oppose à l'institution patriarcale oppressive de la maternité et cherche à imaginer et à mettre en œuvre une identité et une pratique maternelles qui donnent de l'empowerment aux mères ;
- Cherche à corriger la vision trop centrée sur l'enfant qui caractérise une grande partie des travaux de recherche et de l'activisme sur la maternité et cherche à développer la recherche et l'activisme à partir de l'expérience et du point de vue des mères ;
- S'engage pour le changement social et la justice sociale et considère la maternité comme une entreprise socialement engagée et un lieu de pouvoir, où les mères peuvent créer et créent effectivement un changement social par l'éducation des enfants et l'activisme ;
- Considère la maternité comme un phénomène culturellement déterminé et variable, et s'engage à explorer la diversité de l'expérience maternelle en fonction de la race, de la classe sociale, du genre, de la culture, de l'origine ethnique, de la sexualité, du handicap, de l'âge et de la situation géographique ;
- S'efforce d'établir la théorie maternelle et les études sur la maternité comme des disciplines universitaires autonomes, indépendantes et légitimes (p.16).

De plus, il importe de souligner que le féminisme matricentrique dépasse les catégories traditionnelles de genre. Le terme « mère » renvoie à toute personne qui s'engage dans le travail maternel ou, selon la conceptualisation de Sara Ruddick (1989), dans la pratique maternelle (O'Reilly, 2021). En concevant la maternité davantage comme une pratique que comme une identité et en l'érigeant en verbe plutôt qu'en statut, le féminisme matricentrique adopte ainsi une perspective inclusive qui permet une certaine neutralité de genre (O'Reilly, 2016). Cette conception ne se limite donc ni aux mères biologiques ni aux femmes cisgenres. Toutefois, dans son analyse des formes d'oppression et de résistance associées à la maternité, cette approche conserve une attention particulière aux dimensions genrées qui structurent l'expérience maternelle (O'Reilly, 2024).

Considérer les mères incarcérées sous un angle féministe matricentrique suppose, en premier lieu, de reconnaître l'importance de la maternité dans la vie des femmes incarcérées, celle-ci constituant une dimension à part entière de leur identité de femme ainsi que de leur expérience carcérale. De plus, cette perspective théorique soutient notre souci et notre engagement de mettre en avant la voix et le rôle maternel de ces femmes, et plus largement de comprendre, à travers le prisme de la maternité, leur expérience spécifique ainsi que les effets du projet de visiovisites familiales.

2.2 L'approche féministe intersectionnelle

Nous jetterons ici les bases principales de l'intervention féministe intersectionnelle, laquelle nous apparaît particulièrement pertinente dans le cadre de notre recherche. À cette fin, un survol des origines de l'intervention féministe au Québec sera d'abord présenté, avant d'exposer le concept d'intersectionnalité, qui s'est progressivement intégré à ce cadre d'analyse.

2.2.1 Fondement de l'intervention féministe au Québec

L'intervention féministe émerge au Québec dans les années 1970, dans le contexte de l'essor de divers mouvements sociaux, tels que le féminisme, l'antiracisme et le pacifisme (Flynn, 2011). Elle s'inspire également du courant de l'antipsychiatrie, apparu en Occident au début des années 1960, qui remettait en question la conception normative de la santé mentale et proposait des alternatives à l'enfermement et à la surmédicalisation des personnes concernées (Corbeil et Marchand, 2006, 2010). Ce modèle d'intervention repose sur des valeurs d'égalité, de solidarité et de justice sociale, qui se traduisent dans la pratique par la reconnaissance du potentiel des femmes, l'établissement de rapports égaux entre l'intervenante et la personne accompagnée, ainsi que le soutien à la reprise de pouvoir sur leur vie (Flynn, 2011). De plus, cette pratique d'intervention privilégie une lecture sociopolitique des problématiques plutôt qu'une approche centrée sur les dimensions psychologiques et individuelles des difficultés (Corbeil et Marchand, 2006).

À partir des années 1980, les fondements analytiques et stratégiques des discours et des pratiques féministes ont toutefois été remis en question, notamment au cours de la décennie suivante, par des féministes afro-américaines, indiennes et hispano-américaines (Corbeil et Marchand, 2006). Pour ces femmes racisées, cette perspective féministe, alors perçue comme hégémonique et ethnocentrique, ne tenait pas suffisamment compte de leurs conditions de vie, de leurs histoires spécifiques, de leurs besoins et de leurs valeurs. Cette limite contribuait à invisibiliser d'autres formes de domination, notamment celles liées à l'orientation sexuelle, à la classe sociale, à la race et à d'autres rapports sociaux d'oppression. Les critiques adressées à cette approche concernent principalement la tendance à centrer l'analyse féministe sur les seuls rapports de genre, au risque d'homogénéiser les différentes positions sociales (Flynn, 2011), ainsi que la difficulté à intégrer la question du racisme au même niveau que celle du sexisme dans les programmes politiques (Belleau, 1996).

En réponse à ces limites, plusieurs chercheuses féministes ont cherché à reconnaître la spécificité des expériences d'oppression vécues par les femmes en fonction de leur classe sociale, de leur religion, de leur appartenance ethnique, entre autres (Barrett et al., 2005), tout en enrichissant les pratiques d'intervention afin de mieux tenir compte de réalités plurielles et diversifiées (Flynn, 2011). Ces travaux visent ainsi à articuler, d'une part, les rapports de domination entre les sexes et, d'autre part, les autres rapports de pouvoir structurant les sociétés, notamment ceux liés au racisme, à l'homophobie et au colonialisme (Corbeil et Marchand, 2006).

2.2.2 L'intégration d'une perspective féministe intersectionnelle

Le concept d'intersectionnalité est d'abord proposé par la juriste Kimberlé Crenshaw (1991) afin de soutenir l'analyse des situations vécues par les femmes racisées victimes de violence conjugale, dans un contexte où les dispositifs juridiques américains apparaissaient insuffisants. Ce concept émerge ainsi comme un cadre d'analyse pertinent pour comprendre la manière dont les rapports sociaux de sexe s'articulent avec d'autres dimensions de l'identité sociale, tout en reconnaissant « les effets croisés des systèmes d'oppression et de privilège » (Corbeil et Marchand, 2006, p. 47). L'intersectionnalité désigne une position sociale en constant mouvement, où les effets interactifs des systèmes de discrimination contribuent à façonner l'identité d'un individu comme étant à la fois complexe et unique (Enns, 2005; Poiret, 2005). Plusieurs chercheuses et cliniciennes féministes soulignent l'importance de recourir à une analyse intersectionnelle et de (re)modéliser les principaux paramètres qui orientent la pratique féministe auprès des femmes, et plus particulièrement auprès des femmes issues de minorités ethnoculturelles vivant de la violence en contexte conjugal (Sharma, 2001; Kasturirangan et al., 2004; Sokoloff et Dupont, 2005).

2.2.3 Cadre d'analyse féministe intersectionnel

L'approche intersectionnelle et l'intervention féministe reposent sur des principes étroitement liés. Toutes deux « mettent en relief la construction sociale des rôles et des identités, visent l'identification des rapports de pouvoir à l'œuvre dans ces constructions et luttent pour mettre un terme aux rapports de domination ainsi qu'aux inégalités sociales » (p. 51)

Comme le mentionnent Corbeil et Marchand (2006) :

Le concept d'intersectionnalité juxtaposée à l'approche féministe apparaît comme un outil d'analyse pertinent, d'une part, pour comprendre et répondre aux multiples façons dont les rapports de sexe entrent en interrelation avec d'autres aspects de l'identité sociale et, d'autre part, pour voir comment ces intersections mettent en place des expériences particulières d'oppression et de privilège. (p.46)

Le cadre d'une intervention féministe intégrant une perspective intersectionnelle permet d'explorer les sentiments de désarroi et de colère vécus par les femmes, notamment ceux associés à leur statut de minorité. Il prend en compte les effets simultanés du racisme, du sexisme et du « classisme », tout en reconnaissant leur capacité à identifier et à mobiliser des solutions à leurs difficultés, ainsi qu'en établissant les liens entre l'environnement social et les problèmes vécus sur le plan personnel (Enns, 1993, cité dans Corbeil et Marchand, 2006, p. 51).

Six rubriques thématiques émergent également de ce cadre théorique (Corbeil et Marchand, 2006), soit : l'établissement d'un rapport égalitaire, la prise de conscience de ses propres préjugés, la reconnaissance de la pluralité des identités, la prise de conscience de sa position privilégiée, la reprise de pouvoir par les femmes, ainsi que la valorisation et la reconnaissance de l'expérience des femmes comme point de départ de l'intervention.

- L'établissement d'un rapport égalitaire

L'établissement de relations égalitaires constitue une visée centrale de l'intervention féministe depuis ses débuts. Afin de réduire les rapports hiérarchiques et de favoriser l'instauration d'une relation de confiance entre la travailleuse sociale et les femmes accompagnées, l'intervention féministe intersectionnelle privilégie la mise en place de rapports plus égalitaires (Corbeil et Marchand, 2006). Tendre vers de telles relations implique également de partager, dans la mesure du possible, les espaces décisionnels avec les femmes (Corbeil et Marchand, 2010). Cette dimension apparaît particulièrement essentielle dans l'intervention auprès des mères incarcérées, dans un contexte carcéral où de nombreuses formes de pouvoir se croisent et s'exercent de manière simultanée (Hannah-Moffat, 2001).

- La prise de conscience de ses propres préjugés

La travailleuse sociale adoptant une approche féministe intersectionnelle, particulièrement lorsqu'elle appartient à un groupe majoritaire, est appelée à prendre conscience de ses propres conceptions

stéréotypées, parfois universalisantes et monolithiques, à l'égard de différentes catégories de femmes (autochtones, immigrantes, lesbiennes, incarcérées, entre autres), afin de les déconstruire en intégrant les perspectives et les expériences des femmes concernées. En effet, être attentif à ses biais et à ses préjugés constitue un élément fondamental de l'intervention auprès de cette population.

- La reconnaissance de la pluralité des identités

En collaboration avec les femmes, cette approche d'intervention propose d'examiner l'influence des différentes positions sociales qu'elles occupent (âge, statut, situation socioéconomique, etc.) sur leur identité sociale et personnelle. Cette lecture apparaît essentielle afin de prendre en compte non seulement leur statut de mère de ces femmes incarcérées, mais également leurs trajectoires de victimisation, leur précarité socioéconomique ainsi que les diverses oppressions structurelles ayant contribué à leur parcours de criminalisation, lesquelles demeurent déterminantes dans leur trajectoire maternelle.

- La prise de conscience de sa position privilégiée

La travailleuse sociale adoptant une approche féministe intersectionnelle doit être consciente des privilèges associés à sa position sociale, notamment ceux liés à son statut de personne blanche dans une hiérarchie des rapports de pouvoir. À cet égard, il importe d'engager une discussion ouverte et honnête sur les dynamiques de pouvoir susceptibles d'exister au sein de la dyade travailleuse sociale / femme accompagnée (Corbeil et Marchand, 2006). Il s'agit également d'être consciente comme travailleuse sociale des privilèges associés à notre position sociale (femme chercheuse, mère libre, etc.) et de chercher à atténuer les effets des inégalités de pouvoir dans cette relation dyadique (Corbeil et Marchand, 2010).

- La reprise de pouvoir par les femmes

L'approche féministe intersectionnelle vise l'empowerment des femmes, en favorisant des actions qui leur permettent d'exercer un « pouvoir-sur » leur environnement, dans le but de soutenir des transformations à la fois personnelles et sociales (p. 50). Le processus d'intervention cherche ainsi à explorer les besoins des femmes, à renforcer leur confiance, à reconnaître leurs forces, à favoriser l'émergence de compétences et à promouvoir leur autonomie ainsi que leur capacité d'affirmation de soi. Dans ce contexte, le manque de services familiaux adaptés et les divers enjeux liés au milieu

carcéral auxquels les mères incarcérées sont confrontées dans le maintien du lien avec leurs enfants peuvent contribuer à un sentiment d'inadéquation quant à leur rôle parental, à une faible estime de leurs compétences maternelles (Baunach, 1985, cité dans Hagan et Dinovitzer, 1999; Jones et al., 2019) ainsi qu'à une diminution de l'estime de soi en tant que mère (Jones et al., 2019; Baldwin, 2021b). Tenter de redonner du pouvoir devient un aspect fondamental au sein de notre projet.

- Partir de la reconnaissance de l'expérience des femmes comme point de départ de l'intervention.

Prendre en compte l'expérience des femmes afin de leur donner une voix constitue un élément essentiel de l'intervention féministe intersectionnelle. Cette approche s'appuie sur leur vécu, leurs capacités personnelles ainsi que sur l'ensemble de leur bagage culturel, économique et social ayant contribué à façonner leur trajectoire de vie, tout en partant du postulat de leur potentiel. En complémentarité avec le féminisme matricentrique, la prise en compte de la trajectoire spécifique de chaque mère incarcérée, afin d'offrir un accompagnement nuancé, constitue une pierre angulaire de notre projet.

En ajoutant une perspective intersectionnelle à l'approche féministe, nous souhaitons offrir aux mères incarcérées un espace d'intervention où leurs réalités et leurs trajectoires singulières sont prises en considération, tout en valorisant et en mobilisant leurs forces, conformément aux principes de l'approche centrée sur les forces.

2.3 L'approche centrée sur les forces

L'approche centrée sur les forces repose sur la croyance fondamentale selon laquelle le fait de s'attarder aux forces individuelles, familiales et environnementales, plutôt qu'aux déficits ou aux étiquettes, constitue une voie privilégiée vers le changement et le progrès thérapeutique (Turcotte et Deslauriers, 2017; Weick et al., 1989).

Selon Greene et Lee (2002), la force renvoie à « la capacité à faire face aux difficultés, à maintenir le fonctionnement face au stress, à rebondir à la suite d'un traumatisme important, à utiliser les défis externes comme un levier de croissance et à mobiliser les soutiens sociaux comme source de résilience » (p. 182). Les forces peuvent se situer tant au niveau de l'individu que de la communauté dans laquelle il

évolue (Rapp et Goscha, 2012) et désignent tout attribut, personnel ou environnemental, susceptible de favoriser la croissance et l'émergence de solutions (Saleebey, 2013). Au niveau individuel, elles peuvent inclure des compétences, des aspirations ou la confiance en soi, tandis qu'au niveau communautaire, elles renvoient à des ressources, des services, des réseaux sociaux et des opportunités (Teater, 2014).

L'un des principaux postulats de l'approche centrée sur les forces est que l'individu possède les compétences, les ressources, les atouts et les capacités nécessaires lui permettant de s'adapter à diverses situations. Ceux-ci renvoient à des talents, des ressources internes et externes ainsi qu'à des traits de personnalité pouvant être mobilisés pour assumer différents rôles sociaux, exercer un contrôle sur sa vie ou favoriser son intégration sociale (Weick et al., 1989; Saleebey, 1996, 2002; Gargano et Turcotte, 2017). Ils peuvent également être mobilisés afin de soutenir l'empowerment de l'individu et de favoriser sa croissance et son développement (Rapp, 1998; Greene et Lee, 2002). Cette perspective s'appuie sur les valeurs humanistes du travail social et postule que les compétences des individus ainsi que les ressources de leur environnement constituent la base du changement (Turcotte et al., 2017). Elle repose sur une collaboration entre les travailleurs sociaux et les personnes accompagnées afin d'identifier et d'évaluer les forces et les ressources individuelles, familiales et environnementales. C'est la capacité des individus à mobiliser ces forces qui favorise leur évolution (Rapp et Goscha, 2012; Gargano et Turcotte, 2017).

Nous avons retenu certaines hypothèses issues de l'approche centrée sur les forces, lesquelles apparaissent particulièrement pertinentes pour guider les interventions mises en place dans le cadre de notre projet ;

- Sans ignorer la douleur et les difficultés vécues par les personnes, cette approche met de l'avant l'exploration et la mobilisation des forces, des ressources, des aptitudes et des compétences individuelles, familiales et environnementales. Cette perspective constitue un élément central de la démarche d'intervention (Teater, 2014; Turcotte et al., 2017). Cette attention portée aux forces contribue à renforcer l'espoir, les aspirations et les rêves des individus, tout en favorisant un sentiment d'autonomie personnelle (Greene et al., 2006; Kisthardt, 2013). Dans cette optique, les travailleurs sociaux s'appuient sur ces dimensions et amorcent le processus d'intervention en manifestant de l'admiration et du respect à l'égard des personnes accompagnées (Kisthardt, 2013).

- La relation d'aide devient une relation égalitaire et mutuelle. En établissant un partenariat avec les personnes accompagnées, les travailleurs sociaux privilégient le dialogue plutôt que l'interrogation. Ils reconnaissent que les personnes détiennent un pouvoir d'agir et qu'elles sont capables d'avoir un impact positif sur leur propre vie. Le développement d'une relation de collaboration mutuelle favorise l'espoir des personnes quant à leur capacité de surmonter leurs défis. Dans cette perspective, le travailleur social ne se positionne pas comme un expert chargé de résoudre les problèmes, mais comme un partenaire du processus de changement (Rapp et al., 2005).
- Tous les êtres humains possèdent une capacité intrinsèque d'apprendre, de se transformer et de croître. Ils ont également le droit d'essayer, d'échouer et de réussir (Kisthardt, 2013; Teater, 2014). En tenant compte de ces principes, les travailleurs sociaux remettent en question les effets négatifs des étiquettes et encouragent les personnes à dépasser les identités auxquelles celles-ci peuvent les réduire. En aidant les personnes à reconnaître leur capacité inhérente d'apprendre et de changer, il devient possible de soutenir l'émergence de nouvelles identités correspondant davantage à leurs aspirations (Teater, 2014).

En résumé, nous estimons que le féminisme matricentrique (qui reconnaît la maternité des femmes incarcérées et la place au centre de l'intervention), l'approche féministe intersectionnelle (qui prend en compte la trajectoire singulière de chaque mère) et l'approche centrée sur les forces (qui met de l'avant et mobilise les compétences maternelles et familiales plutôt que les limites et les déficits) constituent un cadre théorique particulièrement pertinent en contexte carcéral. Ces perspectives théoriques guideront notre réflexion ainsi que nos interventions en lien avec nos objectifs de recherche. Il convient de souligner que ces trois approches, étroitement liées et complémentaires, privilégient une relation égalitaire et collaborative tout en favorisant la reprise de pouvoir, en cohérence avec ces mêmes objectifs.

2.4 L'utilisation du numérique dans l'intervention sociale familiale

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) s'est accélérée lors de la pandémie de COVID-19, bien que leur contribution au soutien aux familles fasse l'objet de travaux de recherche depuis plusieurs décennies déjà (Wade et al., 2020).

La mise en œuvre de programmes de soutien familial par vidéoconférence présente plusieurs avantages par rapport aux interventions réalisées exclusivement en présentiel. Parmi ceux-ci figurent une plus grande flexibilité horaire, une accessibilité accrue permettant à certains membres de la famille de participer malgré la distance, des contraintes de transport ou certaines limitations fonctionnelles, ainsi qu'une réduction de la stigmatisation parfois associée à la réception de services de soutien (MacDonell et Prinz, 2017; Wade et al., 2020; Hopkins et Pedwell, 2021; Sullivan et al., 2021; Canário et al., 2022).

Les résultats de recherche indiquent que les programmes de soutien à la parentalité fondés sur les technologies peuvent favoriser le développement du sentiment d'auto-efficacité parentale, améliorer la compréhension du développement de l'enfant et encourager l'adoption de pratiques parentales adaptées. Ils contribuent également au bien-être psychologique des parents et des enfants (Cardamone-Breen et al., 2018; Nieuwboer et al., 2013; Wade et al., 2020). De plus, plusieurs études suggèrent que ces programmes produisent des effets comparables, qu'ils soient offerts en présentiel ou en ligne (Comer et al., 2017; Agazzi et al., 2021; McAloon et de la Poer Beresford, 2021; Metcalfe et al., 2021; Canário et al., 2022). Une revue récente portant sur 14 essais cliniques en télépsychothérapie suggère qu'une alliance thérapeutique solide peut être établie et maintenue par vidéoconférence (Wade et al., 2020). Ces résultats rejoignent ceux d'autres travaux indiquant que la présence en personne ne constitue pas une condition essentielle au développement de l'alliance thérapeutique (Newman et al., 2011; Clarke et al., 2016), bien que la présence physique de l'intervenant puisse demeurer avantageuse dans certaines situations. Par ailleurs, la littérature fait ressortir plusieurs arguments en faveur de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les contextes de séparation parentale (Turcotte et al., 2022). Ces technologies favoriseraient notamment le maintien du lien entre le parent et l'enfant, même lorsque celui-ci n'en a pas la garde (Saini et al., 2013). Elles permettraient ainsi de préserver la relation parent-enfant en offrant des occasions de partager des moments significatifs malgré la distance.

Les résultats de l'étude de Saini et Polak (2018) appuient ces constats, la majorité des professionnels interrogés ayant souligné que les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent être utiles non seulement pour maintenir le contact entre le parent et l'enfant, mais également pour favoriser la reconstruction du lien de confiance entre eux. Les auteurs soutiennent par ailleurs que les professionnels devraient encourager une utilisation des TIC adaptée au stade de développement de l'enfant et proposer des activités en ligne susceptibles de soutenir des interactions positives et significatives entre les parents et leurs enfants. À cet égard, les activités réalisées en ligne peuvent

favoriser des formes d'interaction qui dépassent le simple échange verbal. Elles permettent notamment le partage d'activités significatives, telles que chanter ou jouer d'un instrument ensemble, participer à des jeux électroniques, visionner simultanément un film ou une émission, ou encore maintenir certaines routines familiales, comme celle du coucher, grâce à l'utilisation d'enregistrements audio ou vidéo. Ces activités peuvent ainsi contribuer au maintien de la proximité relationnelle et à la qualité des interactions entre le parent et l'enfant malgré la distance. Dans le même sens, les résultats de Wolman et Pomerance (2012) indiquent que les TIC, en particulier celles permettant la présence virtuelle (p. ex. Facebook, Teams, WhatsApp), répondent au besoin de percevoir les expressions faciales lors des échanges. Les parents interrogés dans cette étude se sont montrés favorables à l'utilisation de la visioconférence à la suite de leur séparation conjugale et ont rapporté que celle-ci leur permettait de se sentir plus proches de leurs enfants (Wolman et Pomerance, 2012).

Dans la même veine, les résultats de Wolman et Pomerance (2012) suggèrent que les TIC, particulièrement celles permettant une forme de présence virtuelle (p. ex. Facebook, Teams, WhatsApp), répondent au besoin de percevoir les expressions faciales et les indices non verbaux lors des échanges. Les parents interrogés dans le cadre de cette étude se sont montrés favorables à l'utilisation de la visioconférence à la suite de leur séparation conjugale et ont rapporté que celle-ci contribuait à renforcer leur sentiment de proximité avec leurs enfants malgré la distance (Wolman et Pomerance, 2012).

Une autre étude décrit la manière dont les programmes de visites supervisées en Floride ont rapidement effectué la transition des visites en présentiel vers des visites virtuelles durant la pandémie de COVID-19, afin de protéger la santé des familles (Oehme et al., 2021). Les données qualitatives recueillies permettent de documenter les avantages, les inconvénients et les défis associés aux visites virtuelles, ainsi que les réactions des parents et des enfants face à cette modalité. Les entretiens réalisés révèlent qu'en l'espace de quelques semaines, des centaines de visites virtuelles entre enfants et parents n'ayant pas la garde ont été réalisées afin de maintenir la relation parent-enfant. De façon unanime, les responsables de programmes ont indiqué que les enfants se sont rapidement adaptés aux visites virtuelles, celles-ci ne suscitant pas de crainte particulière face à la technologie. Les données relatives à la durée des visites apparaissent particulièrement pertinentes pour le présent projet. Les responsables ont observé que les enfants de 0 à 6 ans pouvaient maintenir des échanges d'environ 15 à 30 minutes, ceux âgés de 7 à 12 ans de 30 à 45 minutes, tandis que les adolescents de 13 à 18 ans étaient plus susceptibles de demeurer en ligne entre 45 minutes et une heure. Bien que les enfants de moins de trois ans semblaient éprouver

davantage de difficultés à interagir avec l'image de leurs parents à l'écran, il est tout de même rapporté que les enfants de deux ans pouvaient engager de courts échanges et semblaient apprécier l'interaction (Oehme et al., 2021). Parmi les avantages observés, les programmes ont permis d'augmenter la fréquence des visites tout en offrant une plus grande flexibilité. En effet, pour de nombreux parents, il était plus facile de participer aux visites virtuelles qu'aux visites en présentiel, notamment en raison de l'élimination des temps de déplacement et des coûts associés. Il était également plus simple de reprogrammer les visites manquées, particulièrement pour les parents vivant avec des problèmes de santé chroniques, un handicap physique ou ayant subi une intervention chirurgicale. Un autre avantage notable réside dans la diminution des absences et des annulations coûteuses (Oehme et al., 2021). Les responsables de programmes soulignent que les visites les plus réussies étaient celles où le parent visiteur avait pris le temps de planifier de manière proactive les activités à réaliser pendant l'échange. Ils insistent sur l'importance d'adapter ces activités à la capacité d'attention limitée des enfants et de prévoir des transitions vers d'autres activités afin de maintenir leur engagement. Par ailleurs, les visites virtuelles ont permis à certains parents d'observer leurs enfants dans leur environnement naturel, par exemple en train de jouer d'un instrument de musique, de faire du vélo, de cuisiner ou de pratiquer un sport, offrant ainsi un aperçu concret de leur milieu de vie. Dans certains cas, cette modalité a également favorisé le développement du processus de coparentalité (Oehme et al., 2021). En somme, les parents ont exprimé leur gratitude à l'égard de ces contacts privilégiés avec leurs enfants, qu'ils ont jugés significatifs et bénéfiques tant pour eux-mêmes que pour leurs enfants. De plus, le centre d'information a diffusé du matériel multimédia (graphiques et documents) proposant des suggestions d'activités que les parents et les enfants peuvent réaliser ensemble lors des visiovisites. Ces propositions sont adaptées à l'âge et au stade de développement des enfants et incluent, entre autres, le chant, la lecture, les jeux, les échanges autour de la vie quotidienne, ainsi que l'apprentissage de compétences simples, comme la préparation d'un sandwich au fromage grillé ou d'un œuf brouillé pendant que l'enfant observe (Clearinghouse on Supervised Visitation, 2008; 2020). Lors de l'utilisation de la vidéoconférence ainsi que d'autres formes de TIC, il importe de garder à l'esprit que tous les parents ne disposent pas nécessairement des ressources ou des conditions requises pour y avoir accès, notamment une connexion Internet stable et un espace calme pour recevoir un appel.

Ainsi, ces études mettent en évidence le potentiel des visites virtuelles pour favoriser le maintien du lien familial dans des contextes difficiles. De plus, la littérature portant sur la psychothérapie par vidéoconférence montre des résultats thérapeutiques et une alliance thérapeutique comparables à ceux observés lors de rencontres en présentiel (Bouchard et al., 2004; Barak et al., 2008; Backhaus et al., 2012;

Stefan et David, 2013). Bien que les visites virtuelles ne visent pas à remplacer les contacts en personne, leur utilisation créative dans le maintien des liens sociaux et des relations significatives apparaît non négligeable et peut constituer une alternative pertinente, voire nécessaire, dans plusieurs contextes, notamment en milieu pénal, comme celui de la présente recherche.

2.5 L'utilisation du numérique dans le soutien social familial en contexte pénal

Peu de données existent quant à l'utilisation du numérique en milieu carcéral au Québec et au Canada. Il est néanmoins établi que la visioconférence est offerte sous certaines conditions dans certains établissements provinciaux et fédéraux. Aux États-Unis, les visites vidéo ont été introduites pour la première fois dans les établissements pénitentiaires dans les années 1990. En 2013, des prisons d'au moins 28 États proposaient ce type de service, et pas moins de 15 départements correctionnels d'État offraient également des visites virtuelles (Brown et al., 2014). Ces dernières années, les agences correctionnelles américaines ont accru le recours aux visites vidéo, notamment afin de réduire les coûts et d'améliorer la sécurité (Murdoch et King, 2019). Toutefois, il n'existe pas de littérature scientifique exhaustive évaluant ou documentant de manière systématique l'usage des visites vidéo en contexte pénal, bien que plusieurs travaux permettent d'en dresser un survol.

Parmi les avantages identifiés, on note une augmentation du nombre et de la durée des visites (Dueker, 2004 ; Del Dago, 2012 ; Brown et al., 2014 ; Fulcher, 2014 ; Loper et Coleman, 2014 ; Digard et al., 2016 ; Tartaro et Levy, 2017a), ainsi qu'une diversification des personnes pouvant rendre visite aux personnes incarcérées (Grohs, 2013). Les visites vidéo ont également permis aux familles de voir leur proche dans des situations où une visite en personne aurait été difficile, voire impossible, notamment en raison de handicaps ou de l'âge (Boudin et al., 2014 ; Brown et al., 2014 ; Bogenschneider, 2015). Une plus grande flexibilité des horaires de visite et une réduction des critères d'admissibilité ont également été soulignées (Brown et al., 2014 ; Bogenschneider, 2015). Enfin, l'augmentation de la fréquence des visites semble contribuer au maintien des liens familiaux et à une meilleure adaptation à la vie en détention (Boudin et al., 2014 ; Brown et al., 2014).

De plus, plusieurs recherches indiquent que la logistique liée au transport, la distance ainsi que les frais associés (hébergement, déplacement) ne constituent plus des obstacles aux visites familiales (Johnson et

Hesse, 2005 ; Boudin et al., 2014 ; Brown et al., 2014 ; Loper et Coleman, 2014 ; Bogenschneider, 2015 ; Murdoch et King, 2019). L'utilisation des visites vidéo peut également s'avérer plus conviviale, dans la mesure où elle ne requiert pas de contrôles de sécurité complexes ni de longues périodes d'attente pour les autorisations ou l'accès aux visites (Sturges, 2002 ; Arditti, 2003 ; Comfort, 2003 ; Johnson et Hesse, 2005 ; Grohs, 2013 ; Brown et al., 2014). Par ailleurs, ce dispositif permet de réduire les coûts et le temps associés au traitement des visiteurs, aux déplacements des personnes incarcérées au sein de l'établissement ainsi qu'à la supervision des visites (Dueker, 2004 ; Del Dago, 2012 ; Grohs, 2013 ; Brown et al., 2014 ; Loper et Coleman, 2014 ; Rabuy et Wagner, 2015), ce qui pourrait, en retour, libérer du temps pour le personnel carcéral afin qu'il puisse se consacrer davantage à l'accompagnement des personnes incarcérées (Johnson et Hesse, 2005).

Notons que les personnes incarcérées et leurs enfants peuvent tirer plusieurs bénéfices des visites vidéo, celles-ci permettant notamment des interactions plus ludiques lors des échanges et offrant aux enfants la possibilité de voir leur parent depuis le confort de leur domicile. Dans le cadre du programme communautaire Families Outside des Family Services of Western Pennsylvania, une étude portant sur 40 familles ayant participé à des visites vidéo a révélé que l'ensemble des participants considérait que ces visites contribuaient au maintien ou au renforcement des relations avec leurs proches incarcérés (Family Services of Western Pennsylvania, 2007, 2008, 2020, cité dans Brown et al., 2014).

Une étude américaine portant sur 22 familles ayant utilisé la visioconférence pour communiquer avec un membre incarcéré (Ames et al., 2010, cités dans Brown et al., 2014) indique que les enfants y sont plus engagés, notamment en raison de la dimension visuelle qui facilite le contact visuel, permet les interactions et favorise la communication non verbale. En ce sens, une mère incarcérée participant à des visites vidéo rapporte que son fils ne communique pas lorsqu'elle utilise uniquement le téléphone, mais qu'il apprécie particulièrement de la voir à l'écran (Hillman, 2006). L'étude de Murdoch et King (2019), portant sur les perceptions de personnes incarcérées à l'égard du système de visites vidéo à distance, montre que les participants ayant recours régulièrement à ce dispositif (soit environ deux visites par semaine avec différents membres de la famille et amis) perçoivent un potentiel de résultats positifs comparables à ceux des visites en personne.

Par ailleurs, l'étude de Duwe et McNeeley (2021) apporte des éléments supplémentaires suggérant que le soutien social, même lorsqu'il est médiatisé par des outils numériques, peut favoriser une transition plus

favorable de la prison vers la communauté. Les résultats indiquent que plus la fréquence des visites vidéo augmente, plus la réduction des taux de récidive est importante, tant pour la récidive générale que pour les infractions criminelles. Enfin, le maintien des liens familiaux apparaît également comme un facteur facilitant la réinsertion des personnes incarcérées à leur sortie (Mignon et Ransford, 2012 ; Liu et al., 2014 ; Mowen et Visser, 2016). De plus, les soignants accompagnant les enfants lors des visites tendent également à privilégier cette modalité, estimant que les visiovisites contribuent au maintien des liens avec le parent incarcéré (Tartaro et Levy, 2017a, 2017b ; Murdoch et King, 2019). La visioconférence facilite également la continuité des soins auprès des enfants (Brown et al., 2014). Dans une étude à méthodes mixtes menée auprès de 671 femmes incarcérées dans deux établissements pénitentiaires en Floride, Hilliman (2006) observe plusieurs bénéfices associés aux visites vidéo, notamment une amélioration de l'estime de soi ainsi que des relations avec les enfants et les autres membres de la famille. Toutefois, ses résultats ne montrent pas d'effet significatif des visites vidéo sur l'inconduite en milieu carcéral.

Enfin, les administrations pénitentiaires peuvent également tirer profit de ce dispositif, dans la mesure où les visites vidéo contribueraient au renforcement de la sécurité et de l'ordre en établissement, notamment en réduisant les risques d'introduction de produits de contrebande (Johnson et Hesse, 2005 ; Del Dago, 2012 ; Philips, 2012 ; Grohs, 2013 ; Rogers, 2013 ; Boudin et al., 2014 ; Brown et al., 2014), en améliorant la sécurité du personnel et des personnes incarcérées, ainsi qu'en facilitant l'enregistrement et le suivi des visites par les administrations pénitentiaires (Loper et Coleman, 2014). Les résultats soulignent également un certain nombre d'inconvénients associés aux visiovisites, notamment des problèmes techniques tels que des appels interrompus, une expérience de visite jugée moins personnelle qu'en présentiel, ainsi qu'un accès à la technologie qui devient indispensable (Sitren et al., 2020 ; Murdoch et King, 2019).

CHAPITRE 3

PRÉSENTATION DU PROJET D'INTERVENTION ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le prochain chapitre présente la démarche méthodologique mobilisée dans le cadre de la présente recherche. Nous y exposerons d'abord le lieu de la recherche-intervention, ainsi qu'un portrait de l'intervention réalisée et des activités proposées. Nous aborderons ensuite les critères de sélection, le processus de recrutement et le type de recherche retenu. Par la suite, les outils de collecte de données ainsi que les méthodes d'analyse seront présentés. Le chapitre se conclura par l'exposition des considérations éthiques, des limites de la recherche et des retombées escomptées.

3.1 Lieu de la recherche-intervention

Notre projet s'est déroulé à l'Établissement de détention Leclerc de Laval (EDLL), en collaboration avec l'organisme communautaire Continuité famille auprès des détenues (CFAD). CFAD est un partenaire communautaire des services correctionnels reconnu par le MSP selon la loi sur le système correctionnel du Québec (LSCQ).

3.1.1 Continuité famille auprès des détenues (CFAD)

Continuité-famille auprès des détenues (CFAD) est un organisme communautaire fondé en 1985 par Mme Yolande Trépanier. Il vient en aide aux femmes judiciairisées (incluant les personnes de genres divers) ayant des démêlés avec la justice, ainsi qu'à leurs proches. CFAD est le premier organisme au Québec — et le seul organisme communautaire au Canada — à réunir en établissement des mères incarcérées et leurs enfants, notamment grâce à la « roulotte », une maison mobile installée jusqu'en 2016 sur le terrain de la Maison Tanguay (CFAD, s.d.).

Les objectifs de l'organisme sont de faciliter la réinsertion sociale, de briser l'isolement, de maintenir le lien mère-enfant et de favoriser les relations avec les proches (CFAD, s.d.). CFAD intervient auprès des femmes incarcérées, en transition ou réintégrées dans la communauté. Plusieurs activités sont offertes aux femmes et à leur famille, notamment des ateliers (cuisine collective, activités artistiques et musicales, ateliers thématiques, conférences), des services de référencement ainsi qu'un accompagnement auprès

de différentes instances (Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), tribunaux, etc.). Des ateliers mère-enfant destinés aux enfants de 0 à 5 ans sont également proposés (éveil et stimulation).

De plus, CFAD a mis sur pied en 1988 le programme mère-enfant à la prison Tanguay, désormais offert à l'Établissement de détention Leclerc de Laval (EDLL) depuis mars 2016. Les objectifs de ce programme sont de permettre aux femmes détenues de maintenir le contact avec leurs enfants, de valoriser leur rôle maternel et de favoriser leur préparation à la réinsertion sociale, pendant et après l'incarcération.

Ce programme comporte plusieurs volets, dont des activités familiales comprenant des séjours de longue durée avec souper, nuitée et petit-déjeuner dans des unités mère-enfant. Ces séjours se déroulent du samedi au dimanche dans des unités spécialement aménagées pour permettre aux mères admissibles de passer du temps avec leurs enfants. Une intervenante de CFAD assure le bon déroulement des séjours et offre une présence constante, bien que discrète, dans une unité mitoyenne.

S'ajoutent à cela des visites supervisées de courte durée dans une unité mère, qui favorisent le maintien ou, dans certains cas, la reprise du contact mère-enfant. CFAD peut également superviser des visites au parloir afin de permettre des rencontres mère-enfant. L'organisme organise par ailleurs des fêtes familiales, environ quatre fois par année, pour souligner des occasions telles que Noël ou la fête des Mères. Ces célébrations réunissent des mères et leurs enfants âgés de 0 à 18 ans à la chapelle de l'établissement Leclerc.

CFAD offre également, à l'EDLL, deux ateliers mentionnés précédemment : « Je communique avec mon enfant » et « Être parent, toute une expérience » (CFAD, s.d.).

Enfin, depuis 2005, les SCC ont confié à CFAD le mandat d'offrir un service de soutien aux femmes sous responsabilité fédérale. Ce service s'adresse aux femmes purgeant une peine fédérale, qu'elles soient mères ou non, et est offert notamment à l'Établissement Joliette, à la maison de transition Thérèse-Casgrain ainsi qu'au Centre de jour.

3.1.2 Établissement de détention Leclerc de Laval (EDLL)

À l'origine, l'EDLL était un établissement à sécurité maximale destiné aux hommes purgeant une peine fédérale de deux ans et plus. Depuis 2016, il accueille également des femmes purgeant une peine sous

juridiction provinciale. L'établissement est divisé en différents secteurs pouvant accueillir une quarantaine de femmes chacun. En 2024-2025, la population moyenne quotidienne des femmes incarcérées dans les établissements de détention provinciaux du Québec était d'environ 344 personnes (Ministère de la Sécurité publique, 2025), dont la majorité était hébergée à l'Établissement de détention Leclerc de Laval, principal établissement provincial pour femmes au Québec. Il demeure toutefois difficile d'obtenir davantage d'informations spécifiquement sur l'EDLL en raison du peu de données rendues publiques par le MSP.

3.2 Résumé du projet de visiovisites familiales

Le projet d'intervention proposé à l'EDLL était initialement prévu pour une durée de douze semaines, mais il a dû être écourté à huit semaines. Entre deux et six visioconférences ont pu être réalisées par famille, pour diverses raisons exposées plus loin.

L'objectif initial consistait à réaliser des visioconférences familiales hebdomadaires avec les familles, tout en offrant aux femmes incarcérées un accompagnement clinique avant et après chacune des visites (Tableau 3.1). Un soutien familial était également prévu afin de faciliter l'organisation et la coordination des visites.

Chaque rencontre de visiovisite a été structurée comme suit :

- Intervention pré-visiovisite (15 minutes) : accueil des femmes, accompagnement individuel et retour sur la visiovisite précédente (exploration des émotions vécues, identification des moments significatifs, mise en valeur des forces personnelles et parentales, etc.), ainsi que préparation de la visioconférence à venir (réflexion sur les objectifs relationnels, échanges, pistes d'action, proposition d'activités, etc.).
- Réalisation de la visioconférence familiale (40 minutes) : déroulement de la visioconférence, au cours de laquelle différentes activités sont réalisées afin de favoriser les interactions, l'expression des émotions et le maintien ou le renforcement du lien familial.

- Intervention post-visiovisite (15 minutes) : accompagnement visant à soutenir l'intégration de l'expérience vécue lors de la visioconférence (retour réflexif, exploration des émotions, identification des éléments significatifs, reconnaissance des forces mobilisées, etc.) et identification de pistes d'action en vue de la prochaine visiovisite.

Les tableaux 3.1 et 3.2 résument l'intervention-type et présentent les activités réalisées.

Tableau 3.1 Résumé de l'intervention

Nom	Fréquence	Durée	Lieu	Moment
Intervention pré-visiovisite avec la mère incarcérée	À chaque rencontre	15 minutes	Local situé au parloir de l'Établissement de détention Leclerc de Laval	Avant la visioconférence familiale
Visioconférence familiale (femmes incarcérées, enfant.s,soignant.s)	Douze	40 minutes	Local situé au parloir de l'Établissement de détention Leclerc de Laval	Mardi et jeudi entre 18h15 et 20h40
Intervention post-visiovisite avec la mère incarcérée	À chaque rencontre.	15 minutes	Local situé au parloir de l'Établissement de détention Leclerc de Laval	Après la réalisation de la visioconférence familiale.

Tableau 3.2 Activités réalisées lors des visioconférences familiales

Activités réalisées	Enfants 0-5 ans	Enfants/Adolescents 5-12 ans
Créations : dessins, pâte à modeler, bricolage.	X	

Toutous et jouets	X	
Musique : chansons à répondre, comptines, danse	X	X
Activités scolaires : anecdotes, bulletins, devoirs, vêtements du bal des finissants, etc.	X	X
Lecture d'histoires et de bandes dessinées	X	X
Visite virtuelle de la maison et de la chambre des enfants	X	X

3.3 Critères de sélection

Les critères de sélection (inclusion et exclusion) sont les suivants :

- Femmes incarcérées : être mère et incarcérée à l'Établissement de détention Leclerc de Laval, avoir une sentence minimale de deux à trois mois, disposer de l'autorisation (inscrite au dossier) de recevoir des visites de ses enfants (qu'elle en ait ou non la garde avant l'incarcération) et manifester son intérêt à participer au projet.
- Enfants : être âgé de 18 ans ou moins et manifester un intérêt à participer au projet. Afin de respecter les principes de transparence, un assentiment des enfants sera sollicité, tandis que le consentement formel sera obtenu par l'entremise du ou de la personne responsable légale ou du ou de la soignant(e). Les enfants devront également être inscrits sur la liste des visiteurs autorisés de l'EDLL.

Soignant(e) : être la personne responsable de la garde actuelle de l'enfant ou des enfants (conjoint(e), grand-parent, famille d'accueil ou famille substitut) et accepter de participer au projet. Cette personne devra également disposer du matériel nécessaire à la réalisation des visioconférences

(accès à Internet, ordinateur ou tablette, téléphone cellulaire avec microphone fonctionnel) et être inscrite sur la liste des visiteurs autorisés de l'EDLL.

3.4 Recrutement

Conformément aux procédures couvertes par l'approbation éthique et le MSP, une affiche présentant le projet a été diffusée dans les différents secteurs ciblés susceptibles de répondre aux critères de sélection, invitant les mères intéressées à transmettre un mémo à l'équipe de recherche ou à CFAD. Le projet a également été présenté dans le secteur « école » de l'EDLL. Par la suite, une rencontre a été réalisée avec les mères incarcérées ayant manifesté leur intérêt, avant de contacter les personnes responsables de leurs enfants afin d'évaluer leur volonté de participer au projet. Certaines participantes n'ont toutefois pas pu être retenues en raison du refus ou de l'absence de réponse du parent ou du responsable des enfants (par exemple le père ou la DPJ), ainsi qu'en raison des contraintes de l'EDLL, notamment liées aux exigences et aux délais associés à l'inscription sur la liste des visiteurs autorisés. L'échantillon initialement visé était de cinq familles, mais quatre ont finalement été incluses. Ce nombre de participantes relève principalement de considérations de faisabilité liées au contexte, aux contraintes temporelles et aux conditions du milieu, comme il sera expliqué plus loin.

3.5 Types de recherche

Il s'agit d'une recherche-intervention s'inscrivant dans une perspective constructiviste. La démarche mobilisée pour répondre à la question de recherche est de nature qualitative.

3.5.1 Recherche-intervention et perspective constructiviste

Les méthodes de recherche-intervention reposent sur l'idée qu'il est difficile d'appréhender le fonctionnement d'une organisation outre « qu'en y pénétrant, en y intervenant et, par conséquent, en la modifiant » (Moisdon, 2010, p.213). Elles s'inscrivent ainsi dans une triple démarche visant à décrire, expliquer et transformer l'objet de recherche afin de mieux le comprendre (Moisdon, 1984 ; Avenier, 1989 ; Savall et Zardet, 1996, 2004 ; David, 2000 ; Plane, 2000).

Dans cette perspective, l'action transformatrice constitue elle-même une source de connaissance (Lewin, 1997), permettant de produire des savoirs à partir de l'observation des transformations réalisées. Le chercheur intervenant vise ainsi à produire des données en interaction étroite avec les acteurs de terrain. Sa présence régulière sur le terrain lui permet de recueillir des données diversifiées (Krief et Zardet, 2013),

principalement de nature qualitative. De plus, la recherche-intervention se caractérise par l'indissociabilité entre l'objectif scientifique et la contribution à l'amélioration des pratiques sociales (Krief et Zardet, 2013). Par ailleurs, la recherche-intervention s'inscrit dans une perspective constructiviste de production des connaissances (Krief et Zardet, 2013). Cette perspective « déplace l'accent traditionnellement mis sur les conditions objectives vers le processus par lequel se construisent les définitions de problèmes sociaux » (Mayer et Laforest, 1990, p. 34).

Selon Mayer et Laforest (1990), dans le champ criminologique, le crime constitue un construit juridico-politique. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de situations problématiques réelles ou de « vrais » crimes, mais plutôt que certaines personnes ou certains groupes doivent d'abord les définir comme telles et parvenir à imposer leurs interprétations ainsi que les solutions qui en découlent, notamment sous la forme de politiques sociales (Mayer et Laforest, 1990). Cette perspective met ainsi l'accent sur les processus par lesquels une société se mobilise pour définir et prendre en charge des situations considérées comme problématiques.

C'est dans cette optique que nous nous sommes intéressées, à travers ce projet, aux constructions sociales entourant les différentes modalités de maintien des liens familiaux offertes en milieu carcéral. Plus particulièrement, nous nous sommes interrogées sur la manière dont ces modalités, mises en place en réponse à la situation de femmes incarcérées qui sont également mères, peuvent contribuer soit à atténuer certaines difficultés, soit à en accentuer d'autres ou à en faire émerger de nouvelles. Notre problématique rejoint ici les propos de Manseau (1988) qui stipulent que, parfois, des intérêts liés à la prise en charge de certains problèmes semblent contribuer à ce que certaines questions soient traitées sous une perspective qui ne correspond pas toujours à l'intérêt des personnes impliquées (Manseau, 1988, cité dans Mayer et Laforest, 1990).

3.5.2 Recherche qualitative

Par le degré de profondeur qu'elle permet d'offrir, la démarche qualitative ne cherche pas à vérifier, mais ouvre la voie vers la création de connaissances ainsi que la découverte (Paillé et Mucchielli, 2012). L'enquête est dite « qualitative » principalement dans deux sens : d'abord, dans le sens que ses méthodes et ses instruments sont conçus, d'une part, pour recueillir des données qualitatives (témoignages, notes de terrain, images vidéo, etc.), et, d'autre part, pour analyser ces données de manière qualitative (c'est-à-dire en extrayant le sens plutôt qu'en les transformant en pourcentages ou en statistiques) ; l'enquête est

aussi dite qualitative dans un deuxième sens, à savoir que l'ensemble du processus est mené d'une manière « naturelle », sans appareils sophistiqués ou mises en situation artificielles, selon une logique proche des personnes, de leurs actions et de leurs témoignages (Paillé et Mucchielli, 2021, p.15). C'est une œuvre faite de travail humain proximal, situé, sensible, attentif, réflexif, informé et empiriquement fondé (Paillé et Mucchielli, 2021). L'analyse qualitative s'appuie sur des données subjectives et s'intéresse au sens que les personnes attribuent à leurs expériences ainsi qu'aux interprétations qu'elles construisent de leur réalité sociale. Elle s'ancre dans une épistémologie interprétative qui « s'intéresse aux dynamiques selon lesquelles le monde social est expérimenté, vécu, produit, compris, interprété » (Anadon et Savoie-Zajc, 2009, p. 1). Les données recueillies sont complexes et sensibles au contexte social et culturel dans lequel elles sont produites (Anadon et Savoie-Zajc, 2009).

L'enquête qualitative de terrain, qui repose sur une relation directe avec les acteurs de la recherche, notamment par l'entremise d'entretiens et de l'observation des pratiques dans leur milieu de vie, comme c'est le cas dans la présente étude, constitue une démarche comportant de nombreuses zones d'incertitude (Paillé et Mucchielli, 2021).

3.6 Outils de cueillette de données

La première méthode de collecte de données a été réalisée à l'aide d'entretiens semi-dirigés. Ce type d'entretien a été retenu, puisqu'il reconnaissait aux participantes une position d'expertes de leur propre expérience et permettait de rendre compte de la réalité spécifique de chacune d'elles (Van Campenhoudt, 2017). Il favorisait également la collecte de données riches, nuancées et approfondies sur les perceptions, les expériences et les réflexions des participantes (Van Campenhoudt et Quivy, 2011). Comme le rappelle Frigon (2010), l'entretien repose sur le postulat selon lequel « l'enquêtée est la mieux placée pour parler du sujet, car elle le vit » (p. 181).

Les canevas d'entretiens ont été élaborés à partir de questions ouvertes portant sur certains thèmes définis de manière déductive, sans toutefois s'y limiter (Annexes A, B, C et D). Ce type de questions a permis aux participantes de s'exprimer librement et de développer leurs réponses selon leur propre expérience. La souplesse de cette technique a favorisé l'exploration approfondie de sujets complexes et sensibles ainsi que l'émergence de nouvelles thématiques (Frigon, 2010). Conformément au caractère

itératif de l'analyse qualitative, certaines questions ont également été ajoutées ou adaptées en cours de démarche afin d'approfondir certains aspects soulevés par les participantes. L'ensemble des entretiens a été réalisé en début et en fin de projet, entre mars et juin 2023, auprès de chaque femme incarcérée, ainsi qu'en fin de projet auprès de trois personnes responsables. Leur durée variait entre 30 minutes et 1 h 30. Une famille (soignant et enfant) a choisi de répondre aux questions de fin de projet par écrit. Les autres enfants n'ont pas pu participer aux entretiens, soit en raison de leur jeune âge, soit parce que la personne responsable n'a pas donné son accord à leur participation.

La deuxième méthode de collecte de données a consisté en l'utilisation de notes de terrain. Des notes sommaires ont été rédigées tout au long du processus de recherche afin de consigner les observations et impressions issues des différentes rencontres. Après chaque séance de visioconférence, des enregistrements audio ont été réalisés afin de produire un résumé de la rencontre (sujets abordés, activités réalisées) et de consigner les observations (ton des échanges entre la mère et l'enfant, interventions, etc.), en y intégrant occasionnellement certaines citations issues des propos des participantes et des enfants. Ces enregistrements ont été effectués à l'extérieur de l'établissement afin d'assurer une plus grande confidentialité, puis retranscrits par la suite. Cet outil a permis de nourrir la réflexion autour des objectifs de recherche et a conduit à la production de deux textes (Annexe E). Cet outil a permis de nourrir la réflexion autour des objectifs de recherche et a conduit à la production de deux textes (Annexe E).

3.7 Méthode d'analyse des données

La méthode d'analyse retenue dans le cadre de cette recherche est l'analyse thématique, appliquée notamment selon les recommandations de Paillé et Mucchielli (2008, 2012, 2021). La thématisation constitue l'opération centrale de cette approche et consiste à transformer un corpus en une synthèse de thèmes représentatifs du contenu analysé et en lien avec la problématique de recherche (Paillé et Mucchielli, 2021). Par un examen attentif du matériel, ce processus de regroupement thématique permet de dégager les éléments pertinents à l'analyse (Paillé et Mucchielli, 2008). La lecture thématique d'un corpus amène ainsi à se poser des questions telles que : « De quoi est-il question dans cet extrait ? Quel thème précis est soulevé ? » (Paillé et Mucchielli, 2021, p. 21). Le thème correspond à une dénomination suffisamment précise pour refléter le sens d'un extrait de corpus, tout en se situant au bon niveau

d'inférence. En analyse thématique, la production de thèmes de faible à moyenne inférence est généralement privilégiée (Paillé et Mucchielli, 2021).

Le type de démarche utilisé dans le cadre de cette recherche est la thématisation en continu. Nous avons identifié et noté les thèmes simultanément à la lecture des entretiens, puis les avons regroupés et hiérarchisés en thèmes centraux, sous-thèmes, complémentaires, divergents, etc. Cette thématisation s'est réalisée progressivement et a été achevée à la toute fin de l'analyse du corpus (Paillé et Mucchielli, 2021). Les entretiens semi-dirigés de chaque groupe ont donc été retranscrits à partir des enregistrements audio sous forme de verbatim. En lien avec notre orientation de recherche, nous avons relevé et inscrit en marge du texte les thèmes émergents, puis procédé à leur regroupement et à leur hiérarchisation.

L'analyse du contenu de chacune des entrevues a permis de faire émerger progressivement des thèmes saillants, communs ou divergents dans les discours des différentes participantes et de les consigner dans des tableaux Word, accompagnés d'extraits de verbatims (Paillé et Mucchielli, 2012). La pertinence et la validation d'un thème reposent sur sa récurrence ainsi que sur le statut de l'information véhiculée par l'interlocuteur (Paillé et Mucchielli, 2012). Selon Paillé et Mucchielli (2021), trouver le bon thème en analyse qualitative revient à repérer l'information centrale qui émerge du discours de la personne interviewée en réponse aux questions soulevées dans les entretiens. À cet égard, certains thèmes récurrents, ne faisant pas explicitement partie du devis de recherche, ont également émergé lors de l'analyse des données recueillies. Nous avons alors choisi d'en intégrer certains, dans la mesure où ils apportaient une richesse supplémentaire à l'objet de recherche.

3.8 Considérations éthiques

Notre expérience auprès de cette population nous a amenées à considérer que certaines participantes pourraient vivre, dans le cadre de ce projet, des émotions difficiles. Nous sommes également conscientes que notre projet concerne une population vulnérable, notamment les femmes incarcérées, lesquelles présentent des taux de victimisation plus élevés que ceux observés dans la population féminine générale (Giroux et Frigon, 2011 ; Chéné et Chouinard, 2018). Des mesures de protection ont ainsi été mises en place pour l'ensemble des participantes afin d'atténuer les risques prévisibles. Un soutien psychologique a été offert et des références vers des ressources externes ont également été proposées aux familles. De

plus, conscientes de notre positionnement et des rapports de pouvoir associés à nos privilèges (femme blanche, universitaire, sans dossier criminel et vivant en contexte de liberté), nous avons privilégié des approches théoriques et des postures d'intervention fondées sur l'égalité et la non-expertise, afin de favoriser l'établissement d'une relation de confiance mutuelle.

Au niveau des critères de sélection, certaines mères incarcérées, initialement intéressées, n'ont finalement pas pu participer au projet, notamment parce que leur participation était en quelque sorte conditionnelle à l'assentiment de leur(s) enfant(s) et/ou de la personne responsable de ceux-ci, comme mentionné précédemment. Ces critères d'exclusion étant hors de notre contrôle, des mesures de soutien ont été mises en place afin d'assurer un suivi auprès de ces femmes, notamment en leur offrant les services de CFAD ainsi que notre disponibilité pour des rencontres au besoin. Quelques femmes incarcérées ont ainsi bénéficié de ce soutien. Enfin, lors de la rencontre d'information et de la signature des formulaires de consentement, nous avons pris soin d'expliquer en détail la nature du projet ainsi que ses différents objectifs, afin de permettre à l'ensemble des participantes de prendre une décision éclairée quant aux risques prévisibles et aux avantages potentiels de leur participation. Nous avons également pris le temps de répondre à toutes les questions et sommes demeurées disponibles tout au long de la réalisation du projet.

3.9 Limites de la recherche

Le projet de recherche comporte certaines limites qu'il importe de souligner afin d'en situer la portée. Le nombre restreint de mères participantes à l'étude ($n = 4$) constitue la principale limite. Au total, onze entrevues ont été réalisées et deux questionnaires ont été complétés, mais, en raison de la petite taille de l'échantillon, il n'est pas possible de prétendre à l'exhaustivité des résultats. De plus, sur le plan méthodologique, certains critères de sélection ainsi que l'échéancier du projet ont pu favoriser la participation de certaines familles plutôt que d'autres. Comme mentionné précédemment, l'inscription sur la liste des visiteurs constituait un prérequis à la participation. Or, en raison des délais liés à la mise en place du projet ainsi qu'aux procédures carcérales d'autorisation des visiteurs, les familles déjà inscrites sur cette liste avant le début du projet ont été avantagées, ce qui a été le cas de deux familles. Par la suite, les autres participations ont été confirmées au fur et à mesure des autorisations obtenues. Les familles impliquées dans des démarches avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), dont les procédures

peuvent être plus longues et complexes, ont pu être particulièrement touchées par cette limite, notamment certaines familles autochtones.

Une autre limite concerne le processus d'analyse et de traitement des données. Mené principalement par une seule personne, celui-ci implique un niveau de subjectivité important dans les résultats obtenus ainsi que dans leur interprétation. Ceux-ci doivent ainsi être considérés comme une proposition de lecture plutôt que comme une vérité unique ou absolue. En effet, dans une recherche-intervention de type constructiviste, l'intervenant-chercheur, au plus près des acteurs de terrain, ne peut que « délaissier la position de l'observateur neutre et détaché » (Perez, 2008, cité dans Krief et Zardet, 2013, p. 215), et ses conclusions reposent sur « l'intime conviction du chercheur, qui se retrouve dans l'arène pour éprouver lui-même les champs de force qui traversent l'organisation et qui la mettent en tension » (Moisdon, 2010, p. 217). Cette logique rejoint le principe de rationalité, selon lequel l'intervenant-chercheur ne détient pas une connaissance exhaustive de la réalité, mais contribue, par son mode de raisonnement, à accroître la rationalité des constructions mentales et concrètes du réel (Hatchuel, 1994, cité dans Krief et Zardet, 2013, p. 215).

Enfin, l'inclusion dans la recherche des personnes de la communauté 2ELGBTQI+ (bispirituelle et LGBTQ+) aurait constitué un apport supplémentaire, d'autant plus qu'une aile spécifiquement dédiée à cette population est désormais présente au sein de l'EDLL.

3.10 Retombées escomptées

Cette recherche contribuera à l'acquisition de nouvelles connaissances, puisque cette modalité de visites virtuelles familiales, réalisées de manière régulière et accompagnées cliniquement, n'existe pas actuellement au sein des SCQ. Elle permettra de documenter ce type de service en milieu carcéral ainsi que ses impacts potentiels pour les femmes incarcérées, leurs enfants et les personnes responsables, de même que pour la société dans son ensemble, puisque la mise en place de rencontres familiales régulières en contexte carcéral est susceptible de favoriser une meilleure réinsertion sociale, une réduction du risque de récidive ainsi qu'un meilleur bien-être pour les personnes concernées et, plus largement, pour les générations futures.

CHAPITRE 4

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

L'idée initiale de ce projet de recherche-intervention était de contribuer au maintien de la relation mère-enfant en milieu carcéral provincial, en proposant une modalité de visite familiale virtuelle et régulière, accompagnée d'un soutien clinique. Cette modalité semblait susceptible de mieux répondre aux besoins de cette population, en permettant de pallier plusieurs enjeux associés aux services familiaux carcéraux existants (éloignement géographique, coûts, etc.), et ainsi contribuer à atténuer certains effets collatéraux liés à la séparation carcérale mère-enfant. Le postulat avancé était également que ce manque de services familiaux carcéraux adaptés pouvait notamment découler d'une certaine stigmatisation à l'égard de cette population.

Ce chapitre présente les résultats issus des entrevues semi-structurées réalisées en début et en fin de projet (n = 11), des questionnaires (n = 2), ainsi que des notes d'observation recueillies.

L'objectif central de ce projet de recherche-intervention était donc de documenter la question de recherche suivante : Comment des visiovisites familiales régulières intégrant un accompagnement clinique pourraient-elles avoir un impact sur les mères incarcérées et sur la relation mère-enfant en milieu carcéral provincial? Constatant un risque de manque de données jugé réel au regard des délais et des enjeux liés à la mise en œuvre du projet, nous avons choisi de documenter l'expérience même de réalisation de ce projet de visiovisites familiales en cours de projet. La question de recherche initiale a par ailleurs pu être maintenue, puisque, malgré la faible fréquence des visioconférences pour certaines familles, des données relatives aux impacts du projet sur les mères incarcérées et la relation mère-enfant ont bel et bien pu être recueillies. Rappelons l'objectif général de cette recherche :

- Documenter les impacts des interventions pré-visiovisites, des visioconférences et des interventions post-visiovisites sur les mères incarcérées ainsi que sur la relation mère-enfant.

Nous dresserons tout d'abord un portrait des mères participantes. Ensuite, les points de vue des femmes incarcérées sur leur expérience de la maternité au sein du système carcéral seront explorés. Bien que ce thème ait été initialement absent de notre devis de recherche, il sera également abordé afin de rendre justice au matériel recueilli et de rester fidèle à nos cadres théoriques, lesquels nous conduisent à placer

au centre de notre recherche la voix des mères incarcérées. La partie suivante portera sur les principales retombées du projet de visioconférence sur l'ensemble des participants, soit les femmes et leurs enfants. Les perceptions des femmes concernant les interventions réalisées ainsi que les particularités de la visioconférence comme modalité de visite carcérale seront également abordées. Ensuite, un résumé d'une intervention type sera présenté et les recommandations issues de l'ensemble du projet seront exposées. Pour terminer, l'expérience de la réalisation de ce projet sera également abordée.

4.1 Présentation des participantes

Voici un portrait des quatre participantes au projet de recherche. Tous les noms ont été modifiés afin de préserver la confidentialité des femmes, des enfants et des familles.

4.1.1 Gen

Gen est âgée de 26 ans et est la mère de deux enfants, Honorée et Jim, tous deux d'âge préscolaire (cinq et quatre ans). La personne responsable des enfants et ayant leur garde légale est Joanne, la mère du père des enfants, dont Gen est aujourd'hui séparée. Joanne s'occupe des enfants depuis leur plus jeune âge. La première incarcération de Gen est survenue alors que son plus jeune enfant était âgé de trois mois. La famille réside en Montérégie. Aux prises avec une problématique de consommation depuis son adolescence, Gen affirme que ses enfants l'ont aidée à donner un sens à sa vie et constituent aujourd'hui une importante source de motivation pour l'avenir. Malgré son incarcération, elle tente de maintenir une relation significative avec eux. Les enfants ont visité Gen à quelques reprises dans l'unité mère-enfant de l'EDLL. Toutefois, Joanne mentionne ne plus souhaiter accompagner les enfants lors de ces séjours. Malgré certains différends, Gen dit avoir confiance en sa belle-mère quant à l'éducation de ses enfants et entretenir avec elle une relation relativement harmonieuse. Il s'agit du deuxième séjour en détention de Gen. À sa libération, une admission dans une ressource d'hébergement spécialisée en dépendance est prévue.

4.1.2 Samy

Samy est âgée de 48 ans et est anglophone. Elle est la mère de trois enfants issus de deux unions différentes : deux garçons âgés de 20 et 22 ans ainsi qu'une fille de 11 ans, Kim. Samy n'entretient plus de contacts réguliers avec ses deux fils, dont l'un vit difficilement son incarcération. Kim réside dans les

Laurentides avec Roy, le père de Samy. Bien qu'il n'en ait pas la garde légale, celui-ci assume sa prise en charge depuis quelques années. Samy a pour sa part vécu plusieurs années à Vancouver avant de s'établir à Montréal. À sa sortie, elle souhaiterait retourner vivre à Vancouver avec sa fille. Samy semble entretenir un lien étroit avec Kim et tente de communiquer avec elle plusieurs fois par semaine. Elles ont également participé à quelques séjours dans l'unité mère-enfant de l'EDLL. Sa relation avec son père semble parfois teintée de tensions, mais elle se montre reconnaissante de son implication auprès de sa fille. Il s'agit de son deuxième séjour en détention. À sa libération, elle prévoit intégrer une maison de thérapie pour sa consommation d'alcool.

4.1.3 Maude

Maude est âgée de 38 ans et est la mère de trois enfants, dont une fillette de huit ans d'âge primaire avec laquelle elle n'entretient pratiquement plus de contact depuis environ deux ans, en raison d'une relation très conflictuelle avec le père de celle-ci, qui en assure la garde. Elle a également un garçon, Francis (12 ans), et une fille, Joanie (14 ans), issus d'une autre union. Ces derniers vivent avec leur père, et Maude maintient une relation avec eux, principalement avec sa fille aînée, alors que la relation avec son plus jeune est plus difficile. Maude dit entretenir une relation relativement positive avec le père de ses deux enfants, bien qu'elle reconnaisse que celle-ci n'ait pas toujours été harmonieuse. Tous résident dans la région de Chaudière-Appalaches. Maude a vécu seule avec ses trois enfants pendant environ dix ans. Il s'agit de son deuxième séjour en détention. Le décès de sa mère, figure centrale dans sa vie, survenu peu de temps avant celui de son père, est venu bouleverser ses repères et fragiliser sa situation personnelle.

4.1.4 Pat

Pat a célébré son anniversaire de 23 ans en détention au cours du projet. Elle est autochtone, issue de la communauté anishnabe de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle parle l'algonquin et se débrouille en français. Elle est la mère d'une fille d'âge préscolaire, Éléonore, âgée de quatre ans. Avant son incarcération, Pat vivait avec sa fille chez sa mère, Marie-Chantal, avec qui elle entretient une relation très positive. Sa fille réside toujours chez cette dernière, avec son conjoint. La sœur de Pat, qui habite à proximité, semble également très présente dans la vie de Pat ainsi que dans celle de sa fille. Le père d'Éléonore est présent de manière sporadique. Pat est une femme réservée, de très peu de mots. Il s'agit de son premier séjour en détention. Elle souhaiterait avoir davantage de contacts avec sa fille, mais la distance géographique constitue un enjeu majeur pour les visites et les communications.

4.2 L'expérience de la maternité des femmes incarcérées sous juridiction provinciale

Cette section de résultats présente les points saillants de l'expérience maternelle en détention issus des entretiens semi-structurés réalisés en début et en fin de projet (n = 8) auprès des mères incarcérées, ainsi que de nos notes de terrain. Comme mentionné précédemment, l'étude n'avait pas pour objectif initial de documenter spécifiquement l'expérience de la maternité chez les femmes incarcérées. Toutefois, certains thèmes se sont imposés à partir des données recueillies, et nous avons choisi de les exploiter afin de mettre en lumière l'expérience spécifique d'être une mère incarcérée. Les points de vue des participantes sur l'expérience de la maternité en milieu carcéral ont été regroupés en deux sections : les défis liés au maintien du lien mère-enfant en milieu carcéral et les éléments positifs de l'expérience maternelle en détention.

4.2.1 Défis liés au maintien du lien mère-enfant en milieu carcéral

Le point qui émerge de l'ensemble des propos des femmes concernant leur expérience de la maternité en détention concerne principalement les défis liés au maintien de la relation avec leurs enfants. Sont notamment soulevés la difficulté d'accès aux différents services familiaux ainsi que le manque de reconnaissance de la part de l'établissement.

4.2.1.1 Difficulté d'accès aux différents services familiaux

Pour l'ensemble des participantes, l'inaccessibilité des différents services offerts représente un défi majeur dans le maintien du lien mère-enfant en détention. Parmi les difficultés soulevées par les mères incarcérées dans leur expérience de la maternité figurent l'absence d'information, les conditions d'éligibilité restrictives et rigides, les horaires restreints et les annulations sans préavis du parloir, les problèmes technologiques récurrents liés au parloir, les frais élevés des appels téléphoniques ainsi que les longs délais d'attente.

4.2.1.2 Absence d'information

Les mères ont toutes soulevé le manque d'information mis à leur disposition afin de soutenir la relation mère-enfant. Elles mentionnent qu'aucune information ne leur est fournie quant aux services familiaux existants au sein de l'univers carcéral. Samy explique qu'elle ne connaissait pas le programme mère-enfant ni les séjours mère-enfant offerts par CFAD au sein de l'EDLL :

Personne ne t'informe de rien! Je savais pas les roulettes, je savais rien... c'est quelqu'un qui m'a dit...[...] Les femmes sont pas courant de CFAD, pas du tout. Zéro information donnée à la mère. Parce qu'eux autres, on est juste là.. Tu sais, ça c'est prison, ça c'est prison...Y'a pas le soutien pour l'information, c'est juste euh.. le bouche à l'oreille ? (Samy)

Maude ajoute de son côté :

On n'est même pas capable d'avoir des informations claires ! On sait même pas quand appeler pour prendre des rendez-vous pour des visios, c'est pas clair !! [...] On n'a même pas le numéro de poste pour appeler pour prendre des visios? Fait qu'une nouvelle qui rentre ici là, a sait même pas quoi faire, c'est n'importe quoi, n'importe quoi !!! (Maude)

La difficulté d'accès à l'information, mais également la complexité des démarches à entreprendre afin de pouvoir participer, sont également soulevées par Gen :

Ça devrait être beaucoup plus être accessible, les papiers, les demandes... [...] Faut aller à l'accueil, mais on l'sait pas.! [...] Pis après ça veut pas dire que t'es accepté là. C'est vraiment compliqué! [...]Pis en plus t'en as pas plus qui faut des détails à l'accueil pis l'accueil ben y en a pas non plus l'été parce que l'école est fermée... (Gen)

Les femmes insistent particulièrement sur le manque d'accès à l'information et de soutien concernant leurs droits en tant que mères, mais également sur leur désir de soutenir et de maintenir une relation avec leurs enfants en détention.

4.2.1.3 Conditions d'éligibilité restrictives et rigides

La majorité des femmes soulignent que plusieurs critères d'admission stricts et rigides, exigés par l'établissement de détention, entravent de façon exponentielle les possibles contacts avec leurs enfants. Afin d'être admissibles aux différents services familiaux offerts, les mères indiquent qu'elles doivent être considérées comme de « bonnes personnes » et adopter un « bon » comportement en détention. Samy explique que ces critères subjectifs s'ajoutent aux difficultés déjà présentes et deviennent, en quelque sorte, conditionnels à leur participation :

C'est juste déjà vraiment dur d'avoir une visite! En contact ou d'aller dans la petite maison, y faut que quelqu'un y apporte votre enfant, que quelqu'un y ramasse votre enfant, que le DPJ a dit oui, mais y faut aussi que toi t'es bonne en prison, que t'as pas trop de rapports⁸,

⁸ En cas de manquement aux règlements ou de mauvaise conduite d'une détenue, un rapport disciplinaire (ou rapport de manquement) est un document rédigé par un agent correctionnel. Ce rapport, enclenchant le processus

parce que les rapports, ça t'empêche... oui... C'est la prison qui donne le « ok » pour avoir les visites donc si t'es pas une bonne personne en prison, non, t'auras pas le droit..! (Samy)

En effet, les femmes incarcérées ayant un dossier à la DPJ doivent répondre à certains critères afin de pouvoir participer aux services familiaux. La DPJ et l'EDLL évaluent la sécurité de l'enfant et peuvent imposer certaines restrictions ou conditions, voire interdire les contacts.

Un autre critère d'admissibilité aux divers services familiaux, comme mentionné ci-haut, exige que les femmes incarcérées fassent une demande d'approbation auprès de l'EDLL afin que tous leurs visiteurs soient autorisés et inscrits sur la « liste des visiteurs ». Des délais d'attente, variables et souvent longs, sont à prévoir avant d'obtenir une réponse et il arrive, pour des raisons parfois inconnues ou non spécifiées, que certaines demandes soient refusées. Samy ajoute notamment cet élément : « On doit remplir tous les formulaires pour avoir des visios... pis tsé y'avait deux femmes où les enfants étaient acceptés, mais la personne qui garde les enfants n'était pas acceptée...So, ça annule !?! Ça c'est prison. ».

En ce qui a trait aux visioconférences, une autre exigence administrative consiste à ce que les personnes préalablement approuvées s'authentifient lors de chaque visioconférence au moyen d'une pièce d'identité valide avec photo (passeport à jour et/ou certificat de naissance pour les enfants). Samy soutient que, pour son père, Roy, 75 ans, cette procédure n'était pas toujours simple : « il oubliait, ne retrouvait plus les pièces d'identité... et c'était annulé ».

4.2.1.4 Horaires restreints, annulations sans préavis et problèmes technologiques liés au parloir

La difficulté de rejoindre le parloir pour les familles, l'annulation fréquente des visioconférences sans avertissement, ainsi que les impasses techniques sont mentionnées dans les modalités de fonctionnement de ce service, devenant des enjeux majeurs dans le maintien de la relation mère-enfant, notamment au sein même de notre projet.

Maude explique les défis familiaux associés à ces enjeux :

C'est énormément dur de rejoindre le parloir. Imagine ma fille de 14 ans pis son père, qui en a déjà pleins les bras, y'a tu envie de perdre 2-3 jours à essayer d'appeler au parloir pis d'essayer de pogner la ligne pour s'faire dire finalement le jour de la visio : « Y'a pas de visios..!

disciplinaire carcéral, peut mener à l'imposition de sanctions telles que la perte de privilèges ou le placement en isolement (Gouvernement du Québec, 2026).

[...] Tsé, passer son temps au téléphone pour avoir des visios qui ont finalement pas lieu, pis qui savent même pas qui y'ont pas lieues, pis que là, les enfants sont déçus, pis que là, c'est lui qui faut qui les réconfortent... peut-être mieux de pas faire vivre ça...?! (Maude)

Samy mentionne, de son côté, que les expériences de visioconférence vécues au sein de l'établissement ont réellement mis en péril la participation de sa fille à notre projet de recherche pour ces mêmes raisons :

Très souvent elle (la visio), était, ou bien annulée, ou bien on était là, pis ça ne fonctionnait pas...! [...] Au début, elle voulait pas le faire avec toi, mais je t'avais dit les raisons.. Très souvent elle (la visio), était, ou bien annulée, ou bien on était là, pis ça ne fonctionnait pas...! Ça c'est plus frustrant pour un enfant que de pas voir sa mère tout court. Elle pense qu'elle va la voir, pis que pas du tout.. [...] J'ai dit à ma fille si c'est trop frustrant pour toi, tu me dis et on va juste arrêter. Je veux pas la frustrer non plus, elle est déjà frustrée que je sois là... (Samy)

Samy insiste également sur l'enjeu des problèmes technologiques récurrents liés au fonctionnement des locaux du parloir où ont lieu les visioconférences : « Y'a des problèmes techniques right, mais y'a personne qui sait comment les régler!! Trois gardiens qui savent pas vraiment comment ça marche ! ». Elle ajoute que ces expériences de visioconférence vécues au sein de l'établissement ont fortement compromis la participation de sa fille au projet de recherche.

4.2.1.5 Frais élevés des appels téléphoniques

Les coûts élevés exigés par l'établissement pour réaliser des appels téléphoniques complexifient sans équivoque les possibles contacts mère-enfant. Pour Pat, pour qui la proximité géographique constitue un enjeu important dans l'accessibilité aux autres services familiaux offerts et pour qui le téléphone devient la seule option de contact avec sa famille, elle soutient :

Je parle moyen au téléphone parce que c'est une longue distance....Ça coûte cher.!! [...] Ma mère m'a envoyé de l'argent, je lui ai parlé le mois passé et elle (sa fille) était toute contente! [...] pis là j'essaie d'appeler ma sœur pour faire des trois lignes. Elle s'est créé une ligne qui est pas à frais virés...»(Pat).

Maude, de son côté, s'inquiète que sa fille pense qu'elle ne souhaite pas lui donner de nouvelles: « Tsé en plus j'ai pas d'appels! [...] J'aimerais au moins avoir des appels, mais j'peux pas l'appeler, ça coûte trop cher [...] j'ai pas d'argent qui va rentrer...». Elle doit donc recourir à des stratégies pour tenter d'y parvenir : « J'aimerais ça qu'elle (sa fille) se fasse un text now (application mobile)pour qu'on puisse se parler

directement parce que là je faisais affaire avec quelqu'un, mais ça marche pu... ». Elle ajoute, empathique, sororale et visiblement émue :

Y'en a beaucoup que c'est la distance comme moi ici là... Y'a les inuites, eux autres, c'est toute des longues distances... tsé, c'est difficile... Puis y'ont des grosses familles, pis tsé, y'en a beaucoup que je vois au téléphone pleurer là en parlant à leurs enfants parce que c'est plus que rare qu'a réussissent à leur parler... ». (Maude)

Samy ajoute également, de son côté, qu'elle fait « des three way » pour aider les autres femmes », en raison du coût dérisoire des appels téléphoniques.

4.2.1.6 Longs délais d'attente

Les délais d'attente interminables deviennent notamment un frein à l'accès aux différents services familiaux, tel que ceux offerts par CFAD. Maude soutient :

Moi, la première fois que je parle avec mes enfants, c'est avec toi...! Ça va faire 5 mois que j'suis ici... !! [...] Si tu voyais la pile de mémos que j'ai faite, y' a au moins la moitié qui a pas été répondu pis sont supposés avoir 7 jours...[...] Pis, comme là, y'a une fille qui vient d'arriver, ça fait 2 semaines, elle a 6 enfants... On lui a dit de faire un mémo à CFAD, mais on sait toutes qu'elle va attendre un méchant bout... (Maude)

Il y a également les délais d'attente liés à l'approbation des visiteurs autorisés par l'établissement, comme mentionné ci-haut. À cet égard, dans le cadre de notre projet, certaines femmes intéressées n'avaient toujours pas reçu de réponse quant à l'approbation ou non de leurs enfants et/ou des personnes responsables après plusieurs semaines d'attente, et n'ont malheureusement pas pu participer.

Les délais d'attente pour l'accès aux services psychologiques sont également soulevés par la majorité des mères qui souhaitent en bénéficier en raison d'un besoin important. Samy mentionne : « Moi ça fait 7 mois que je suis là maintenant et j'ai demandé de parler avec une psychologue presque au début... et j'ai pas réussi encore.. So... les "stupid" mémos!! ».

Maude renchérit : « Ça fait 4 mois que j'attends pour voir un psy... [...] Parce qu'on a personne à qui parler, pis tout le monde est découragé comme moi là...?! ».

4.3 Le manque de reconnaissance maternelle de la part de l'établissement

La totalité des femmes incarcérées ont évoqué la difficulté d'être reconnues comme mères en détention, ce qui accentue largement les défis liés au maintien de leur relation avec leurs enfants. Elles insistent sur le manque de reconnaissance de la part de l'établissement carcéral à l'égard de leur statut de mère, lequel se manifeste de diverses façons. Des attitudes, allant de l'ignorance maternelle au manque de considération de la part du personnel carcéral, sont soulevées.

4.3.1 Identité maternelle ignorée de la part de l'établissement

La totalité des femmes incarcérées insiste sur l'ignorance de l'établissement à l'égard de leur rôle de mère. La majorité d'entre elles mentionnent que l'établissement n'était tout simplement pas au courant qu'elles étaient mères et qu'aucune question portant sur ce sujet ne leur avait été posée à leur arrivée. Samy souligne, indignée :

Ils demandent même pas si t'as des enfants! Ça devrait être une des choses quand t'arrives en prison, une de leurs questions ; avez-vous des enfants ? Il serait comme averti que la femme à l'a des enfants au début! Mais non : As-tu un mari ? Est-ce que tu veux un patch? Et est-ce que tu veux te suicider? Ça c'est les questions, that's it that's all !! (Samy)

Maude renchérit, furieuse et impuissante : « Quand j'suis rentrée ici, est-ce qui m'ont demandé si j'avais des enfants ?! Non, la réponse c'est non !! Comment veux-tu?! ».

Pat mentionne qu'il faudrait que l'établissement leur demande « au moins si elles ont des enfants ».

De son côté, Gen témoigne que la question lui a été posée, mais elle ajoute « y'ont pas rien fait d'autre et de plus avec ça là...! ». Elle soulève un enjeu de sécurité derrière ce questionnement plutôt qu'un réel intérêt à proposer des services en lien avec le maintien du lien avec les enfants lors de l'incarcération : « La question sur les enfants, pis si quelqu'un s'occupait d'eux, j'sais pas si c'est tant pour savoir si les enfants sont en sécurité après ton arrestation, tsé? Si y'ont besoin d'envoyer la DPJ, si sont tu seuls chez vous...[...] C'est plutôt aléatoire et en fonction de savoir s'ils sont en sécurité, j'pense... »(Gen).

En parallèle à cet enjeu de sécurité, Samy souligne un élément intéressant qu'elle considère comme l'objectif premier de l'établissement : « La prison a veut juste qu'on soit amorphe, qu'on fasse pas de trouble, ce n'est aucunement de nous parler ou de nous aider et encore moins de se soucier de nos enfants...». Elle ajoute:

Tu manges beaucoup de pain, de fèves, ça ralentit le métabolisme... Pis là, y t'ajoutent une douzaine de pilules pour dormir... Des pilules qui te font comme... (signe de rendre amorphe) parce qu'il y a beaucoup de pilule ici en prison han? Y'a pas de fille qui prend pas de pilules..! Et ça, c'est beaucoup plus important que d'aller voir ta fille, you know...!!! (Samy)

4.3.2 Manque de considération de la part du personnel carcéral

L'ensemble des femmes évoquent le manque de considération de la part du personnel carcéral, lequel vient ébranler le sentiment de compétence parentale chez celles-ci. Des comportements d'indifférence, discriminatoires et injustes sont relevés.

Samy souligne la difficulté d'être entendues dans leurs demandes et leurs besoins de mère : « C'est dur d'être ici, d'être revenu ici... mais de voir ma fille, ça, ça aide [...] Mais c'est frustrant... Y sont là, mais pas pour nous aider. Ils sont juste là, you know...[...] Mais moi j'essaie encore de bien élever ma fille quand je suis en prison, you know, c'est dur à dire ça. ». Consciente de ses erreurs, elle insiste sur cette difficulté, voire cette impossibilité, d'être considérée et reconnue comme mère par le personnel carcéral, comme si elle était indigne de ce statut en raison de son incarcération: « On est en prison, on a fait quelque chose de mal, donc on est punies live. Est-ce que je sais que j'ai fait une erreur ? 100% pour ça. Est-ce que je me sens mal pour ça ? Oui je feel mal, oui, mais là...!! [...]. Elle explique également les nuances et distinctions qu'elle juge importantes de considérer dans la manière dont sa maternité est perçue et comprise :

Le fait d'être ici, ça n'a rien à voir avec tes enfants! [...] Eux autre là, don't give a shit là, sont là pour faire leur job, toi t'es là, t'es une criminelle! Tu fais ton temps, mais ça n'a rien à faire avec tes enfants, ça rien à faire avec les enfants! [...] On a une vie pareil... Tu peux être une bonne maman ça a rien à faire avec une criminelle... (Samy)

Gen corrobore ses propos et mentionne également qu'elle ne se sent aucunement soutenue ni considérée comme mère par le personnel carcéral: « On dirait qui se colissent de nous autres... ». Elle ajoute que ces comportements d'ignorance et d'indifférence nourrissent un sentiment d'incompétence parentale ainsi qu'une faible estime d'elle-même comme mère.

Maude, de son côté, mentionne que sans ses enfants, elle n'a plus rien qui ait de sens. Elle ajoute : « C'est dur pour une mère !! Tsé tu veux pas que tes enfants te voient en prison.. ». Elle ajoute avoir également l'impression que le personnel carcéral cherche à blâmer, punir et faire payer les mères, en les réduisant et en les ramenant constamment à leur statut de criminelle: « Tsé, c'est déjà très difficile pour une mère d'être en prison..! ». Cette impression se traduit par des comportements qu'elle perçoit comme abusifs de

pouvoir, tels que l'ignorance des demandes et des besoins, des délais d'attente excessifs et le fait de « faire payer » les mères qui se mobilisent et résistent, comme elle l'explique :

On est toujours en train de chialer, pis on a jamais rien... [...] On a personne à qui parler, pis tout le monde est découragé comme moi là. Tout le monde veut des réponses à ses questions. [...] Les agents m'ont tellement fait attendre là !! Que c'est rendu que je fais des petites crises. Y me font pas appeler mes enfants!! J'trouve ça complètement con fuck l'autre jour oui j'me suis fâchée..! [...] Pis quand on chiale, y s'organisent pour qu'on paye après, tu comprends... ? [...] Tant que je suis en prison, je peux rien faire... » (Maude)

Pat, de son côté, considère qu'elle bénéficie de « moyen du soutien ici » et qu'il serait vraiment possible d'en avoir davantage. Elle ajoute que son principal réconfort se trouve surtout auprès des autres femmes : « Quand j'en parle avec les filles, ça me fait du bien... ».

Du côté de nos notes d'observation, en lien avec ces défis, il est inscrit :

Visio: 4 mai : Iso. Trou. Annulation.

J'attends... J'attends... Elle n'arrive toujours pas...Je sors de mon cagibi et je cogne dans la vitre teintée pour que l'on m'ouvre de l'autre côté. L'ASC sur place : « Ah... Tu savais pas... ?!! [...] ». La veille, la femme incarcérée me disait que ça allait pas, qu'elle avait juste hâte de voir son enfant et que ça lui ferait le plus grand des biens... Et cet.te ASC qui me lance sur un ton glacial et frondeur : « Ben, c'est ça... Elle avait juste à y penser avant !!! ». Je reste pantoise. Figée.

4.4 Éléments positifs de l'expérience de la maternité en détention

Un aspect positif qui ressort dans les témoignages de la majorité des mères est l'interruption de consommation que permet l'incarcération. Cette période suscite une réflexion et une introspection sur leur rôle de mère et leur mode de vie.

Gen témoigne d'une certaine réflexion intérieure sur sa maternité dans le cadre de cette nouvelle sobriété :

Pour moi, juste de faire n'importe quoi en ce moment, sans consommer, c'est...c'est... nouveau ouais....Fuck le fait de les voir sans consommer, ben c'est sûr que c'est l' fun. Parce que je vois un peu mieux le..comment j'peux dire... le portrait de tout ça.. Ça m'a permis

d'ouvrir les yeux sur ben des affaires là tsé.. [...] Fack là ça a été de voir mes enfants et d'agir avec mes enfants sans consommation.

Samy ajoute de son côté :

J'ai consommé 28 ans de ma vie, je sais c'est quoi. Je suis alcoolique, je peux pas boire moi là, si y'a une bouteille, c'est fini là [...] Et voir ma fille a jeun.. for sure.. [...] mais oui for sure... et pour beaucoup d'autres femmes ici, oui for sure.. C'est bon que les femmes sont capables de voir leurs enfants corrects, a jeun, you know...».

De plus, un autre aspect positif de l'incarcération, souligné par Samy, est celui de la liaison obligée avec la DPJ:

Des fois, on est mieux maman en prison qu'on est ailleurs, c'est dur à dire, parce que moi j'hais la DPJ, je parle jamais avec eux autres, mais dès que j'ai rentré en prison, je parle toujours avec la DPJ, il me demande comment ma fille elle va ? Il me pose la question. Mais c'était moi avant qui parlait pas avec eux! Est-ce que ça fait de moi une meilleure maman? J'sais pas, mais j'suis en contact avec eux autres. Il me donne plein d'informations. [...] Je parlais jamais avec la DPJ, j'haïssais, cette femme... mais là..parce que j'suis en prison, j'ai pas le choix! [...] Pis quand je sors, j'ai le contrat maintenant avec la DPJ, ils ont déjà dit OK : « la minute que tu trouves une place, on va venir le voir, ta fille elle peut venir avec toi là ».(Samy)

4.5 Impacts du projet de visiovisites sur l'ensemble des participants

Cette section rassemble les thèmes saillants issus des résultats des entretiens semi-structurés finaux, au cours desquels l'ensemble des participants.es a partagé sa perception du projet de visiovisites. Sept entretiens ont été réalisés au total et deux questionnaires ont été remplis (soignant et enfant). Nous présenterons tout d'abord un résumé d'une intervention-type, avant d'exposer les principaux impacts du projet sur les femmes incarcérées. Nous aborderons ensuite les principales retombées sur les enfants ainsi que sur les soignants. Nous poursuivrons avec la perception des femmes quant aux interventions réalisées tout au long du projet. Ensuite, nous examinerons la visioconférence comme modalité de visite, en comparaison avec les autres services familiaux, tels que les séjours mère-enfant et les appels téléphoniques. Cette section se terminera par les recommandations formulées par l'ensemble des participants.

4.5.1 Résumé d'une intervention-type

Le projet de visiovisites se déploie en trois étapes : l'intervention pré-visiovisite, la réalisation de la visioconférence et l'intervention post-visiovisite. Le déroulement de chacune de ces étapes est présenté de manière à préserver la confidentialité des femmes et des familles participantes. Le nombre de visiovisites réalisées par famille a varié de deux à six.

4.5.1.1 Intervention pré-visiovisite

L'intervention pré-visiovisite est d'une durée de quinze minutes. Les mères incarcérées sont appelées à leur secteur par les ACS du parloir afin de se rendre au local de visiovisites situé au sein du parloir. En raison des contraintes liées à l'horaire du parloir, le temps alloué à cette intervention était limité. Bien que chaque séance soit planifiée pour une durée de quinze minutes, le temps réel était souvent légèrement inférieur, se situant autour de dix minutes, en raison des ajustements nécessaires et des décalages liés aux appels.

La majorité des femmes arrivent à la fois heureuses et fébriles. Elles sont impatientes de voir leurs enfants, mais une certaine nervosité demeure palpable, créant une combinaison complexe d'émotions. Certaines ressentent également le besoin de ventiler et de s'exprimer sur leur vécu en contexte carcéral, tant comme femmes que comme mères. La visée de ces quinze minutes de pré-visiovisite, qui s'écoulent rapidement, est d'offrir un accompagnement clinique permettant d'accueillir et de soutenir les mères dans leurs émotions : tantôt face à leurs inquiétudes liées à la visioconférence à venir, tantôt face aux sentiments d'injustice associés à leur expérience carcérale. L'objectif est de créer un espace sécurisant, respectueux et sans jugement, où les femmes incarcérées peuvent se déposer, se recentrer et exister pleinement dans leur rôle de mères avant d'entrer en contact avec leurs enfants. Cet espace permet également d'assurer la confidentialité des échanges, conformément à l'entente de confidentialité établie.

En cohérence avec les approches théoriques mobilisées, la posture d'intervention adoptée repose sur la curiosité, l'ouverture à l'incertitude et la reconnaissance des privilèges existants (femme blanche, libre, étudiante-chercheuse, etc.), afin d'accueillir le parcours singulier de chaque mère tout en favorisant son autonomie et sa reprise de pouvoir. Une relation de confiance, de collaboration et d'égalité est ainsi recherchée. De plus, certaines expériences d'oppression et d'impuissance peuvent être reconnues, nommées et analysées conjointement. L'intervention vise également à mettre en lumière les ressources et les forces des mères, notamment en les accompagnant dans le choix d'activités ou dans l'élaboration

de pistes permettant de favoriser les interactions avec leurs enfants lors de la visioconférence à venir. Ainsi, l'objectif est que les mères terminent cette intervention pré-visiovisite dans une posture plus calme et sereine, empreinte d'ouverture et de confiance face à la rencontre familiale à venir.

4.5.1.2 Réalisation de la visioconférence

La visioconférence est d'une durée de quarante minutes, au cours de laquelle les enfants apparaissent à l'écran, accompagnés du soignant (personne responsable). Certains soignants choisissent de demeurer présents durant la rencontre, tandis que d'autres préfèrent laisser les enfants interagir seuls avec leur mère. Bien que le local soit très exigu, la travailleuse sociale responsable du projet demeure présente dans la pièce et se positionne de manière à ne pas apparaître à l'écran auprès des enfants et des familles. Son objectif est de rester discrète afin de laisser l'espace aux mères et à leurs enfants, tout en demeurant disponible pour offrir un soutien au besoin et favoriser des interactions aussi naturelles que possible. Toutefois, plusieurs mères ont exprimé le souhait que la travailleuse sociale participe ponctuellement à certaines activités, telles que le dessin ou la pâte à modeler, par exemple.

Avec les enfants d'âge préscolaire, les principales activités réalisées durant la visioconférence incluent le dessin, la pâte à modeler, le bricolage, la lecture d'histoires, le chant de chansons et le partage de jouets. Pour les enfants plus âgés, les activités se centrent davantage sur le partage de leur environnement quotidien, comme leur chambre, leurs livres scolaires, leurs animaux de compagnie ou encore des événements marquants, comme leur robe de graduation, par exemple. Ces activités favorisent les échanges, le jeu et l'expression du lien affectif entre la mère et l'enfant dans un contexte sécurisant et ludique. Elles permettent aux mères de demeurer présentes dans la vie quotidienne de leurs enfants et de soutenir le maintien du lien malgré la distance carcérale, tout en offrant des occasions d'observer les dynamiques relationnelles, les initiatives maternelles et les forces mobilisées dans leurs interactions avec leurs enfants.

La travailleuse sociale disposait toujours du matériel nécessaire à la réalisation des activités prévues. Certaines mères ont également formulé des demandes spécifiques concernant le choix du matériel utilisé, notamment des crayons, du papier pour le bricolage ou des livres destinés à leurs enfants. Une mère a notamment souhaité partager des bandes dessinées humoristiques avec son enfant, lesquelles ne figuraient pas au sein de la bibliothèque de l'établissement. Certaines demandes n'ont toutefois pu être satisfaites en raison de certaines règles carcérales, notamment l'interdiction de certains matériaux

sensoriels. Les jeux en ligne ont également été exclus. Les dessins et les bricolages réalisés conjointement lors des visioconférences avaient pour objectif d'être envoyés par courrier aux enfants ou conservés par les mères en prévision de leur sortie.

Des notes de terrain ont été rédigées chaque soir tout au long du projet de visiovisites afin de documenter le déroulement des rencontres, les observations cliniques et les éléments significatifs liés aux interactions mère-enfant. Deux textes ont également été rédigés dans le cadre de cette démarche (Annexe E).

4.5.1.3 Intervention post-visiovisite

L'intervention post-visiovisite est d'une durée de quinze minutes. Dans la continuité de l'intervention pré-visiovisite, elle vise à accueillir et à soutenir les mères dans leurs émotions, sans jugement, ainsi qu'à leur offrir un espace pour revenir sur leur expérience, sur les moments significatifs vécus avec leurs enfants ou sur tout élément qu'elles souhaitent partager. L'écoute active, bienveillante et empathique est au cœur de cette intervention. Nous partageons parfois certaines observations, notamment en lien avec les forces perçues, lorsque cela est pertinent, et proposons, au besoin, des idées de sujets ou d'activités pour la prochaine visioconférence. L'objectif est également de soutenir les mères en valorisant leurs idées, leurs initiatives et leurs démarches, tout en leur laissant une place centrale dans les prises de décision. Elles sont ainsi reconnues comme les personnes connaissant le mieux leurs enfants et étant les mieux placées pour déterminer ce qui répond à leurs besoins. Cette prise de pouvoir dans les décisions, même limitée, vise à renforcer leur estime personnelle en tant que mères et femmes, à soutenir leur sentiment de compétence parentale et à reconnaître leurs capacités.

Lors du retour vers leur secteur, particulièrement pour les femmes qui semblent plus fragilisées, une continuité du soutien émotionnel est assurée. Des stratégies et des outils sont proposés afin de favoriser l'apaisement, tels que la recherche de réconfort auprès de personnes significatives (aller voir une femme de confiance dans leur secteur ou appeler un ami ou un membre de la famille) ou la pratique d'activités favorisant la régulation émotionnelle (écrire, dessiner, lire, etc.). Nous cherchons également à recueillir leurs propres idées et propositions concernant les stratégies d'adaptation susceptibles de favoriser leur apaisement de manière personnelle.

4.5.2 Impacts du projet de visiovisites sur les femmes incarcérées

La première partie présente les thèmes émergents issus des propos des mères incarcérées à l'égard du projet de visiovisites. Les principales retombées concernent leur état psychologique, leur relation avec leurs enfants, leur parcours carcéral et leur retour dans la communauté.

4.5.2.1 Sentiment de bien-être

La notion de « bien-être » a rapidement émergé comme un thème central dans les témoignages de l'ensemble des mères incarcérées. Un sentiment de bien-être général se dégage de l'expérience du projet de visiovisites, décrite comme une bouffée d'air frais et une puissante brèche de lumière s'immisçant entre les barreaux.

Samy mentionne : « Ça a fait un grand bien de voir mon enfant... semaine après semaine, de savoir comment elle va, si elle était triste, si elle était contente... ».

De son côté, Gen soutient:

Ça m'a fait du bien de les voir... tsé je l'ai dit souvent, souvent j'te le disais, tsé j'suis down, j'feel pas, mais tsé après la vidéo j'étais plus, j'étais plus enjouée, pis toute... Parce que j'avais vu mes enfants et je m'étais amusée avec eux-autres, même si on n'est pas ensemble, tsé... Ben on est là, tsé... (émue)[...] Non, mais c'est l'fun, parce que tu sais que tu vas voir tes enfants, tu vas leur parler, tu vas avoir de nouvelles choses à leur dire, peut-être qu'eux autres ont de quoi à te montrer. Pis tsé, juste le fait de les voir... (Gen)

Pat mentionne, remuée : « Ben ça m'a apporté comme... Ça m'a trop fait de bien de voir ma fille... ».

4.5.2.2 Reconnaissance et validation du rôle maternel

L'ensemble des participantes témoigne que le projet de visiovisites a valorisé leur rôle de mère et renforcé leur sentiment de compétence parentale. Pour certaines femmes, il a également favorisé une reprise de pouvoir, une reconnaissance de leur rôle maternel ainsi qu'un gain de confiance et d'estime en tant que mères.

Samy souligne que le projet est venu atténuer ce sentiment de perte de contrôle maternel, en lui offrant la possibilité d'assumer certaines responsabilités parentales :

Toi tu m'as vu essayer de faire nettoyer la chambre à ma fille (rires) ! [...] Peut être ça aidé un peu le fait que je dise de faire du ménage et que je l'accompagne. [...] Ça a amélioré le feeling du manque de contrôle... ça enlève un peu les émotions lourdes de ça... et la force d'être plus comme une maman... for sure... (Samy)

Maude mentionne que l'expérience des visiovisites lui a donné de l'espoir, du courage et de la confiance en ses capacités maternelles, liés à cette reconnexion affective avec son enfant. Elle, qui croyait que « c'était comme fini » : « Ça m'a donné de l'espoir parce que j'avais pris pour acquis que j'aurais pas de visio, que j'avais pas de famille... ». Elle soutient : « Ça me valide à moi-même que j'ai pas perdu le lien... [...] Ça me donne du courage... ». Elle ajoute que sa participation lui a également permis de s'impliquer dans la vie scolaire et sociale de sa fille, mais surtout de réaliser « que ça lui tente » et « qu'elle est là », et qu'« avec tous les souvenirs, le lien est pas loin à rattraper... ».

Gen soulève également, de son côté, un gain de confiance ainsi qu'une validation maternelle et personnelle :

En les voyant plus et en passant de beaux moments avec eux et de voir que ça se passe bien, ça me rehausse... [...] Plus j'les vois, plus j'reprends de la confiance. [...] Je vois que mes enfants sont plus attachés à moi que j'pensais. Ça m'a démontré que j'suis pas une si mauvaise mère que ça tsé... ». (Gen)

4.5.2.3 Résistance carcérale

L'ensemble des participantes témoigne que le projet a agi comme un levier de motivation, de courage et de force dans leur parcours carcéral.

Samy mentionne que le maintien du lien mère-enfant a été une source d'apaisement et de résistance face à sa sentence et au milieu carcéral dépourvu d'intimité :

Oui, ça encourage de faire votre temps, ça te calme aussi parce que souvent on est, you know, on est avec plein d'autres filles que ça gosse la tête.. So d'avoir cette heure avec elle, juste elle, avec personne d'autre, you know...» [...] Imagine, tu es une mère, mais tu vois pas tes enfants? Tu as de mauvaises pensées avec ça, ça gosse la tête, ça fait votre temps plus dur, peut-être tu vas te chicaner avec d'autres filles à cause de ça, mais si tu vois votre bébé, ça va faire ton temps plus facile... (Samy)

Pat exprime également que sa participation au projet lui a donné du courage pour traverser sa vie en détention et « de pas lâcher, de pas tomber genre... ». Maude renchérit : « Par rapport à moi et mon temps, c'est sûr que ça donne quelque chose à s'accrocher... ».

Gen, quant à elle, établit des liens entre son expérience du projet et certains comportements qu'elle a dû modifier dans sa vie carcérale. Elle explique que le projet, en lui offrant une connexion régulière et fréquente avec ses enfants, lui a permis de s'accrocher, de réguler ses émotions et de résister à la tentation de « faire des niaiseries » :

Ça m'a aidé à passer à travers ma sentence, à tenir le coup... De savoir que j'avais quand même quelque chose qui était positif dans ma sentence pendant que j'étais là...[...] Souvent j'étais fâchée ou je m'en allais faire des conneries, là tsé. Si tu te bats, si tu fais n'importe quoi, tu perds tes privilèges, fait que tsé, j'avais pas le goût de perdre ça, tsé, c'était vraiment ça à quoi je m'accrochais... (Gen)

4.5.2.4 Espoir et force maternelle pour la sortie carcérale

Les femmes soutiennent que le fait d'avoir pu maintenir et nourrir le lien avec leurs enfants a apporté un regain d'espoir quant à la suite de leur relation mère-enfant à leur sortie de détention, puisque le lien n'aura pas été interrompu ou rompu par l'incarcération.

Samy mentionne que le projet lui a permis d'entretenir le lien avec sa fille et que la fréquence de ces échanges lui a ainsi donné de la force en tant que mère, tout en allégeant une grande part de sa culpabilité maternelle : « Quand je vais voir ma fille en sortant, y va pas trop avoir des « I'm so sorry..» Parce que j'étais là, j'étais là, you know...! La relation est encore vivante... ». Elle ajoute : « Quand je sors aussi, je vais faire partie de sa vie! La minute que je sors d'ici, je suis avec ma fille. Ça, c'est même pas une question. Pas une question !! ». Elle poursuit : « Donc pour ma sortie, elle m'a aussi vue agrandir, car je pèse 60 livres de plus.. donc elle m'a vue ..elle t'a vu...! Donc tu n'es pas une différente personne elle te voit changer.. et si tu es une maman a jeun...».

Maude avance également que le maintien et l'amélioration du lien avec sa fille lui ont apporté énormément de force pour assurer la continuité de cette relation à sa sortie, mais également pour poursuivre son parcours jusqu'à la fin de sa sentence. Elle souhaite également pouvoir maintenir le lien avec son enfant jusqu'à sa libération :

Pis met que j'sorte, le fait d'avoir rétabli un lien, je l'sais qui est pas brisé là.. tsé faque ça donne de l'espoir que ça va continuer...! [...] Le fait que j'ai gardé un contact avec eux, plus tard, ça va paraître...[...] Fack ça a un peu comme ouvert la porte aussi que ce soit elle qui le demande..Le fait qu'on se soit parlé, qu'on se soit vu une couple de fois et le fait que ça aille bien été... Je pense que... j'ai le gout de pleurer... J'espère qu'elle va appeler.. pour prendre un rendez-vous.. J'espère qu'on va avoir d'autres contacts... (Maude).

Un point marquant, notamment en lien avec les nombreuses annulations du parloir, est le travail de maintien et de consolidation de la relation mère-enfant, rendu possible malgré l'adversité. Maude exprime:

J'pense que si on avait eu la chance d'avoir plus de visios, j'aurais pu créer encore plus de liens parce que je pense qu'y'a personne qui tient le lien qu'on a eu, tsé les 10 ans...[...] Avoir eu toute les visio, j'aurais vraiment pu renforcer le lien par rapport à plein d'autres choses tsé... Je vois que ça se travaille. (Maude)

Gen souligne, de son côté, que le maintien régulier et constant du lien mère-enfant offert par le projet a favorisé une continuité dans sa relation avec ses enfants et a renforcé son sentiment de confiance face à la poursuite de cette relation après sa sortie de détention :

J'veux dire, au moins, si je décide d'essayer de voir mes enfants en sortant ben y vont m'avoir vu toutes les semaines là.. Tsé c'est pas juste : « Ma mère a veut m'voir, mais ça fait longtemps que je l'ai pas vu là.. ». [...] J'pense un peu plus à les prendre quand je vais sortir... Parce que sinon j'étais comme un peu dans le néant tsé.. Y me voient pas pendant un certain temps pis là, j'les reprends. Mais là, qui me voit toutes les semaines comme ça là, ça a aidé beaucoup...[...] C'est ça, faque quand je vais sortir, je vais les reprendre plus souvent... Je vais essayer de rebâtir une confiance assez grande et je vais pouvoir aller à la Cour supérieure pis peut-être demander justement la garde... c'est mon but... (Gen)

Pat, quant à elle, témoigne que le fait d'avoir entretenu le lien avec sa fille lui a donné de la force en vue de sa sortie et pour la suite de son parcours : « Pour la suite, ça m'a donné le courage que je vais m'en sortir pis tout ... ».

4.5.2.5 Un mot résumant l'expérience des mères au projet de visiovisites

Lors de la dernière rencontre, nous avons demandé à chacune des femmes d'exprimer un mot qui incarnerait le plus fidèlement possible l'expérience vécue dans le cadre du projet :

« J'avais hâte de voir sa face.. Ça faisait ma journée.. De la joie. Oui la joie! ». (Pat)

« Motivation. Ça m'a donné beaucoup de motivation..». (Gen)

« Ah qu'elle me ressemble!! (rires). Soulagement ; ben j'avais hâte que ça s' passe. Pis ça me faisait peur. Briser la glace ; ça c'est vraiment ça que..parce que c'est ça que j'avais besoin. Approbation de mes enfants ; de voir que ça lui tente, de voir qu'elle est là.». (Maude)

« Légendaire! Légendaire... J'ai pas d'autres mot à dire, c'était ... bon, vraiment bon, super bon. Pis tu sais quand je parle de ça live, là, là, je commence à sourire... (grand sourire) Tu sais, parce que tu parles là et je pense à ma fille.. Je la revois.. Légendaire... (Samy)

4.5.3 Impacts du projet de visiovisites sur les familles

Cette section met en lumière les impacts du projet sur les enfants et sur la relation mère-enfant. Nous procéderons par famille, en présentant le point de vue de la mère, mis en parallèle avec celui de la personne responsable des enfants.

4.5.3.1 Enfants

Cette partie présente les retombées du projet sur les enfants. Les perceptions des mères, combinées à celles des personnes responsables des enfants, y seront exposées. Les résultats seront présentés de manière générale afin de préserver l'anonymat des familles.

L'aspect marquant qui ressort de l'ensemble des propos des mères incarcérées quant aux retombées du projet de visiovisites sur leurs enfants est le sentiment de bien-être ressenti lors des visioconférences. La joie palpable des enfants de pouvoir retrouver leur mère est notamment soulevée. Les mères ont toutes l'impression que le projet a eu des effets bénéfiques sur leurs enfants. Une participante souligne le soulagement que son enfant semblait éprouver, rassuré de voir sa mère en forme et heureuse malgré son incarcération. Une autre femme ajoute qu'une belle évolution positive a été observée dans le niveau d'intimité partagé au fil du projet. Elle explique que la crainte initiale de son enfant a rapidement laissé place à une aisance naturelle et à un sentiment de bien-être. Elle souligne également que, dès la deuxième visioconférence, son enfant a même exprimé le souhait de demeurer seul avec elle.

Le caractère ludique et créatif du déroulement des rencontres est également associé à ce sentiment de bien-être, notamment à travers les activités réalisées, telles que la pâte à modeler, la lecture d'histoires,

les dessins et les chansons. Une participante ayant des enfants d'âge préscolaire souligne : « C'était bon la pâte à modeler, y'aimaient ça m'demander de faire des choses. [...] Les dessins ! Les énigmes : "Maman fais-moi un dessin !" [...] Lire des histoires et celles à répondre, j'les faisais répondre : "Caca boudin ! (Rires émus) Y'avaient du fun...!" ». Cette même participante mentionne également que le fait de dessiner avec ses enfants lors des visiovisites, une activité qu'ils réalisaient déjà ensemble auparavant, était un moment significatif pour elle. Elle souligne que ses enfants trouvaient ses dessins beaux, ce qui la rendait heureuse.

Une autre participante mentionne que le partage de bandes dessinées avec son ou sa adolescent·e a contribué à diminuer le niveau de stress et à détendre l'atmosphère, en réduisant la pression de devoir trouver constamment des sujets de conversation. Ce moment de partage humoristique a également permis l'émergence de discussions spontanées autour de sujets inattendus.

Du côté des familles, malgré des parcours et des contextes bien distincts, celles-ci mentionnent, à l'unanimité, que le projet est venu déposer un baume sur le sentiment d'ennui des enfants, un sentiment qui semblait présent chez l'ensemble d'entre eux. Parfois, ce bienfait est moins facile à déceler. Une famille témoigne que, malgré « la carapace » émotionnelle que l'enfant s'est créée face à l'absence de sa mère, ne laissant rien paraître et n'ayant « pas d'émotion », la famille sait qu'« au fond d'iel, iel s'ennuie de sa mère, que ça lui fait de la peine, qu'iel aimerait la retrouver et que ça lui a fait du bien de la voir ». Un point intéressant soulevé par la majorité des participants est que l'impact du projet aurait pu être encore plus significatif et notable sur la confiance, la communication et la relation avec leur mère si le nombre d'annulations avait été moindre et si davantage de visioconférences avaient pu être réalisées, comme prévu initialement dans le cadre du projet. De plus, la majorité des familles indique que les enfants attendaient avec impatience leur soirée de visioconférence avec leur mère, celle-ci devenant un moment significatif et anticipé dans leur quotidien.

Une enfant a accepté de répondre au questionnaire final portant sur les impacts du projet. Elle mentionne que le fait de voir sa mère lui a fait du bien : « Oui, c'était bien de voir ma mère [...] de lui parler et de voir son visage ». Elle ajoute également : « Je crois que les enfants (de mère incarcérée) devraient pouvoir voir leur mère dans la vie réelle et sur l'écran (j'entends par là dans la vie réelle les appartements) ». Cet enfant a également vécu des séjours mère-enfant de 24 heures dans la roulotte; nous lui avons donc demandé d'effectuer une comparaison. Elle mentionne que l'expérience vécue dans l'appartement est préférable,

puisqu'elle pouvait serrer sa mère dans ses bras et faire des activités avec elle, comme se balancer sur une balançoire. Elle ajoute toutefois : « Même si je n'étais pas face à face, j'ai quand même pu la voir ». Elle termine en précisant que les problèmes techniques lui ont enlevé du temps avec sa mère.

Une famille souligne que la sobriété et la présence régulière de leur mère ont contribué à un apaisement et à un sentiment de bien-être chez les enfants : « Ça, y s'en rendent compte (la sobriété) parce qu'était vraiment plus présente dans tous les sens du terme et elle était plus constante pis organisée aussi parce qu'a s'est présentée à chaque fois ». Une autre famille ajoute que les rencontres constantes et régulières constituent un point fort, très apprécié. Elle précise que le fait de pouvoir partager leur quotidien et leur lieu de vie (montrer des livres, des objets de la maison) a été particulièrement apprécié par l'enfant. Une famille mentionne qu'elle a parfois observé chez l'un des deux enfants participants au projet certains comportements d'agressivité et de colère : « Après les visio la petite, elle se venge sur sa tante. Pis même quand qu'elle voyait maman en prison (unité mère-enfant), quand elle revenait, est devenait malpropre (pipi au lit) pis a se vengeait sur sa tante [...] des coups de poing, des grafignes, méchante là. La petite son comportement change, mais tsé, ça se replace ».

4.5.3.2 Soignants

Des confidences, sans être directement identifiables comme des impacts sur la relation mère-soignant, ont été relevées lors de la majorité des entretiens finaux avec les personnes responsables. Comme nous avons échangé à plusieurs reprises pour diverses raisons (problèmes techniques, annulations, rendez-vous, liens, etc.), un certain lien s'est également créé entre nous.

Une famille, initialement réticente, s'est confiée sur plusieurs points et a même demandé des nouvelles plus approfondies de la femme incarcérée. Lors de l'entrevue finale, elle manifeste moins de colère et d'amertume qu'au départ, faisant preuve d'une grande empathie : « Elle va comment ? Mettons soit vraiment franche là, comment qu'elle va ? [...] Si ça redevenait la mère qu'elle était, qui faisait des activités à gauche à droite, j'suis pas contre l'idée qu'elle revoit ses enfants... ». La femme incarcérée liée à cette famille a également mentionné que le projet avait permis une certaine reprise de contact avec cette personne responsable, même entre les visiovisites, et que des discussions, longtemps repoussées, ont finalement pu avoir lieu, ce qui a contribué d'une certaine manière à reconnecter la relation. Elle était très reconnaissante, car elle devait communiquer avec la personne responsable afin de pouvoir parler à son enfant.

Une famille témoigne que, selon elle, le projet n'a pas eu d'impact significatif sur leur relation. Toutefois, la femme incarcérée rapporte que le fait de pouvoir s'impliquer davantage dans certaines responsabilités a sans doute contribué à atténuer la colère de la personne responsable. Une autre famille, très réticente au début du projet, mentionne que celui-ci n'a pas eu d'impact considérable sur la nature de leur relation. Cependant, elle se dit reconnaissante pour les effets positifs observés chez les enfants et un gain d'espoir pour la libération est exprimé : « Elle s'occupe de ses enfants pis les enfants tsé au moins, y'ont recommencé à la voir... [...] Je pense qu'ils ont un lien ensemble. [...] Tsé j'aimerais ça qu'a change, c'est une fille qui a quand même du potentiel, pis toute... C'est une fille très éduquée, est super quand elle est à jeun pis tout. Donc, en espérant que mets qu'a sorte, ça va continuer ».

La dernière personne responsable participante entretenait déjà une belle relation avec la femme incarcérée. Le projet leur a alors permis de nourrir et d'enrichir cette relation, puisqu'ils se sont vus beaucoup plus souvent. Le projet a été, de ce fait, très facile à orchestrer avec eux.

4.6 Impacts des interventions réalisées au sein du projet

Cette partie explore les résultats en lien avec les interventions réalisées avant, pendant et après les visioconférences. Plusieurs aspects y sont relevés.

Un élément qui ressort de l'ensemble des propos des femmes incarcérées est l'importance fondamentale de l'accompagnement clinique et du soutien psychologique offerts avant et après les visioconférences. Pat mentionne : « Au moins, j'sentais qui a quelqu'un qui m'écoute... [...] C'était bon que j'en parle aussi pour pas que ça reste en d'dans. Sinon, genre, j'vais m'enfermer avec ça.... pis un moment donné, j'vais exploser, genre ». Gen renchérit :

C'est juste bon que t'étais là. [...] Tu prenais la peine de nous parler... Si j'avais de la peine ou peu importe, au moins j'savais que j'étais pas toute seule. [...] Pis tsé si j'avais besoin d'un certain support moral après ben tsé j'savais que t'étais là. Ou même avant, souvent tu me parlais, tsé tu me comprenais, tu m'écoutais tout court et pis ça faisait du bien..(Gen)

Maude souligne, de son côté, que cette écoute et cette présence étaient apaisantes pour elle et sa famille, d'autant plus qu'elles étaient respectueuses et dénuées de tout préjugé :

Aussi, toi t'as pas de jugement fait que ça aidait. Ça dépend vraiment de c'est qui, qui est là.. C'est sûr que si ça avait été un garde qui était là ça aurait pas été pareil là!!! Tu comprends?! [...] Ça l'a aidé le avant et l'après pour le contact pis tout ça. Pis j'pense que ça me rassurait que tu sois là.. Pis peut-être aussi le père, pis les enfants. (Maude)

À l'unanimité, le rôle plus subtil et en périphérie de l'accompagnement pendant les visioconférences est souligné : « Moi, ce que j'ai aussi aimé, c'est que t'étais là, mais t'étais pas là... Je savais que tu étais là, mais pendant les visios, t'étais pas là... (Samy). Gen renchérit : « J'ai trouvé ça correct que tu sois là...[...] Ça faisait une présence près de moi, pis en même temps... je savais que si j'avais quelque chose...t'étais là... ».

Un second aspect qui ressort quant à la présence de la travailleuse sociale pendant les visioconférences est la notion d'« observatrice témoin » qu'elle incarnait face à ce qui se déroulait pendant celles-ci . Gen mentionne : « Moi, ce que j'aimais aussi, c'est d'avoir un témoin. Si y'a quelque chose qui se dit, ben que tu l'sais que j'suis pas folle là, ça s'est dit pour vrai... ». Ce regard extérieur, à la fois complice et clinique, est également nommé par Maude : « Le fait que tu sois là pis que tu acquiesçais. Tsé, mettons que j'étais allée trop loin, tu me l'aurais probablement dit, tsé... Avec toi, j'savais que si je franchissais une limite ou quoi... [...] Et le fait que tu sois témoin et que tu viennes pas de la DPJ... ».

L'importance de la fonction de médiation dans l'intervention est également soulignée, notamment comme un accompagnement assurant le lien entre les femmes et les familles ainsi que la planification et l'organisation des visioconférences. Maude explique :

Tu veux pas que tes enfants te voient en prison...C'est dur pour une mère ! Ça prend une personne qui fasse le pont... quand ça fait longtemps que tu ne les a pas vus. [...] Par rapport aux enfants, en tout cas, ça a beaucoup aidé parce que tu veux pas harceler tes enfants ou la personne qui s'en occupe... (Maude)

Ce rôle de liaison, qui assure le pont entre le parloir et les familles, est également perçu comme très bénéfique, notamment face aux difficultés technologiques rencontrées :

Si y a un problème technique, tu es là aussi pour répondre et aux questions live, you know. Pas trois gardiens qui savent pas vraiment comment ça se passe ! [...] Souvent quand on est là, si y'a un problème, tu dois peser sur le bouton, attendre... Il doit venir de l'autre côté... refermer la porte... mais là tu étais là et tu appelais mon père live !!! (Samy)

4.7 La visioconférence versus les autres modalités de visites familiales carcérales

Les résultats des entretiens finaux avec les femmes incarcérées mettent en lumière les spécificités de la visioconférence comme modalité de visite. Ces éléments seront exposés en comparaison avec les autres modalités de contact existantes, telles que les séjours dans les unités mère-enfant et les appels téléphoniques. Les visites régulières (en présence) ne seront pas abordées, puisqu'aucune des participantes ne reçoit de visite de son ou ses enfants au sein du parloir de l'EDLL.

4.7.1 La visioconférence versus les séjours mère-enfant

Certains aspects de la visioconférence se distinguent notablement des séjours offerts dans les unités mère-enfant de l'EDLL. L'accès au milieu naturel des enfants, de manière fréquente et stable, est soulevé. L'absence de la contrainte liée à la coordination du transport, souvent complexe lors des séjours mère-enfant, ainsi qu'une séparation plus douce en fin de rencontre sont relevées.

4.7.1.1 Un ancrage régulier dans l'environnement naturel des enfants

Deux mères, Samy et Gen, qui ont, à l'occasion, des séjours avec leurs enfants dans l'unité mère-enfant de l'EDLL, soulignent que les visioconférences leur ont permis d'entrer dans le milieu de vie naturel de leurs enfants, ce qui apportait une richesse supplémentaire par rapport aux séjours mère-enfant. De plus, un aspect non négligeable est soulevé : les visioconférences étaient réalisées de façon stable, régulière et fréquente, contrairement aux séjours mère-enfant qui sont réalisés de façon sporadique, selon le nombre de mères inscrites au programme

Samy indique qu'elle a pu comprendre de façon plus concrète les propos de son père face au désordre de la chambre de sa fille : « C'est le bordel !!! ». Elle explique que le fait d'avoir pu constater l'état des lieux de ses propres yeux lui a permis de ressentir davantage d'empathie pour son père. Elle mentionne également que le fait de voir son enfant dans son environnement lui a offert la possibilité d'assumer son rôle parental et de travailler le ménage de sa fille, semaine après semaine, et ainsi de tenter d'améliorer la dynamique familiale : « Peut-être ça a aidé un peu le fait que je lui dise de faire du ménage et que je l'accompagne. Ça a aidé leur relation (grand-père-fille) et la nôtre. Mais surtout ça l'a aidé lui (son père), je pense. Il a quand même remarqué l'évolution de son ménage ».

De son côté, Gen renchérit et mentionne la richesse de pouvoir accompagner ces enfants plus concrètement dans les différentes étapes importantes de leur vie, insistant sur le bonheur d'avoir pu

découvrir le livre de la future maternelle de sa fille. Samy parle également de la joie et de la fierté d'avoir pu voir la robe de finissante de sa fille, ses bijoux, son parfum, ses souliers, etc

4.7.1.2 Logistique de transport évitée et séparation plus douce

Gen ajoute deux éléments intéressants quant à cette modalité de visite qu'est la visioconférence. Elle souligne, tout d'abord, ne pas avoir eu à jongler avec la logistique du transport, parfois complexe dans la planification et l'organisation des séjours mère-enfant. Elle mentionne qu'avec les visioconférences : « Y'ont pas besoin de faire des heures de route pour venir parce que, pour eux autres, c'est quand même loin là de venir ici... ». Elle ajoute un autre élément intéressant quant à la fin du contact, qui se réalise davantage en douceur via les visioconférences :

Pis tsé, ça avait l'air moins dur pour eux vu qui étaient dans leur environnement. Ma fille avait moins de misère à me dire « Bye ». [...] Tsé quand y'a le contact physique a veut pas quitter maman pis c'est plus dur. Mais tsé en vidéo au moins on avait pas les crises à la fin [...] C'est vraiment ça que j'ai remarqué, la séparation est beaucoup moins dur...(Gen)

4.7.2 Visio versus appel téléphonique

Voici quelques éléments soulevés quant aux différences considérables entre les deux modalités de visite carcérales suivantes : la visioconférence et le téléphone. La gratuité, le contact visuel et l'accompagnement sont relevés.

4.7.2.1 Gratuité du service

Au niveau des appels téléphoniques versus les visioconférences, les deux mères, Pat et Maude, qui ne participent pas aux séjours mère-enfant en raison de la position géographique trop éloignée de leurs enfants, mentionnent qu'elles n'ont que très peu de contacts avec eux via le téléphone, en raison des coûts importants liés aux longues distances. Les deux participantes indiquent que l'absence de coût des visioconférences leur a permis de maintenir un lien avec leurs enfants et de les voir physiquement, de surcroît. Les deux autres mères, Gen et Samy, ajoutent également que le coût des appels est faramineux.

4.7.2.2 Contact visuel

L'aspect non négligeable du contact visuel qu'offrent les visioconférences, comparativement au téléphone, est souligné. Gen mentionne notamment le défi de concentration que peut représenter le téléphone chez ses enfants en bas âge :

Ils sont plus attentifs quand je suis devant eux. Juste être au téléphone, ils sont moins attentifs. Quand t'es devant eux autres, sont plus visuels... J'ai remarqué là, mes enfants sont visuels et kinesthésiques plus que seulement auditifs. [...] Faque j'les appelais pas plus qui faut. Je les appelais une fois de temps en temps. (Gen)

Samy souligne également le caractère irremplaçable du visuel offert par la visioconférence : « [...] De la voir live devant toi... comment elle avait l'air, you know, si elle était triste, si elle était contente. Tu vois ça, au lieu de juste parler au téléphone... [...] T'es capable de voir comment elle va, son visage, qu'est-ce qu'elle porte comme vêtement...! ».

4.7.2.3 Accompagnement, planification et organisation des visioconférences

Outre les frais coûteux, Maude souligne un autre enjeu lié au téléphone : la logistique des « horaires familiaux parfois chargés », qui engendre des difficultés à joindre ses enfants. Elle mentionne l'aspect positif de l'organisation des visioconférences effectuées par une tierce personne, aux mêmes heures, le même jour, semaine après semaine. Cette planification offrait, selon elle, une stabilité sécurisante pour les familles, mais également pour les mères. Elle soutient : « C'était vraiment un point positif (l'organisation) parce que souvent, j'appelais, j'appelais... J'avais beau appeler tous les jours, j'étais pas capable de les avoir sur la ligne. Prendre un rendez-vous téléphonique avec eux, c'était...c'était compliqué...! ».

4.8 Recommandations des participants concernant le projet de visiovisites familiales

Cette partie rassemble les résultats liés aux recommandations émises par l'ensemble des participants concernant ce projet de visiovisites familiales en contexte de détention provincial. Certains aspects ressortent.

En premier lieu, l'ensemble des participants (femmes (n=8), familles (n=4) et enfant (n=1)) recommandent que ce projet de visiovisites familiales soit implanté au sein de l'établissement carcéral afin de permettre le contact entre la mère et ses enfants. L'accompagnement et la coordination des visites par une tierce personne sont également fortement recommandés afin de faciliter l'ensemble du processus de visite par l'ensemble des participants. Une famille mentionne que : « conserver un lien pour les familles, c'est vraiment pas évident... ». Une mère renchérit : « C'est énormément dur de rejoindre le parloir pour les familles ». Une famille ajoute « qu'il est important d'encourager la communication entre la mère et l'enfant en facilitant l'accès au téléphone, à la vidéoconférence et aux visites ». Concernant les modalités de la visioconférence, une famille suggère que la durée des visioconférences aurait pu être un peu plus longue et se terminer moins abruptement.

De leur côté, la majorité des femmes indiquent que ce n'est pas la durée des visioconférences qui est fondamentale, mais bien la régularité des rencontres, permettant « de garder le suivi ». Certaines ajoutent que des plages horaires plus flexibles, adaptées à la disponibilité des enfants, seraient encore plus appréciées. La plupart des femmes soulignent la pertinence des suggestions d'activités à réaliser pendant les visioconférences.

4.9 Les défis liés à l'expérience du projet de recherche

La section des résultats se conclut sur un portrait de l'expérience de la réalisation de ce projet de recherche en milieu carcéral, de la planification à son exécution. Les points marquants de cette expérience ont été divisés en deux catégories : les défis liés à la mise en place du projet et ceux liés au recrutement et au début « officiel » de celui-ci. L'inclusion de la réalisation du projet de recherche dans nos résultats est devenue inéluctable, puisque les nombreuses embûches institutionnelles rencontrées ont entraîné d'importants délais dans la mise en œuvre du projet ainsi qu'une réduction de sa durée, de sa fréquence et de la taille de son échantillon. À plusieurs reprises, nous, ainsi que nos directions de recherche et notre superviseure de stage, avons douté de la concrétisation de ce projet de recherche.

4.9.1 Délais rencontrés lors de la mise en place du projet

Afin d'exposer les défis liés à la mise en place du projet, nous proposons tout d'abord une mise en contexte sous la forme d'une ligne du temps retraçant les délais inattendus rencontrés, de la naissance du projet jusqu'à son recrutement.

Nous contactons l'organisme CFAD en juin 2022 afin de présenter notre projet de visiovisites familiales. La coordinatrice du CFAD accepte d'en devenir la personne-ressource, assurant le rôle de répondante du milieu et faisant le lien entre nous et l'EDLL. Début août 2022, le projet est présenté et accepté par l'EDLL. Nous procédons ensuite à l'envoi du formulaire de consentement ainsi qu'aux vérifications d'antécédents judiciaires exigées par l'EDLL afin de poursuivre la mise en œuvre du projet.

À l'automne 2022, toutes les activités reprennent progressivement à CFAD et à l'EDLL, à la suite de la pandémie et de l'arrêt de plusieurs activités (séjour mère-enfant, etc.). Nous convenons donc, en collaboration avec nos directions et l'UQAM, que le recrutement et le début du projet se feront après les vacances des Fêtes, soit en janvier 2023.

Mi-janvier, nous recontactons le CFAD et il nous est indiqué que l'EDLL est prêt à nous accueillir. Nous mettons également à la disposition du CFAD un petit local muni d'un DX80 afin de pouvoir y tenir les visiovisites familiales de façon autonome et régulière.

Entre début et mi-février, nous réalisons notre première rencontre avec le personnel de l'EDLL, accompagnées de la personne-ressource de CFAD, et procédons à la prise de photo pour notre carte de l'EDLL afin de pouvoir nous déplacer de manière libre et autonome. Nous nous rendons également à l'accueil du secteur école afin de présenter notre projet et de commencer le recrutement. De plus, nous planifions la plage horaire de la rencontre de sécurité, formelle et obligatoire, à venir, et réalisons la formation à la visioconférence avec la machine DX-80. Nous recevons également le premier mémo d'une femme incarcérée intéressée par notre projet et procédons à l'envoi de l'affiche du projet à CFAD, qui la transmet ensuite à l'EDLL afin d'obtenir l'approbation pour son affichage dans les différents secteurs concernés.

Le 15 février, nous recevons l'annonce que l'EDLL doit effectuer une demande officielle auprès du MSP afin d'obtenir l'autorisation que notre projet de recherche soit réalisé au sein de l'établissement. Le MSP

doit évaluer le projet à plusieurs niveaux et plusieurs documents nous sont alors demandés : devis de recherche, formulaires de consentement et d'engagement, outils de collecte de données, formulaires à signer par les directions de recherche, etc. Nous transmettons l'ensemble des documents demandés dès le lendemain matin. Le MSP nous indique que ce processus d'évaluation peut prendre quelques semaines. Le recrutement et les rencontres prévues sont donc interrompus de manière abrupte. Pause et attente de six semaines. Nous devons alors écourter la durée de notre projet de quatre semaines : celui-ci passe de douze à huit semaines.

Le 27 mars, nous recevons la lettre d'autorisation officielle du MSP. Une personne de l'EDLL nous est nouvellement désignée comme personne-ressource pour le projet. Le MSP semble enthousiaste. Il nous est indiqué que notre projet et le recrutement peuvent officiellement débiter. L'EDLL nous informe cependant qu'une lettre formelle et explicative du projet doit être envoyée à l'ensemble du personnel de l'EDLL avant de procéder à quoi que ce soit. Le 3 avril, les affiches peuvent désormais être posées dans les différents secteurs.

4.9.2 Recrutement et début « officiels » du projet

Dû à ces délais importants et imprévus, nous devons effectuer un recrutement éclair. En seulement quelques jours, nous recevons neuf mémos de mères incarcérées intéressées par le projet. Toutefois, l'EDLL nous informe que les femmes doivent, tout d'abord, procéder formellement à une demande, par l'entremise d'un mémo, afin que leurs enfants et personnes responsables soient approuvés et ainsi inscrits et autorisés sur la « liste des visiteurs ». Être inscrit sur cette liste devient un préalable à la participation à notre projet. La personne-ressource du projet, désormais liée à l'EDLL, nous mentionne que les délais de réponse pour approbation sont très variables et qu'ils dépendent de nombreux facteurs. Une femme incarcérée nous explique qu'elle attend effectivement depuis déjà plus de deux semaines l'approbation de ses visiteurs. Nous souhaitons et tenions à être équitables et à offrir les mêmes chances à toutes, mais, considérant les délais d'attente déjà écoulés, cela s'avère regrettamment impossible. Le recrutement doit se poursuivre en simultané avec l'approbation des visiteurs autorisés par l'EDLL. Nous allons donc de l'avant avec les deux familles intéressées et déjà inscrites sur la « liste des visiteurs » de l'EDLL.

Quelques jours plus tard, l'EDLL nous informe que le local de visioconférence dédié à notre projet (avec la machine DX80) sera situé dans le secteur école de l'EDLL et que ses heures d'ouverture sont de 8 h à 11 h et de 13 h à 16 h. La raison évoquée est qu'un agent du Service correctionnel (ASC) doit demeurer près du

local pour des raisons de sécurité. Toutefois, serons-nous en mesure de recruter des familles disponibles pour réaliser des visioconférences de jour, considérant les horaires de travail, les enfants en âge scolaire, etc. ? La personne-ressource de l'EDLL nous répond qu'il faut privilégier les visioconférences de jour, mais que si les familles ne sont vraiment pas disponibles, les visioconférences pourraient « peut-être » se réaliser les soirs de parloir, soit les mardis et jeudis entre 18 h et 20 h 30. Par ailleurs, elle nous informe qu'il n'y a pas beaucoup de postes pour réaliser les visiovisites au parloir, sans toutefois pouvoir préciser le nombre exact. Nous procédons donc à cette demande de disponibilité auprès des familles. Plusieurs familles sont intéressées par le projet, mais, malheureusement, aucune n'est disponible de jour. Le temps s'écoule et nous n'avons toujours pas de retour. Nous mettons alors les deux familles déjà recrutées en attente.

Il semble que la personne-ressource du parloir soit en vacances. Nous tentons alors de visiter le parloir afin de connaître le nombre de locaux disponibles. Il y a trois locaux sur place : deux avec la machine DX80 (la même qu'à la formation) ainsi qu'un autre muni uniquement d'un téléviseur. L'agent-e des services correctionnels (ASC) du parloir présent-e croit, par ailleurs, que ce dernier n'est pas fonctionnel.

Deux semaines s'écoulent entre le moment où nous devons obtenir des renseignements sur le parloir et celui où nous recevons un message, le jour même des visioconférences prévues, nous informant que celles-ci ne pourront pas avoir lieu, que les plages horaires du soir sont déjà complètes au parloir et qu'il semble que la suite sera compliquée, car il n'y a que deux postes disponibles et qu'ils sont très sollicités. Nous avertissons les familles en attente. La personne-ressource mentionne également qu'il semble qu'un troisième poste existe bel et bien, mais qu'il n'a pas été utilisé depuis longtemps et que les ASC vont le tester. Elle ajoute que, s'il ne fonctionne pas, il faudra trouver des solutions. Nous sommes un peu estomaquées. Nous reportons à nouveau les deux familles en attente et commençons à sentir leur éreintement, notamment en raison des répercussions de ces délais chez les enfants.

On nous annonce finalement que le troisième bureau est fonctionnel (bien qu'il soit inutilisé) et que nous pourrions l'utiliser dans les heures d'ouverture du parloir. Celles-ci, plus restreintes, nous contraignent à réduire l'échantillon de notre projet, passant de cinq à quatre familles. Nous tentons de négocier un temps pour les interventions pré et post visiovisite, idéalement entre quinze et trente minutes, tel qu'inscrit dans notre devis de recherche. Ces interventions sont intrinsèquement essentielles à ce projet de recherche-intervention. Avec quatre familles, dans cet horaire du parloir, quinze minutes, bien serrées, seront

possibles avant et après chaque visiovisite. À la suite de la confirmation de ce troisième bureau, il est désormais nécessaire de comprendre rapidement le fonctionnement du parloir, lequel, à notre souvenir, ne disposait que d'un écran de télévision. Est-ce le même fonctionnement que celui du DX80 sur lequel nous avons eu notre formation ? Est-ce nous qui devons créer et envoyer le lien aux familles, puisque les visiovisites seront réalisées au parloir ? La personne-ressource n'est pas au courant de ces différentes formalités et nous suggère d'appeler au parloir. Aucun·e ASC présent·e ne peut nous aiguiller sur le fonctionnement de ce bureau. Dans quelques jours sont censées avoir lieu les visiovisites que nous avons, une fois de plus, replanifiées, et nous avons également deux autres familles approuvées qui attendent des nouvelles. Nous nous rendons donc sur place, une seconde fois, avec la coordinatrice de CFAD afin d'investiguer davantage et d'obtenir réponse à nos questions.

À la cafétéria, l'ASC présent·e lors de la formation des visioconférences, très gentil·le, accepte de se rendre au parloir sur son temps de dîner. Iel nous explique qu'il ne s'agit effectivement pas de la machine DX80 et que le haut-parleur de ce bureau a également été retiré, mais qu'il y a un téléphone fixe et qu'il serait sans doute possible de faire un transfert d'appel afin d'avoir du son dans ce bureau. Iel nous donne le numéro du lien (15 chiffres-lettres) de ce troisième bureau à entrer sur le portail du MSP, puis retourne à son poste de travail. Plusieurs étapes complexes doivent être effectuées afin d'entrer et de s'inscrire aux visioconférences via le portail du parloir. Nous faisons appel à la coordinatrice de CFAD, toujours attentionnée et disponible. Nous tentons ensemble d'entrer sur le portail, mais sans succès. La configuration du portail du parloir est différente de celle présentée lors de la formation. Nos visiovisites sont prévues pour le lendemain. Nous décidons donc de nous rendre à nouveau au parloir. Un·e ASC sur place semble être en mesure de nous donner l'information manquante. Très gentil·le et professionnel·le, iel nous explique la nouvelle configuration et crée le lien de la première famille.

Le lendemain soir, fébriles, nous nous rendons au parloir comme prévu. Les ASC du parloir ne savent pas qui nous sommes ni quel est notre projet. Quelques minutes plus tard, la direction arrive sur place et nous pose les mêmes questions : qui sommes-nous et que faisons-nous ici exactement ? Mal à l'aise, nous répondons à ces questionnements et, après quelques vérifications, notre présence est autorisée, avec la précision qu'il ne sera pas possible de nous aider concernant le bureau C en cas de questionnements, celui-ci étant inconnu du personnel. Avec ces délais, nous réalisons que l'heure de la visioconférence est déjà commencée et que la famille est possiblement en attente. Nous contactons alors la famille en attendant l'arrivée de la femme incarcérée. Un problème survient : rien ne fonctionne dans le bureau C, alors que,

du côté de la famille, les personnes sont déjà connectées et seules dans la salle d'attente avec les enfants. Nous appliquons alors les différentes étapes et procédures telles que reçues, sans succès. La famille est connectée, mais nous n'avons ni visuel ni son. Aucun·e ASC sur place ne peut nous aider. La mère incarcérée de la première visiovisite arrive dans le bureau. Nous essayons d'entrer manuellement le lien, sans succès. Nous tentons ensuite avec une manette, également sans succès. Le temps alloué à la visiovisite s'écoule et la mère doit retourner à son secteur. Nous nous excusons auprès de la famille présente et annulons l'autre visiovisite prévue le même soir. Ces deux familles étaient en attente depuis déjà deux semaines. Nous nous rendons également au secteur de la mère incarcérée pour l'informer que la visiovisite ne pourra pas avoir lieu ce soir-là et l'accompagnons dans sa déception. Nous annulons également les visiovisites prévues pour le surlendemain. Nous terminons cette journée dépassées, impuissantes et en colère.

Il y a trois mois, nous commençons notre recrutement et, il y a un mois, nous recevons l'autorisation officielle du MSP. En soutien, le CFAD nous demande de rédiger une lettre à l'intention de la direction de l'EDLL afin de faire état des différentes embûches rencontrées. À la réception de cette lettre, l'EDLL semble vouloir se mobiliser. Nous avons rendez-vous le lundi suivant avec un·e autre ASC. Nous demandons de réaliser un test concret à partir des bureaux du CFAD. Les liens fonctionnent, mais le son, transféré au téléphone fixe (haut-parleur), est relativement faible. On nous indique que cela devrait convenir. Nous créons les liens internet et les envoyons aux familles, en espérant le lendemain.

Dans un souci de synthèse et en raison de contraintes d'espace dans la section des résultats, certains détails ont volontairement été omis et la suite sera également abrégée. Sommairement, les soirées du lendemain (mardi) et du jeudi n'ont pas fonctionné (absence de son, seul le visuel étant disponible). De nombreuses annulations ont ensuite eu lieu, principalement en raison de fermetures du parloir, souvent de dernière minute et sans préavis. En effet, celui-ci a été fermé à quelques reprises sans avertissement, ni pour les femmes incarcérées ni pour nous-mêmes, nous obligeant à négocier avec les femmes et les familles quelques heures seulement avant le début des visiovisites prévues. Notons que certaines annulations ont également été attribuables à des enjeux de sécurité liés à des « mauvais comportements » (rapports disciplinaires), à la détérioration de l'état de santé physique d'une participante, ainsi qu'à des problèmes de connexion via le portail du MSP chez les familles. À la lumière des délais initialement prévus pour la mise en œuvre du projet et de ceux rencontrés sur le terrain, celui-ci a été retardé et écourté de plusieurs semaines, d'où l'intérêt et la nécessité d'intégrer ces éléments dans les résultats.

CHAPITRE 5

ANALYSE ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

Ce dernier chapitre propose une discussion basée sur les résultats préalablement exposés. Cette analyse permettra d’approfondir la réflexion sur la pertinence d’un projet de visiovisites familiales, en milieu carcéral provincial. Nous discuterons tout d’abord de l’expérience de la maternité chez les femmes incarcérées, avant de nous concentrer sur les impacts du projet de visiovisites familiales sur les mères incarcérées, la relation mère-enfant et l’ensemble des participants. Nous terminerons par une brève discussion des données relatives à la mise en œuvre de ce projet de recherche en milieu carcéral.

5.1 L’expérience de la maternité chez les femmes incarcérées

L’expérience maternelle en contexte carcéral a été analysée en lien avec les multiples défis auxquels sont confrontées les mères incarcérées dans le maintien de leur rôle de mère et de leur relation avec leurs enfants. Certains constats émergent de cette analyse.

5.1.1 La place centrale du statut de mère chez les femmes incarcérées : Leur maternité compte

L’examen des données met en lumière un point de tension majeur entre la volonté intrinsèque des mères incarcérées de maintenir une relation avec leurs enfants et le sentiment de perte de statut maternel imposé par les barreaux de la prison. Nos résultats témoignent de l’importance de la maternité dans l’identité des femmes incarcérées et rejoignent les conclusions de nombreuses recherches soulignant le rôle crucial de la maternité dans le parcours de ces femmes (Enos, 2001 ; Blanchard, 2002 ; Couvrette, 2005 ; Couvrette et al., 2016 ; Stone, 2016 ; Easterling et al., 2018 ; Couvrette et Plourde, 2019 ; Lockwood, 2020 ; Baldwin, 2021b). Les mères dénoncent les contacts limités qu’elles sont autorisées à avoir avec leurs enfants (Couvrette et al., 2016) et expriment des inquiétudes quant à leur capacité à maintenir la relation avec eux pendant l’incarcération et après leur sortie (Enos, 2001 ; Easterling et al., 2018 ; Couvrette et Plourde, 2019 ; Baldwin, 2021b). De plus, leurs témoignages mettent de l’avant le désir de préserver leur statut de mère, au détriment de leur rôle de « prisonnière » ou de « patiente » (McKendy, 2018, p. 283). Elles souhaitent être reconnues comme mères pendant leur incarcération, soulignant que leur maternité compte et est significative pour elles (O’Reilly, 2021, 2025). La perte de leur statut maternel, ou le fait qu’il soit subsumé par leur statut de détenues, est particulièrement douloureuse (Enos, 2001 ; Lockwood, 2018 ;

Moore et Wahidin, 2018). L'examen de leurs témoignages met en lumière que leur rôle de mère constitue à la fois un ancrage (Enos, 2001 ; Couvrette et Plourde, 2019), un levier de motivation (Blanchard, 2002 ; Jones et al., 2019), une stratégie d'adaptation carcérale (Couvrette et al., 2016) et un moyen d'anticiper l'avenir (Ferraro et Moe, 2003).

Les résultats suggèrent également que l'incarcération peut susciter des prises de conscience chez les mères quant à leur parcours maternel et leur mode de vie, notamment en raison de la sobriété imposée par la détention, que les mères considèrent d'ailleurs comme un aspect positif de leur incarcération (Plourde et al., 2007 ; Jones et al., 2019). La consommation de substances psychoactives avant l'incarcération constitue, en effet, un facteur récurrent dans le parcours de la majorité des femmes de notre étude. De plus, il semble que l'incarcération s'impose comme un facteur supplémentaire complexifiant la relation, souvent déjà fragilisée, entre la mère et ses enfants, en raison de problèmes de consommation, mais également de plusieurs autres facteurs précarcéraux (Couvrette, 2013 ; Couvrette et Plourde, 2019).

5.1.2 L'estime de soi entachée des mères incarcérées

Nos données concordent avec celles d'études antérieures concernant les défis des mères incarcérées à se réapproprier ou à renégocier leur rôle maternel pendant leur incarcération (Enos, 2001 ; Jensen et Du Deck-Biondo, 2005 ; Celinska et Siegel, 2010 ; Easterling et al., 2018 ; O'Malley, 2018 ; Baldwin, 2021b ; Couvrette et Plourde, 2019). La maternité des femmes incarcérées est, en effet, confrontée à de multiples contraintes institutionnelles, à la fois structurelles et relationnelles, qui limitent fortement la relation mère-enfant (Desrosiers et Belleau-Blais, 2024) et affectent l'estime de soi des femmes en tant que mères (Jones et al., 2019 ; Baldwin, 2021b). Le développement de l'estime de soi, selon Ninacs (2008) est un processus de transformation psychologique qui « annule les évaluations négatives antérieures intériorisées et incorporées dans l'expérience de l'individu » (p.21), contribuant à être satisfaites de soi ainsi qu'à percevoir ses qualités, ses habiletés et ses défauts. L'estime de soi des femmes incarcérées, en tant que mère, souvent déjà fragilisée par divers facteurs précarcéraux, est aggravée, voire diminuée, d'une part, par la limitation des pratiques maternelles, majoritairement due à l'accès restreint aux services familiaux carcéraux (Blanchard, 2002 ; Desrosiers et Belleau-Blais, 2024), d'autre part, par certaines interactions avec le personnel carcéral (Jones et al., 2019 ; Baldwin, 2021b). En effet, plusieurs conditions restrictives d'accessibilité aux services familiaux carcéraux offerts rendent ces derniers pratiquement inaccessibles (Blanchard, 2002 ; Desrosiers et Belleau-Blais, 2024). Le coût élevé des appels téléphoniques

a été souligné par l'ensemble des femmes comme un enjeu majeur dans le maintien de la relation avec leurs enfants, en particulier pour celles dont les enfants vivent loin géographiquement de l'établissement de détention. Le manque d'information, les longs délais d'attente et l'accès difficile aux différents services familiaux sont également dénoncés. Le sentiment d'impuissance que vivent les mères incarcérées (Sykes, 1958 ; Couvrette et al., 2016 ; Crewe et al., 2017) en lien avec ces multiples défis structurels carcéraux est bien présent au sein de nos données : « J' veux garder contact... mais est-ce que j'ai espoir de garder contact avec elle en prison..?! Tant que je suis en prison, j'peux rien faire... (Maude). » Cette impuissance sourde reflète bien l'argument de Moore et Scraton (2014) selon lequel la prison exerce un pouvoir générateur de souffrance pour les mères, affectant profondément leur cœur, leur esprit et leur âme. Pour la majorité des participantes, les activités liées à la maternité sont importantes. Ne pas pouvoir exercer leur rôle maternel engendre un sentiment de défaillance ou de négligence et contribue à diminuer leur estime de soi en tant que mère (Jones et al., 2019 ; Baldwin, 2021b). L'ensemble des femmes participantes dénonce également qu'aucune question relative à leur statut de mère ne leur a été posée à leur entrée en détention et qu'aucune information claire ne leur a été fournie à ce sujet. Cette situation contribue également à fragiliser la possibilité de maintenir une relation avec leurs enfants.

Les mères de notre projet ont également rapporté que leur maternité, ainsi que les besoins qui y sont associés et qu'elles jugent importants, sont soit ignorés par le personnel de l'établissement carcéral — « On dirait qu'ils se colissent de nous autres » —, soit soumis au jugement et au contrôle de celui-ci : « C'est la prison qui donne le "ok" pour avoir les visites, donc si t'es pas une "bonne personne" en prison, non, t'auras pas le droit » (Samy). Ces situations fragilisent leur perception d'elles-mêmes en tant que mères. Certaines semblent notamment avoir intériorisé le sentiment de ne pas être dignes ou méritantes de leur rôle maternel (Enos, 2001 ; Jones et al., 2019). Les résultats de l'étude de Baldwin (2021b) corroborent nos données quant à l'impact des interactions négatives sur l'estime de soi des mères incarcérées, tout en soulignant également un aspect particulièrement intéressant : les interactions positives avec le personnel carcéral, celles qui font preuve d'attention, de gentillesse, de compassion et de compréhension, exercent une influence significative sur les mères et sur la manière dont elles se perçoivent. Baldwin (2021b) montre ainsi que, pour plusieurs femmes, « le simple fait qu'on leur pose des questions sur leurs enfants ou qu'on reconnaisse leur rôle de mère les avait « sauvées » ; et que, pour certaines, c'était littéralement une question de vie ou de mort » (Baldwin, 2021, p. 295, Trad libre).

5.1.3 Être emprisonnées en tant que mères : un stigmate supplémentaire qui pèse lourd

Enos (2001) et Codd (2008) soulignent l'importance, pour les femmes incarcérées, de préserver leur identité et leur rôle maternels pendant leur incarcération, tout en reconnaissant l'impact que le simple fait d'être incarcérées exerce déjà sur leur estime de soi et sur leur capacité à se percevoir positivement en tant que mères. Pour les mères incarcérées, la notion d'« identité corrompue » va au-delà de celle de détenue (Goffman, 1963), puisqu'elles se sentent également « corrompues » en tant que mères (Baldwin, 2017). En effet, la littérature sur l'incarcération maternelle indique de manière constante que les femmes incarcérées assumant un rôle maternel perçoivent l'expérience carcérale comme particulièrement éprouvante, davantage que leurs homologues incarcérées qui ne sont pas mères. Les mères éprouvent également davantage de difficultés à s'adapter à leur situation carcérale (Enos, 2001 ; Carlen, 1983 ; Loper et Turk, 2006 ; Lockwood, 2013 ; Couvrette et al., 2016). Pour les mères de notre projet, cette position déjà défavorable liée à l'incarcération est, en effet, exacerbée par leur statut de mère (Couvrette et al., 2016 ; Baldwin, 2021b). Les mères incarcérées ressentent la pression de devoir démontrer et prouver leurs compétences parentales, sans nécessairement bénéficier d'un soutien approprié (Enos, 2001 ; Jones et al., 2019), puisqu'elles sont perçues comme ayant choisi la criminalité au détriment de leur rôle parental (Garcia Coll et al., 1998 ; Ferraro et Moe, 2003 ; Lockwood, 2018 ; Baldwin, 2021b). Selon Desrosiers et Belleau-Blais (2024), cette individualisation des problèmes sociaux engendre une forme de violence symbolique, prenant la forme de préjugés et de stigmates à l'égard des femmes et des mères incarcérées. Les femmes incarcérées seraient alors considérées comme personnellement responsables de leurs malheurs et construites comme folles et dangereuses sur le plan sociojuridique (Archambault et al., 2014, cités dans Desrosiers et Belleau-Blais, 2024). De plus, les mères incarcérées seraient perçues comme de mauvaises mères (Corston, 2007 ; Couvrette et al., 2016 ; Jones et al., 2019). Les femmes de notre projet expriment le sentiment qu'il existe une perception largement partagée selon laquelle il serait impossible d'être une bonne mère et de transgresser la loi, comme si leur statut maternel était automatiquement dévalué dès leur entrée en prison. Leur expérience carcérale semble marquée par la contestation et la résistance face à cette stigmatisation liée à la perception d'être une « mauvaise mère » (Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, 2013, p. 1). Les mères ressentent qu'elles doivent constamment justifier leur identité maternelle et démontrer qu'elles peuvent être à la fois de « bonnes mères » et/ou de « bonnes mères déviantes » (Couvrette, 2013, p. 155) : « Le fait d'être ici, ça n'a rien à voir avec tes enfants !! [...] Tu peux être une bonne maman, ça n'a rien à voir avec une criminelle... » (Samy). Le stigmate prend d'autant plus d'ampleur pour les mères incarcérées, puisqu'elles ne répondent pas aux normes traditionnelles de féminité et de maternité ni aux attentes et à l'idéologie maternelles, tant individuelles

que sociétales (Desrosiers et Belleau-Blais, 2024). Les mères libérées de l'étude de Baldwin (2021) soulèvent un élément révélateur quant à l'effet ravageur de ce stigmat. Elles mentionnent que leur identité de « bonne mère » était à jamais ternie et que, bien qu'elles aient retrouvé leurs enfants, elles se sentaient souillées, à jamais étiquetées et perçues comme de mauvaises mères parce qu'elles avaient été emprisonnées en tant que mères. Il apparaît ici un entrecroisement de trois stigmates liés au fait d'être femme, d'être associée à la criminalité et d'être mère, lesquels se renforcent mutuellement et contribuent à une forte dévalorisation de l'identité des mères incarcérées. Cette dynamique s'inscrit dans un cadre d'analyse féministe intersectionnelle, qui permet de comprendre l'imbrication de ces différentes formes de stigmatisation.

Il convient de noter que plusieurs contraintes institutionnelles rencontrées par les mères incarcérées semblent refléter certaines orientations du système carcéral, qui n'est pas sans évoquer le concept d'« institution totale » développé par le sociologue Erving Goffman (1961), présenté préalablement dans notre problématique. Cette impression de perte de statut maternel renvoie à ce que Goffman (1961, p. 14) appelait la « dépossession du rôle », qu'il considérait comme un effet des « institutions totales », telles que la prison. Dès leur incarcération, les mères voient leur rôle et leur pouvoir maternels, dans une certaine mesure, leur être retirés (Goffman, 1961). Elles décrivent comment leur statut de détenue réduit leur pouvoir d'agir en tant que mères et limite leur capacité d'action maternelle. Une conception de la maternité distincte se manifeste au sein de l'univers carcéral, notamment dans les interactions entre les ASC et les mères. Un déséquilibre de pouvoir semble également exister dans ces interactions, entre les agents et ces mères, ou encore entre ce que Goffman appelle les « normaux » et les « individus stigmatisés » (1963, p. 23). Enfin, les mères de notre étude semblent illustrer la suggestion proposée par Goffman (1963), selon laquelle les personnes incarcérées peuvent ressentir un passage « d'une personne entière et normale à une personne entachée et dévalorisée » (p. 3) au sein de la prison.

En résumé, le statut de mère des femmes incarcérées constitue un aspect fondamental de leur identité et de leur expérience carcérale. Comme l'ont montré nos résultats, l'impression de perte de statut maternel et la diminution de leur estime de soi en tant que mères s'expliquent, d'une part, par les différentes contraintes institutionnelles affectant la relation mère-enfant et limitant leur capacité d'action maternelle et, d'autre part, par certaines interactions négatives et stigmatisantes avec le personnel.

5.2 Impacts du projet sur l'ensemble des participants et la relation mère-enfant

Cette section sera d'abord consacrée à l'analyse des impacts du projet sur les mères incarcérées. Elle présentera ensuite les impacts du projet sur les familles et les enfants.

5.2.1 Les impacts du projet sur les mères incarcérées

Les résultats de notre projet suggèrent que le fait d'offrir aux femmes incarcérées un espace sécurisant, leur permettant d'exister pleinement en tant que mères, a eu plusieurs impacts positifs et significatifs sur elles ainsi que sur le maintien de leur relation mère-enfant.

5.2.1.1 Exister dans l'espace carcéral en tant que mères : une revalorisation du pouvoir d'agir et de l'estime de soi

Un grand sentiment de bien-être psychologique et d'apaisement se dégage de l'ensemble du discours des mères incarcérées concernant le projet de recherche réalisé. L'examen des données suggère que leur participation a permis de maintenir et/ou de réaffirmer leur identité de mère (Lockwood, 2020) au sein de l'espace carcéral, contribuant ainsi à améliorer leur estime de soi en tant que mères (Hilliman, 2006). L'analyse des témoignages indique également que le projet de visiovisites a atténué le sentiment d'impuissance maternelle (Enos, 2001 ; Lockwood, 2018 ; O'Malley, 2018 ; Booth, 2020), en favorisant le développement du pouvoir d'agir des mères. Le fait de pouvoir entretenir et nourrir la relation avec leurs enfants de manière régulière et stable, ainsi que de jouer un rôle plus actif dans certaines responsabilités maternelles, telles que s'informer du parcours scolaire de leurs enfants et de leurs progrès à l'école ou encore participer à certaines décisions les concernant (par exemple, le ménage de leur chambre) (Celinska et Siegel, 2010), a renforcé leur pouvoir d'agir et contribué au développement de leur confiance et de leurs capacités parentales. : « Toi tu m'as vu essayer de faire nettoyer la chambre à ma fille! [...] Ça a amélioré le feeling du manque de contrôle... Et la force d'être plus comme une maman... for sure...! » (Samy). Ce pouvoir d'agir semble avoir servi d'« antidote » à la culpabilisation, à la stigmatisation et aux oppressions vécues par les mères incarcérées, initialement « sans pouvoir d'agir » (Ninacs, 2008, p. 24). La reconnexion au rôle central de la maternité chez les femmes incarcérées (Enos, 2001), notamment à travers les différentes activités virtuelles réalisées, a représenté une reprise de pouvoir significative face au sentiment d'impuissance. Ces moments de partage ont également contribué à valoriser leur rôle maternel, à renforcer leur confiance en leurs capacités et à soutenir leur sentiment de compétence parentale.

De plus, le projet a permis de valider l'attachement de leurs enfants et la relation mère-enfant, à travers l'approbation exprimée par ces derniers. Dans certains cas, il a également favorisé la reconnexion à un lien affectif fragilisé : « Je vois que mes enfants sont plus attachés à moi que j'pensais. Ça m'a démontré que j'suis pas une si mauvaise mère que ça tsé... » (Gen). « J'pensais que c'était comme fini là... Mais avec tous les souvenirs, le lien est pas loin à rattraper. » (Maude). En participant au projet de visiovisites, les mères ont été confrontées à elles-mêmes et ont pu améliorer la perception, parfois négative, qu'elles avaient intégrée de leur rôle maternel, retrouvant ainsi espoir, courage et confiance en leurs capacités maternelles.

Nos données appuient également celles de l'étude d'Easterling et al. (2018), qui démontrent que l'un des motifs pour lesquels les mères incarcérées ont du mal à négocier leur rôle maternel pendant leur incarcération est le sentiment ambivalent de perte qu'elles éprouvent envers leurs enfants, ainsi que l'absence de soutien pour faire face à cette nouvelle réalité de la maternité en contexte carcéral. Les résultats révèlent également que les mères incarcérées de notre projet se sont senties écoutées et reconnues, et ont eu le sentiment d'exister en tant que mères, notamment en mettant en évidence leurs capacités, leurs ressources et leur pouvoir d'agir malgré le contexte carcéral, dans la perspective de l'approche par les forces. Elles ont également perçu que leur maternité comptait (O'Reilly, 2021 ; 2024) et ont été touchées par cette reconnaissance. En effet, le fait de considérer et de valider la spécificité des mères incarcérées en les plaçant au centre de l'intervention semble avoir eu un effet particulièrement positif sur le soutien de leur rôle maternel, comme nous le détaillerons plus loin.

Les résultats suggèrent que le projet a constitué un levier de valorisation du rôle maternel des mères, d'une part, par la reconnaissance et la valorisation de leurs forces personnelles et de leur potentiel maternel, et d'autre part, par un accompagnement empreint d'égalité, d'empathie et de respect tout au long des interventions.

5.2.1.2 Les visiovisites : vecteur de protection en milieu carcéral, de soutien à la réunification familiale et de réinsertion sociale

Nos données révèlent que le projet a contribué à adoucir le parcours carcéral des mères incarcérées. Il semble avoir constitué un ancrage favorisant l'adaptation face à un environnement carcéral difficile.(Boudin et al., 2014 ; Brown et al., 2014 ; Couvrette, 2013). Le projet a favorisé la résilience des femmes incarcérées face à l'adversité carcérale (Murdoch et King, 2019). Toutes les participantes ont expliqué que le projet de visiovisites leur avait permis de s'apaiser et de se recentrer, constituant ainsi un espace sécurisant au sein de la prison. Un autre constat important est que le projet a offert aux mères

incarcérées un élan de motivation, de courage et d'espoir en vue de leur sortie. Elles ont exprimé leur volonté de surmonter leur situation et de continuer à nourrir et développer le lien avec leurs enfants. Le projet a également permis d'entrevoir davantage d'espoir quant aux possibilités d'une réunification familiale positive. Les gains de confiance et d'espoir générés par le projet constituent, pour ces mères incarcérées, une stratégie d'anticipation de l'avenir (Ferraro et Moe, 2003) ainsi qu'une validation que des changements positifs sont possibles : « Pis met que j'sorte, le fait d'avoir rétabli un lien, je l'sais qui est pas brisé là... Tsé faque ça donne de l'espoir que ça va continuer... ! » (Maude). « Pour la suite, ça m'a donné le courage que je vais m'en sortir pis tout... » (Pat).

L'étude de Duwe et McNeeley (2021) fournit notamment des corroborations additionnelles, précisant que le soutien social, même lorsqu'il est offert virtuellement, peut faciliter la réussite de la transition entre la détention et la communauté. De plus, le maintien de la continuité des relations familiales malgré la séparation liée à l'incarcération contribue à soutenir les personnes incarcérées dans leur processus de réinsertion sociale (Mignon et Ransford, 2012 ; Liu et al., 2014 ; Mowen et Visser, 2016). Pour les femmes, ce soutien constitue un ancrage fondamental à la réinsertion sociale (Protecteur du citoyen, 2026).

5.2.2 Les impacts du projet sur les familles et les enfants

L'analyse des données suggère que le projet a constitué un moyen efficace pour les enfants et les familles de maintenir le contact avec la mère incarcérée. Les résultats indiquent qu'il a contribué à préserver, soutenir et parfois rétablir la relation mère-enfant ainsi que la relation mère-personne responsable. Le projet semble également avoir participé à réduire les sentiments d'ennui, d'abandon et de colère éprouvés par la majorité des enfants.

5.2.2.1 Maintien, développement ou rétablissement des relations familiales

L'ensemble des participants estime que le projet de visiovisites les a aidés à maintenir les liens familiaux (Boudin et al., 2014 ; Brown et al., 2014 ; Tartaro et Levy, 2017 a, 2017b ; Murdoch et King, 2019). Tous se sont déclarés favorables à l'instauration d'un programme de visiovisites spécifiquement conçu pour les familles, à l'instar de ce projet. Pour la majorité des familles, le projet a permis de maintenir et d'améliorer la relation mère-personne responsable ainsi que la relation mère-enfant (Brown et al., 2014). Les résultats suggèrent également que le projet a parfois permis de renouer la relation entre la personne responsable

et la mère incarcérée. Certaines familles, initialement réticentes pour diverses raisons complexes que nous n'aborderons pas ici, ont terminé le projet avec une relation améliorée et davantage d'empathie envers la mère incarcérée, ainsi qu'un espoir renforcé quant à la relation que celle-ci pourrait entretenir avec ses enfants à sa sortie. Pour certaines familles, le projet a représenté une validation et un gain d'espoir quant à l'avenir de la relation mère-enfant. La fréquence régulière du projet ainsi que l'implication plus concrète des mères dans la vie de leurs enfants depuis leur incarcération et leur sobriété ont contribué à renforcer ce sentiment. La littérature souligne que la nature de la relation entre la personne responsable de l'enfant et la mère incarcérée est déterminante dans le maintien du contact mère-enfant en détention (Enos, 2001 ; Poehlmann et al., 2008 ; Tasca, 2016). Les recherches montrent que la capacité d'une mère à rester activement impliquée dans la vie de ses enfants pendant son incarcération dépend de la personne qui en assure la garde, ou des « intermédiaires » facilitant et soutenant la communication (Haney, 2013 ; Tasca, 2016). De plus, une relation solide entre la mère et la personne responsable favorise une plus grande cohérence du rôle parental pendant l'incarcération, mais également lors de la transition postlibération (Cecil et al., 2008).

Malgré la complexité et l'historique particulier de chaque famille et de chaque enfant du projet, l'analyse des témoignages concernant les impacts du projet sur les enfants révèle des effets généralement positifs : un sentiment de bien-être et d'apaisement, une validation de la relation avec leur mère (Bartlett, 2000), ainsi qu'un effet de « baume » sur l'ennui et la colère. Une famille mentionne toutefois que des manifestations de colère ont été observées chez l'un des deux enfants participants à la suite de contacts familiaux vécus en milieu carcéral, et que celles-ci se sont notamment manifestées dans le cadre de notre projet.

Concernant les activités réalisées (dessins, lecture, partage de nouveaux vêtements, etc.), celles-ci semblent avoir contribué à accroître l'intérêt et la concentration des plus jeunes, ainsi qu'à détendre l'atmosphère pour les plus âgés. Ces activités ont offert la possibilité d'interagir par le jeu plutôt que par la seule conversation, favorisant ainsi des interactions positives, ludiques et parfois inattendues entre les mères et leurs enfants, tout en contribuant à leur bien-être lors des visioconférences.

À l'unanimité, les familles ont témoigné de leur gratitude envers le projet, qui s'est avéré significatif et bénéfique tant pour les familles que pour les enfants. Nos résultats confirment que le soutien social en

milieu carcéral, même lorsqu'il est fourni virtuellement, peut constituer une aide précieuse et un soutien réel (Murdoch et King, 2019).

5.3 La visioconférence versus les autres modalités de visites familiales carcérales

Dans la section qui suit, nous discuterons des particularités de l'utilisation de la visioconférence comme modalité de visite. Plusieurs éléments ont été jugés favorables et perçus comme facilitant le maintien de la relation mère-enfant.

5.3.1 L'accessibilité et la quotidienneté de la visioconférence

Les deux aspects les plus appréciés par l'ensemble des participants et qui se distinguent des autres modalités de contact carcéral sont la gratuité du service et le lieu où se déroulent les visites, à savoir l'environnement naturel des enfants. Ces facteurs ont favorisé l'accessibilité pour les familles, puisque la logistique du transport, la distance et les frais associés ne constituent plus des obstacles au maintien des relations familiales (Brown et al., 2014 ; Boudin et al., 2014 ; Loper et Coleman, 2014 ; Bogenschneider, 2015 ; Murdoch et King, 2019), permettant ainsi une augmentation notable du nombre de visites possibles (Brown et al., 2014 ; Fulcher, 2014 ; Loper et Coleman, 2014 ; Digard et al., 2016 ; Tartaro et Levy, 2017a) et une ambiance plus conviviale, sans contraintes liées aux mesures de sécurité (Grohs, 2013 ; Brown et al., 2014). La composante visuelle a également permis de participer à des jeux interactifs, favorisant l'intérêt et réduisant les difficultés de concentration, en particulier chez les plus jeunes enfants. La gratuité du service constitue également un élément non négligeable, étant donné que la majorité des familles ne dispose que de peu, voire d'aucun autre moyen de contact pour cette raison. En effet, l'éloignement géographique entre les enfants et les établissements de détention constitue un obstacle majeur au maintien du lien mère-enfant, particulièrement chez les femmes autochtones (Miller, 2017). Ces familles vivent souvent dans des régions très éloignées, parfois uniquement accessibles par avion. Dans ce contexte, la visioconférence apparaît comme le seul moyen de maintenir des contacts réguliers avec leurs enfants ainsi qu'avec les personnes qui en assurent la garde.

De plus, le fait que les enfants puissent se retrouver dans le confort de leur domicile permet, d'une part, aux mères de répondre à ce besoin essentiel de s'impliquer concrètement dans certaines activités et responsabilités maternelles (les tâches liées à l'entretien de leur chambre) et, d'autre part, aux enfants d'être plus à l'aise et heureux de partager des éléments de leur environnement (chien, livres, robes de bal, etc.). Les résultats soulignent également un certain nombre de limites à la mise en œuvre des visites

réalisées en virtuel, notamment des problèmes technologiques, tels que les interruptions de connexion, ainsi qu'une expérience de visite perçue comme moins personnelle que les rencontres en personne (Sitren et al., 2020 ; Murdoch et King, 2019).

Il convient de noter que l'accompagnement et la coordination du projet par une tierce personne neutre et spécialisée ont également été bénéfiques. Cet accompagnement a permis d'assurer des contacts structurés, réguliers, sécuritaires et stables. Il a également favorisé une plus grande accessibilité pour les familles, grâce à des conditions d'admissibilité réduites (Brown et al., 2014 ; Bogenschneider, 2015) et à une organisation des visites simplifiée. La planification préalable des activités, tenant compte de l'âge des enfants, a également permis d'apaiser les mères et les familles (Oehme et al., 2021).

Un élément pertinent qui ressort de nos données concerne les ateliers et programmes de soutien aux compétences parentales proposés aux mères en détention :

J'ai eu des ateliers tout ça, mais tsé le contact avec mes enfants.. Tsé en plus j'ai pas d'appels, tu comprends.[...]Oui, y font des ateliers avec d'autres filles, t'en parles, mais t'as pas de contact avec tes enfants pis ça change rien dans la relation avec les enfants là. Ça peut cheminer en moi là, mais pas avec les enfants..? Comme toi qu'est-ce que tu as fait là.. Avec toi..c'est pas pareil, c'est pas concret avec les ateliers. Avec toi c'était concret là tsé... On en parle, mais on a pas de contact avec nos enfants..!? (Maude)

L'étude qualitative de Rossiter et al. (2015) révèle également que les participantes éprouvaient de la frustration face au manque d'opportunités de mettre en pratique les compétences parentales acquises en séance.

5.4 Placer la maternité au cœur de l'intervention : Retour sur le matricentrisme féministe, l'intervention féministe intersectionnelle et l'approche par les forces

Plusieurs constats s'imposent quant à l'intervention auprès des mères incarcérées dans le cadre de ce projet.

La reconnaissance de l'expérience singulière de chaque mère et la valorisation de leur rôle maternel, dans une approche les plaçant au centre de l'intervention avec respect, empathie et bienveillance, se sont révélées grandement bénéfiques pour le projet et ses diverses retombées. L'accompagnement clinique et

le soutien émotionnel offerts avant et après les visioconférences ont constitué un apport majeur au projet. Par ailleurs, les cadres théoriques mobilisés ont également soutenu l'atteinte des différents objectifs poursuivis.

Les résultats de notre recherche mettent en lumière un premier constat central : l'importance du féminisme matricentrique comme cadre théorique, qui permet de faire « compter » la maternité des femmes incarcérées et de reconnaître qu'elle constitue une composante essentielle de leur identité de femme (O'Reilly, 2021) ainsi que de leur expérience carcérale, compte tenu notamment de la forte stigmatisation associée à ce triple statut, particulièrement lourde à porter. Les femmes incarcérées ne sont pas seulement des femmes incarcérées : elles sont également des mères. Cette perspective a servi de fondation à notre projet et a permis de constituer une base solide pour nos interventions. Prendre le temps de s'intéresser à l'expérience singulière des mères incarcérées a été bénéfique pour l'établissement d'un lien de confiance et le renforcement de leur estime de soi en tant que mères. En effet, aller à la rencontre de chaque mère, créer des occasions de faire exister ce statut maternel, tout en respectant leur trajectoire maternelle et en favorisant une relation soutenante et empathique dans un espace sécurisant (Corbeil et Marchand, 2006 ; O'Reilly et Green, 2024) s'est avéré salvateur pour nourrir le potentiel et l'espoir de ces mères.

L'espace thérapeutique personnalisé, non jugeant et bienveillant, a favorisé l'émergence de confidences et la reconnaissance de vulnérabilités, tout en permettant de mobiliser des ressources personnelles insoupçonnées. La travailleuse sociale adoptait cette perspective, postulant que tout être humain possède une capacité intrinsèque à apprendre et à se développer, ainsi que le droit d'essayer, d'échouer et de réussir (Kisthardt, 2013 ; Teater, 2014). Mettre en lumière les ressources et les forces de ces femmes en tant que mères a permis d'insuffler chez elles un sentiment de valorisation et de confiance en leurs capacités parentales, ainsi qu'un espoir (Greene et al., 2006 ; Kisthardt, 2013) et un certain pouvoir d'agir (Rapp, 1998 ; Greene et Lee, 2002 ; Ninacs, 2008). Plutôt que de centrer les interventions sur les faiblesses, les limites ou les difficultés inévitables liées à l'expérience carcérale, l'approche centrée sur les forces a été intégrée, d'une part, dans la posture de la travailleuse sociale envers les mères incarcérées et leurs enfants et, d'autre part, dans le choix des activités, dans l'optique de mettre en valeur les forces de la mère incarcérée ainsi que de la relation mère-enfant. Une place a également été accordée à l'accueil de leur vulnérabilité et de leur souffrance, tout en mettant l'accent sur leurs désirs, leurs aspirations et leurs capacités, ainsi que sur celles de leurs enfants. Il convient toutefois de mentionner que l'approche centrée

sur les forces présente certaines limites en contexte carcéral, puisque les femmes avaient également un besoin important d'un espace pour exprimer leurs sentiments d'impuissance, de vulnérabilité et d'injustice liés à leur situation de mères incarcérées.

Le matricentrisme féministe et l'intervention féministe ont joué des rôles centraux en positionnant les préoccupations spécifiques des mères comme point de départ de l'intervention et en favorisant une compréhension plus approfondie de ces femmes mères afin de mieux les connaître, les reconnaître et les soutenir. Dans une posture de défense des droits, l'intervention visait notamment à souligner et à mettre de l'avant que la tâche essentielle d'être mère n'est pas, et ne devrait pas être, la seule responsabilité et le seul devoir de ces femmes (O'Reilly et Green, 2024), qu'elles soient incarcérées ou non. Établir une relation respectueuse, sans jugement et égalitaire, tout en ayant conscience de nos propres biais et privilèges en tant que femme blanche, mère libre, franco-qubécoise et étudiante a également été primordial. Cette posture était d'autant plus essentielle compte tenu des rapports de pouvoir présents à la fois dans l'univers carcéral et au sein de l'intervention. Encourager les mères à transcender et à dépasser les limitations imposées par les étiquettes ou les stéréotypes s'est également avéré primordial dans l'établissement d'un lien de confiance solide (Weick et al., 1989 ; Turcotte et al., 2017).

Une posture d'ouverture, ainsi qu'une reconnaissance de la diversité des expériences maternelles en contexte carcéral, dans une perspective intersectionnelle, ont effectivement été essentielles pour éviter toute généralisation de l'expérience de ces femmes et pour favoriser un climat de confiance propice à l'expression de leurs émotions. Par exemple, l'identité et l'estime de soi en tant que mère étaient plus fragilisées chez certaines femmes que chez d'autres, en lien notamment avec leur histoire familiale précarcérale. Comme mentionné précédemment, la situation des femmes incarcérées est marquée par l'intersection de la victimisation, de la pauvreté, de la toxicomanie, de la racialisation et de la précarité sociale, ainsi que par d'importants besoins en santé physique et mentale. Les interventions devaient donc tenir compte de cette réalité spécifique et s'y adapter.

À cet égard, l'échantillon était relativement homogène et composé principalement de femmes blanches (n = 3) et d'une femme autochtone, ce qui limite la prise en compte approfondie des dimensions culturelles autochtones dans l'analyse intersectionnelle de nos résultats. De plus, la participante autochtone est moins représentée dans les données d'entrevue, puisque ses prises de parole étaient plus brèves que celles des autres participantes. Dans plusieurs communautés autochtones du Québec, certaines études

suggèrent que la communication ne repose pas uniquement sur la parole. Le silence peut ainsi constituer une forme active de communication associée à l'écoute, au respect et à la relation à l'autre (Lachapelle et al., 2018 ; Deschênes et Arcand, 2023), et ne constitue donc pas nécessairement un signe de méfiance (Deschênes et Arcand, 2023) ni une absence d'ouverture. Toutefois, en tant que chercheuse blanche et travailleuse sociale, nous reconnaissons que notre position située, combinée au contexte de détention déjà fortement stigmatisant, particulièrement pour les personnes autochtones (Hutchison, 2025 ; McGuire et Murdoch, 2021), aurait pu nous amener à interpréter ce silence sous cet angle. En ce sens, il aurait été pertinent d'explorer davantage une approche sensible à la sécurisation culturelle afin de favoriser un espace thérapeutique davantage adapté aux réalités et à l'identité culturelle de la participante autochtone et ainsi d'enrichir la portée de sa voix au sein de nos données (Ellington, 2022 ; Guay et al., 2022). Nous n'avons pas non plus, dans le cadre de cette recherche, exploré de manière approfondie le stigmate supplémentaire à porter en tant que femme, mère, personne criminalisée et autochtone, ce qui aurait permis de renforcer la portée de notre analyse intersectionnelle. Il serait d'ailleurs intéressant de l'approfondir dans de futures recherches. De plus, une vision davantage interculturelle et collaborative dans la réflexion entourant le choix des activités aurait pu être explorée. La mise en place d'une consultation culturelle auprès des communautés, telle qu'elle est proposée dans nos recommandations ci-dessous, permettrait de mieux répondre aux enjeux familiaux rencontrés ainsi qu'à leurs besoins, tout en renforçant la pertinence, la légitimité et l'ancrage culturel des interventions. À cet égard, lors de la phase de recrutement de notre recherche, certaines femmes autochtones n'ont pas pu participer, notamment en raison de la forte implication de la DPJ dans leur dossier, ce qui a complexifié et prolongé les démarches administratives nécessaires à leur inclusion. En effet, les enfants et les jeunes des Premières Nations et Inuit sont largement surreprésentés dans le système de protection de la jeunesse au Québec, une réalité bien établie et abondamment documentée dans la littérature (Protecteur du citoyen, 2026). Dans ce contexte, l'assouplissement des critères d'éligibilité aux visioconférences aurait pu être envisagé, considérant également l'importance des communautés dans l'éducation et le bien-être des enfants autochtones, ainsi que du rôle central de la famille élargie dans les dynamiques de soutien.

Pour conclure, un autre aspect non négligeable réside dans l'importance du rôle de médiatrice et de liaison joué par la travailleuse sociale auprès du milieu carcéral et des familles, notamment dans l'organisation et la coordination des visioconférences.

5.5 L'expérience de la réalisation de ce projet

L'analyse de l'expérience de réalisation du projet ne sera abordée que très brièvement. Ce choix découle de notre cadre théorique, qui privilégie la mise en avant de la voix et de la place des mères, ainsi que de contraintes liées à l'espace disponible dans l'analyse. Bien que les données recueillies aient été riches, nous avons néanmoins choisi de conserver cette section portant sur l'expérience de recherche afin de documenter le processus, notamment pour les futures personnes souhaitant mener une étude en milieu carcéral provincial.

Les délais liés à notre congé de maternité dans le processus d'écriture de ce mémoire ont également permis d'aborder l'analyse de la réalisation de ce projet de recherche-intervention avec une certaine sérénité, malgré son caractère exigeant. De plus, nous reconnaissons que l'analyse d'un milieu complexe et de ses enjeux structurels, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet et au sein des acteurs et du milieu dans lequel il s'inscrit, demeure une tâche délicate. Cette section peut être interprétée selon différentes perspectives.

Cela étant dit, nous avons réalisé une première ébauche d'analyse de cette section qui se concluait de la manière suivante : « En résumé, il semble que le maintien de l'ordre, au sein de l'univers carcéral, représente un impératif administratif se déployant à travers des mesures de contrôle, de sécurité ainsi que des règles rigides et bureaucratiques bien présentes (Vacheret et Lemire, 2007 ; Desrosiers et Belleau-Blais, 2024; Protection du citoyen, 2026). Celles-ci semblent faire perdre de vue les besoins des mères incarcérées et semblent également s'éloigner des besoins de la travailleuse sociale et chercheuse dans la réalisation de son projet de recherche, tel que nous l'avons démontré ici. Comme le témoignent Gibson-Light et Seim (2020), les recherches en milieu carcéral sont non seulement exigeantes, mais elles sont également fortement guidées et limitées par le pouvoir pénal, ce qui en fait, en quelque sorte, un « travail de terrain punitif » pour les chercheur·euses (Gibson-Light et Seim, 2020, p.666). »

Ayant travaillé plusieurs années en milieu carcéral, nous savions, dès le début du projet, que nous ne nous engageons pas nécessairement dans un processus simple. Or, la réalité s'est révélée nettement plus complexe que prévu, tant sur le plan organisationnel que relationnel et institutionnel. Cette expérience a mis en lumière l'ampleur des contraintes propres au milieu carcéral et la manière dont celles-ci influencent concrètement la mise en œuvre d'un projet de recherche-intervention. Cette réalité a d'ailleurs été

confirmée à la clôture du projet par la personne-ressource de l'EDLL, qui nous a souligné : « Ça n'a pas été de tout repos ! ».

Enfin, le seul aspect nostalgique qui résonne encore en nous aujourd'hui, et qui est à la fois empreint d'un espoir prometteur, est dépeint ici dans les propos de Maude:

Pis j'pense que si on avait eu la chance d'avoir plus de visios, j'aurais pu créer encore plus de liens par rapport... parce que... j'pense qu'y'a personne qui tient le lien qu'on a eu... les 10 ans, tsé... Avoir eu toute les visios j'aurais pu... j'aurais vraiment pu renforcer le lien par rapport à plein de choses... Je vois que ça se travaille. (Maude)

CONCLUSION

Ce projet de recherche-intervention visait à documenter les impacts de la mise en œuvre d'un projet de visiovisites familiales régulières intégrant un accompagnement clinique sur les femmes incarcérées et sur la relation mère-enfant en milieu carcéral provincial québécois. Notre revue de littérature a permis de mettre en lumière les connaissances actuelles sur les différents services familiaux offerts à cette population en contexte carcéral, ainsi que de documenter les impacts de l'incarcération sur les mères et leurs enfants.

Les conclusions de cette étude apportent des éléments supplémentaires montrant que les contraintes institutionnelles associées aux services familiaux en milieu carcéral provincial au Québec ont un impact significatif sur le maintien du lien mère-enfant. Ces services apparaissent ainsi peu adaptés aux réalités de cette population. Les modalités de contact offertes se caractérisent par un faible arrimage aux besoins spécifiques ainsi qu'aux réalités socioéconomiques, géographiques et culturelles des mères incarcérées, ce qui engendre des barrières d'accès importantes et des approches peu personnalisées. Les données mettent également en évidence la persistance de la stigmatisation à l'égard de ces femmes incarcérées, qui sont également mères.

Bien que les impacts de la séparation mère-enfant en contexte carcéral soient bien documentés, cette recherche ne visait pas à déterminer s'il est préférable ou non pour les enfants de maintenir un lien avec leur mère incarcérée, mais plutôt à documenter les impacts de ce projet de visiovisites en offrant concrètement un espace sécurisant aux femmes et aux familles touchées par l'incarcération qui souhaitaient préserver, renforcer ou renouer leur relation malgré la distance des barreaux provinciaux.

Il semble que ce projet de visiovisites et l'ensemble de ses modalités (fréquence, accompagnement clinique, durée, lieu, organisation, activités proposées, etc.) aient permis de proposer un service familial davantage en cohérence avec la réalité et les besoins de cette population (réduction des enjeux de coûts, de distance, de planification familiale, de listes d'attente, soutien clinique aux interactions mère-enfant, etc.). De plus, des impacts positifs et significatifs ont été observés, tant pour les mères incarcérées, leurs familles, que pour la relation mère-enfant, et ce, malgré la faible fréquence des visiovisites pour certaines familles. Le fait de redonner aux femmes incarcérées le statut de mère qui leur revient, en leur permettant d'exercer ce rôle dans un espace respectueux et en affirmant qu'elles possèdent les ressources et le

potentiel nécessaires pour faire vivre et développer cette relation, a permis de faire émerger des forces maternelles et familiales insoupçonnées. Ces forces constituent des éléments essentiels pour favoriser leur libération et une réinsertion sociale réussie.

Ce projet nous a également permis de constater que certaines alternatives avaient non seulement le potentiel d'être mises en œuvre, mais qu'elles pouvaient également s'avérer avantageuses et bénéfiques pour un plus grand nombre de mères et d'enfants touchés par l'incarcération qui souhaitent activement maintenir leur relation. Il ne s'agit pas d'un « privilège », mais bel et bien d'un droit fondamental. L'accompagnement et les interventions proposés dans le cadre de ce projet de visiovisites, qui en constituent une composante essentielle, reposent sur un changement de paradigme et constituent un levier essentiel à la mise en œuvre de ce changement.

Un constat marquant et plus personnel qui émerge de l'ensemble de cette recherche est la détermination, l'espoir et la résilience de ces mères, enfants et familles tout au long du projet, malgré l'adversité, les nombreux enjeux rencontrés, l'expérience stigmatisante, la pression des normes sociales et les blessures, parfois encore ouvertes, du présent et du passé. Nous avons vécu ce projet ensemble, avec tous les défis que l'univers carcéral nous a imposés. Vous nous avez transmis le courage et la résilience nécessaires dans les moments de doute et d'intensité, au cœur de la conciliation entre travail, études et famille. Nous portons votre force, et elle nous rappelait chaque jour la chance que nous avions.

En somme, ce fut un privilège de réaliser ce projet et d'avoir accès à ces moments d'intimité, où se mêlaient amour, joie, pleurs et rires. Ce que nous avons observé dans ce local étroit de visiovisites, au fil de ces soirées, ce sont assurément des mères... qui aiment leurs enfants. Des mères vulnérables, parfois fragilisées et souvent marquées par l'adversité, mais qui aiment d'un amour inconditionnel et puissant. C'est d'ailleurs porté par cet amour indéfectible, observé dans le cadre de nos fonctions passées en milieu carcéral provincial, que l'embryon de ce projet est né. Et ce projet l'a confirmé : au-delà de ce que l'on pourrait croire ou voir à première vue, des forces profondes et magnifiques coexistent, et cet amour transcende tout, même des barreaux de métal...

S'inscrivant en continuité avec les études de Blanchard (2002), de Paynter et al. (2022), de Couvrette et Leclerc (2021) et du *Rapport pour une proposition d'un modèle innovateur en matière de gestion des services correctionnels pour la clientèle féminine* (Société Elizabeth Fry, 2018), voici quelques pistes de recommandations.

Ces recommandations ouvrent la voie à une réflexion plus large sur la maternité en contexte carcéral ainsi que sur les besoins familiaux qui en découlent:

- Reconnaître la spécificité des mères incarcérées dans les processus d'admission et de libération :
 - Offrir un espace sécurisant afin d'accueillir les mères incarcérées, de répondre à leurs questions et de les informer sur leurs droits parentaux, notamment en ce qui concerne les visites carcérales, la garde légale, la DPJ, etc.
 - Recueillir et documenter les données relatives aux enfants des mères incarcérées et aux personnes responsables (noms, âges et coordonnées), et produire des statistiques sur le nombre d'enfants concernés par l'incarcération maternelle, notamment leur âge, leur appartenance ethnoculturelle ainsi que leur lieu de prise en charge durant la détention (famille immédiate ou élargie, DPJ ou autres proches).
 - Préparer, accompagner et soutenir les mères, les enfants et les familles lors de la sortie de l'incarcération. Mettre en place des mesures adaptées aux besoins familiaux afin de faciliter la transition et de prendre en compte la maternité dans la planification et le suivi de la libération.
- Réduire les contraintes institutionnelles des services familiaux existants et élargir l'offre de services :
 - Offrir un appel gratuit quotidien aux mères incarcérées (appels locaux ou interurbains) afin de favoriser les communications avec leurs enfants et les personnes responsables de ceux-ci.
 - Prévoir un local de visioconférence spécifiquement dédié aux rencontres familiales, accompagné d'un soutien organisationnel et clinique pour les mères et leurs familles (voir détails ci-dessous concernant les visiovisites).
 - Permettre un accès contrôlé à Internet pour faciliter les échanges avec les enfants et les personnes responsables.
 - Mettre en place des dérogations de sorties pour les mères incarcérées afin de leur permettre d'assumer certaines responsabilités parentales importantes, lorsque nécessaire (interventions médicales ou chirurgies de l'enfant, graduations, rencontres scolaires, etc.).

- Assouplir les critères d'accès à la liste des visiteurs autorisés de l'établissement de détention afin de permettre, lorsque pertinent, des communications entre la mère incarcérée et ses enfants, notamment dans les situations où le répondant principal ne satisfait pas aux critères établis, ce qui est particulièrement pertinent dans certains contextes autochtones.
 - Considérer que les rapports disciplinaires (deadlock) et/ou les placements en secteur à sécurité maximale ne devraient pas entraîner automatiquement une suspension des contacts mère-enfant, mais plutôt faire l'objet d'une analyse au cas par cas.
 - Élargir et assouplir les horaires des parloirs afin de faciliter l'accès des familles, leur inscription et la transmission de l'information. Assurer une meilleure communication en cas d'annulation de parloir, notamment par la mise à jour des informations sur les plateformes officielles et des avis aux femmes incarcérées et à leurs familles. Offrir également une formation aux agents des services correctionnels (ASC) du parloir afin de mieux gérer les enjeux techniques liés aux dispositifs de visioconférence.
- Favoriser le soutien de la relation mère-enfant par la mise en place de services familiaux adaptés aux besoins de cette population:
 - S'inspirer du projet de visiovisites familiales développé dans le cadre de cette recherche :
 - Offrir un local de visioconférence exclusivement dédié aux rencontres familiales, doté d'horaires accessibles, diversifiés et flexibles, pouvant être utilisé de manière autonome, en dehors du cadre du parloir.
 - Simplifier les modalités d'accès et de connexion aux dispositifs de visioconférence, notamment en limitant les exigences d'identification aux premières utilisations.
 - Assurer la coordination et l'organisation des visioconférences auprès des familles (prise de contact, envoi des liens et suivi logistique) par une personne responsable.
 - Offrir un accompagnement et un soutien émotionnel aux mères incarcérées avant et après les visioconférences, assurés par une personne formée en intervention familiale et/ou spécialisée auprès de cette population.

- Proposer un soutien psychosocial aux enfants et aux familles afin de soutenir la continuité des liens familiaux.
 - Organiser, au besoin, des rencontres spécifiques entre les mères incarcérées et les personnes responsables des enfants afin de favoriser la collaboration, d'assurer la continuité de la coparentalité et de soutenir la planification familiale en prévision de la libération.
 - Dans une approche systémique, prévoir des rencontres réunissant la travailleuse sociale, les enfants et les familles, lorsque pertinent, afin de soutenir les dynamiques relationnelles, de renforcer la cohérence des interventions et de faciliter la mise en œuvre des visioconférences.
- S'inspirer de services correctionnels offerts à l'étranger, notamment d'applications mobiles permettant aux enfants d'envoyer gratuitement des photos et des lettres à leurs parents incarcérés, comme *PhotoPatch* (<https://photopatch.org/download-app/>), ainsi que de dispositifs favorisant l'envoi de messages vidéo personnalisés et d'autres formes de médias interactifs, tels que ceux développés par *The Messages Project* (<https://themessagesproject.org/about-us-2/>).
- Dans une posture féministe matricentrique et intersectionnelle, mettre en place un comité paritaire composé de membres du personnel carcéral, de la direction, de CFAD et de mères incarcérées, afin de valoriser leur savoir expérientiel, de donner une place à leur voix et de prendre en compte leur réalité maternelle et familiale spécifique. Ce comité devrait également inclure des consultations auprès des familles et des communautés autochtones afin d'assurer une meilleure adéquation des interventions à leurs besoins et à leurs réalités.
 - Développer des relations saines, positives et significatives entre le personnel carcéral et les mères incarcérées :
 - Favoriser les échanges informels entre les agents correctionnels et les mères incarcérées dans le cadre d'activités ou d'événements spéciaux liés aux visites familiales, notamment ceux organisés au sein de l'EDLL par l'organisme CFAD, par exemple.

- Encourager la formation et l'embauche de personnel spécialisé et qualifié afin de répondre aux réalités et aux besoins spécifiques des mères incarcérées et de leurs familles, notamment les agents des services correctionnels (ASC) travaillant au parloir et lors des visites familiales. Cette approche devrait être déployée à toutes les étapes de l'incarcération, de l'accueil à la sortie, en intégrant notamment une perspective sensible au genre.
 - Offrir de la formation continue au personnel afin de soutenir des interventions adaptées et cohérentes avec les besoins de cette population.
 - Mettre en place des équipes multidisciplinaires favorisant une collaboration étroite et fluide entre les différents acteurs concernés, notamment le personnel carcéral, la DPJ, CFAD et les mères incarcérées.
- Offrir davantage de soutien aux familles et enfants, notamment par la création de groupes d'entraide et de soutien entre pairs aidants afin de permettre aux enfants et aux familles de s'exprimer, de partager leurs expériences et de s'entraider.
 - Pistes de recherche futures :
 - Réaliser davantage d'études afin d'approfondir la compréhension des impacts des services familiaux en milieu carcéral, qu'il s'agisse des services déjà existants ou des dispositifs de visioconférence, en portant une attention particulière à leurs effets sur les enfants et les personnes responsables.
 - Reproduire ce projet de visiovisites auprès d'autres populations, notamment à l'établissement de détention de Québec auprès de la population masculine, ainsi qu'auprès des personnes issues des communautés 2ELGBTQI+.
 - Effectuer un suivi longitudinal auprès des personnes incarcérées ayant participé au projet, une fois celles-ci libérées, afin d'évaluer les impacts à plus long terme des interventions.

ANNEXE A

GUIDE D'ENTRETIEN INITIAL MÈRES INCARCÉRÉES

1.Introduction : Présentation

2.Lecture, explication et signature du formulaire de consentement

3.Thèmes abordés :

3.1 Enfant :

- Information de base sur l'enfant: âge, lieu du domicile, depuis quand est-il à cet endroit, etc.
- Pourriez-vous me parler de ce qui vous vient en tête quand vous pensez à votre enfant?
- Comment vous vous entendez avec lui ou elle?
- A-t-il ou a-t-elle des difficultés particulières présentement (école ou autres)?

3.2 Rôle de mère

- Qu'est-ce que vous trouvez le plus beau dans votre rôle de mère?
- Qu'est-ce qui est le plus difficile comme mère, pour vous, en ce moment?
- Qu'est-ce qui vous manque le plus de votre rôle de mère présentement ?
- Qu'est-ce que vous pensez que votre enfant aime le plus chez vous?
- Comment vous perçoit-il comme mère, selon vous?

3.3 Relation mère-enfant :

- Pourriez-vous me parler de la relation avec votre ou vos enfants ?
- Ce dont vous êtes le plus fière dans votre relation?
- Comment décririez-vous la communication que vous avez avec votre enfant?
- *Bonne* : Qu'est-ce qui fait la force de cette bonne communication?
- *Mauvaise* : Quelle est, selon vous, la principale cause de cette mauvaise communication?
- Est-ce que votre enfant se confie à vous? Et vous?
- Qu'est-ce qui vous manque le plus de votre relation ?

3.4 Soignant.e :

- Information de base sur le ou la soignant.e: lien (familiaux, famille d'accueil), depuis combien de temps cette personne est responsable de votre enfant, etc.
- Comment définiriez-vous la personne principale qui s'occupe de votre enfant?
- Est-ce que la relation avec votre enfant est bonne? Pourquoi?
- Comment ça se passe entre vous en ce moment (et avant l'incarcération)?
- Communiquez-vous souvent?
- Avez-vous l'impression qu'il ou qu'elle vous soutient ou que vous pouvez vous confier à cette personne?
- Y a-t-il un élément que vous aimeriez améliorer entre vous?

ANNEXE B
GUIDE D'ENTRETIEN FINAL MÈRES INCARCÉRÉES

Thèmes abordés :

J'aimerais que vous me parliez de ce que vous avez vécu comme expérience :

1. Les impacts sur votre rôle de mère

- Est-ce que vous percevez des changements dans votre perception de vous comme mère, si vous vous référez au début du projet? Si oui, lesquels ?
- Est-ce que vous vous êtes découvert des forces et/ou des compétences comme mère ? Si oui, lesquelles?
- Qu'est-ce qui vous a permis le plus de vivre et de ressentir votre rôle de mère ?
- Qu'est-ce qui a plutôt contribué à faire l'inverse et à nuire à votre rôle de mère ?
- Quelles activités (ou sujets abordés) vous ont le plus rapprochées de votre enfant?

2. Les impacts sur votre enfant

- Selon vous, quels sont les principaux impacts de ce projet sur votre enfant ?
- Est-ce que vous percevez des changements chez lui ou elle? Si oui, lesquels?
- Y a-t-il, selon vous, des changements dans la façon dont il ou elle vous perçoit comme mère ? Si oui, lesquels?

3. Les impacts sur la relation mère-enfant

- Selon vous, quels sont les principaux impacts du projet sur votre relation mère-enfant?
- Qu'est-ce qui a contribué à soutenir/améliorer /renouer votre relation?
- Y a-t-il des aspects qui ont contribué à nuire à votre relation?

4. Les impacts sur votre relation mère-soignant?

- Selon vous, quels sont les principaux impacts du projet sur votre relation mère-soignant?

- Quels sont les principaux impacts du projet sur la relation qu'il ou qu'elle a avec votre enfant?

5. Forces et limites du projet

- En général, est-ce que vous vous êtes senties bien lors du projet? Qu'est-ce qui aurait pu mieux contribuer à votre bien-être lors de nos rencontres pré-visio et post-visio et également lors des visioconférences ?
- Qu'est-ce que vous avez le plus aimé ?
- Qu'est-ce que vous avez le moins aimé?
- Quelles recommandations feriez-vous afin d'améliorer le projet dans son ensemble?

6. Question finale

- Avez-vous d'autres choses que vous aimeriez dire ou partager ?
- Un mot qui résumerait votre expérience ?

7. Remerciements.

ANNEXE C

GUIDE D'ENTRETIEN FINAL SOIGNANT

Thèmes abordés :

J'aimerais que vous me parliez de ce que vous avez vécu comme expérience :

1. Les impacts sur l'enfant

- Selon vous, quels sont les principaux impacts de ce projet sur l'enfant participant ?
- Est-ce que vous percevez ou avez perçu des changements chez lui ou elle? Si oui, lesquels?
- Y a-t-il, selon vous, des changements dans la façon dont il ou elle perçoit sa mère ? Si oui, lesquels?

2. Les impacts sur la relation mère-enfant

- Selon vous, quels sont les principaux impacts du projet sur la relation mère-enfant?
- Qu'est-ce qui a contribué à mieux soutenir la relation, selon vous ?
- Qu'est-ce qui a nui ?

3. Les impacts sur la relation mère-soignant

- Selon vous, quels sont les principaux impacts du projet sur votre relation avec la mère?
- Selon vous, quels sont les principaux impacts du projet sur la relation que vous avez avec l'enfant participant?

4. Forces et limites du projet

- En général, vous vous êtes senti bien pendant les visioconférences ? Qu'est-ce qui aurait pu mieux contribuer à votre bien-être ou à celui de l'enfant participant, lors des visioconférences, selon vous ?
- Qu'est-ce que vous avez le plus aimé ?
- Qu'est-ce que vous avez le moins aimé?

- Quelles recommandations feriez-vous afin d'améliorer le projet dans son ensemble et selon ses différents objectifs ?

6. Question finale

- Avez-vous d'autres choses que vous aimeriez dire ou partager ?

7. Remerciements.

ANNEXE D

GUIDE D'ENTRETIEN FINAL ENFANT

Thèmes abordés (recueillis oralement ou par écrit selon intérêt):

J'aimerais que vous tu me parles de ton expérience à ces visioconférences avec ta mère:

1. Expérience et appréciation

- Qu'est-ce que tu as le plus aimé lors des visioconférences?
- Qu'est-ce que tu as le moins aimé?
- En général, est-ce que tu t'es senti bien pendant les visioconférences?
- Est-ce que tu trouves que ta relation avec ta mère a changé? Si oui, comment?
- Est-ce que tu vois ta mère d'une façon un peu différente d'en début de projet? Ta perception d'elle a-t-elle changé ou s'est-elle transformée? Si oui, comment?
- Quelles activités as-tu le plus aimées? Pourquoi?
- Y a-t-il des aspects que tu as trouvés particulièrement difficiles?
- Qu'est-ce que tu aurais aimé faire que tu n'as pas pu faire lors des visioconférences?
- De façon générale, qu'est-ce que ces visioconférences avec ta mère t'ont apporté dans ta vie ?
- Qu'est-ce que tu recommanderais pour améliorer l'expérience?
- As-tu d'autres choses que tu aimerais me dire ou partager ?

2. Remerciements.

APPENDICE A
TEXTES NOTES DE TERRAIN

Petits yeux doux

MAMAN!!

Maman!!!!

Je t'aime!! Maman, je t'aime!!!!

Sourires étincelants,

Yeux connectés par ce lien irremplaçable, imparfait, unique.

Si loin et si proches,

Émues.

Des chevaux, des cœurs en fête, des bonhommes sourires, des ritournelles à l'envolée, entremêlés de rires et de je t'aime.

Maman t'es où?

-En punition mon bébé...
- Pourquoi tu ne viens pas dessiner ici avec nous ?
- Maman elle aimerait beaucoup, mais maman elle ne peut pas Mon bébé. Regarde maman elle a dessiné un lion comme tu m'as demandé...

Écrire ces mots et se permettre maintenant, seule et à l'abri, libre... de verser une douce larme... de joie célébrant la puissance de ce lien... qui, persiste et résiste, malgré... les malgré...

Résister derrière la porte « sans serrure » où l'on veut être armure

- Je serai embarrassée... ?

Ah ok.... Embarrassée. Pas moyen de..? Pourtant, il y a cette porte avec serrure... je comprends pas..

Mais c'est que le bruit... et les gens du parloir passent juste ici à côté de la porte entrouverte, ou barrée...

- J'aurai juste à sonner pour que vous veniez..?

Ok mais ... c'est que je ne vous vois pas d'ici..? Et de toute façon, vous, votre fenêtre est teintée...?!
Bon... ok alors je vais... fermer la... porte.

Ah tiens.. *Nous voilà embarrassées... ensemble.*

Nous, voilà embarrassées, ici, toi et moi.

Porte close

côte à côte

Coincées

côte à côte.

Nous aurons la visite de ta fille sous peu.

Qui entrera parmi nous, dans ce local chaud, minuscule et maintenant barré.

Soudain, une petite panique et je ressens encore plus fortement cette compassion...

Je me sens plus près de toi, de vous.

Si le feu prend, on *nous* laisse ici c'est clair.

Ici, au fond du parloir, dans ce local chaud, minuscule et barré.

Non, je refuse, j'abdique.

Non, malheureusement, ce ne sera pas possible pour moi d'être embarrassée.

- Vous ne croyez pas qu'on pourrait trouver une solution pour la semaine prochaine? Cette porte a pourtant une serrure ?

Pourtant, oui, mes yeux le constatent... *Je ne suis pas assez importante ou haut placée* pour que l'on me donne la clé, l'instant de mes visiovisites?.....

C'est malheureux, mais on va trouver.

On va trouver, je vais résister.

On va trouver. Je ne vais pas accepter d'être, *moi aussi*, embarrassée ici.

Milieu (mi) clos, porte (non) close

Pas de demi-mesure

BIBLIOGRAPHIE

- Adams, R. (2008). *Empowerment, Participation and Social Work* (4^e éd.). Palgrave Macmillan.
- Agazzi, H., Hayford, H., Thomas, N., Ortiz, C. et Salinas-Miranda, A. (2021). A nonrandomized trial of a behavioral parent training intervention for parents with children with challenging behaviors: in-person versus internet-hot docs. *Clinical Child Psychology and Psychiatry*, 26(4), 1076–1088.
- Ahmed, R. A., Angel, C., Martell, R., Pyne, D., et Keenan, L. (2016). The Impact of Homelessness and Incarceration on Women's Health. *Journal of Correctional Health Care : The Official Journal of the National Commission on Correctional Health Care*, 22(1), 62–74. <https://doi.org/10.1177/1078345815618884>
- Ames, M.G., Janet Go , Joseph 'Jofish' Kaye, Mirjana Spasojevic (2010). Making love in the network closet: the benefits and work of family videochat. In Proceedings of the 2010 ACM conference on Computer supported cooperative work (CSCW '10). Association for Computing Machinery, New York, NY, USA, 145–154. <https://dl.acm.org/doi/abs/10.1145/1718918.1718946>
- Anadon, M., Savoie-Zajc, L. et Association pour la recherche qualitative. (2009). *L'analyse qualitative des données*. Association pour la recherche qualitative. http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero28%281%29/numero_complet_28%281%29.pdf
- Arditti, J. A. et Few, A. L. (2006). Mothers' Reentry into Family Life Following Incarceration. *Criminal Justice Policy Review*, 17(1), 103–123. <https://doi.org/10.1177/0887403405282450>
- Arditti, J. A. (2012). Child trauma within the context of parental incarceration: A family process perspective. *Journal of Family Theory et Review*, 4(3) , 181–219.
- Avenier, M.-J. (1989), « Méthodes de terrain et recherche en management stratégique », *Economies et Sociétés, Série Sciences de Gestion*, n°14, p. 199-218.
- Backhaus, A., Agha, Z., Maglione, M., Repp, A., Ross, B., Zuest, D et Thorp, S (2012). Videoconferencing psychotherapy: A systematic review. *Psychological Services*, 9(2), 111–131.
- Baldwin, L. (2021b) 'Motherhood challenged: a feminist study exploring the persistent pains of maternal imprisonment', Doctoral thesis, Leicester: De Montfort University.
- Baldwin, L. and Epstein, R. (2017) Short but not sweet: a study of the impact of custodial sentences on mothers and their children, Leicester: De Montfort University.
- Balfour, G. (2017). *It's your job to save me: The Union of Canadian Correctional Officers and the death of Ashley Smith*. *Canadian Journal of Law and Society / Revue canadienne droit et société*, 32(2), 209–228. <https://doi.org/10.1017/cls.2017.13>

- Balfour, G. (2017). *Searching prison cells and prisoner bodies: Redacting carceral power and glimpsing gendered resistance in women's prisons*. *Criminology et Criminal Justice*, 18(2), 139–155. <https://doi.org/10.1177/1748895817706719>
- Barak, A., Hen, L., Boniel-Nissim, M. et Shapira, N. (2008). A comprehensive review and a meta-analysis of the effectiveness of internet-based psychotherapeutic interventions. *Journal of Technology in Human Services*, 26(2), 109–160.
- Barrett, S. E., Chin, J. L., Diaz, L. C., Espin, O., Greene, B. et McGoldrick, M. (2005). Multicultural Feminist Therapy Theory in Context. *Women et Therapy*, 28(3-4), 27–61. https://doi.org/10.1300/J015v28n03_03
- Bartlett, R. (2000). Helping inmate moms keep in touch—Prison programs encourage ties with children. *Corrections Today*, 62(7), 102-104.
- Belleau, Josée (1996). « Le féminisme “tricoté serré” en question. Perspectives de Québécoises de minorités ethnoculturelles », Les Cahiers de recherche du GREMF, Groupe de recherche multidisciplinaire féministe, Cahier 74, Québec, Université Laval.
- Blanchard, B. (2002). La situation des mères incarcérées et de leurs enfants au Québec. *Criminologie*, 35(2), 91–112. <https://doi.org/10.7202/008292ar>
- Blanchard, B. (2002). *La situation des mères incarcérées et de leurs enfants au Québec*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal.
- Bernier, J. R., et MacLellan, K. (2011). *Health status and health services use of female and male prisoners in provincial jail* (Publication No. 978-0-9810459-3-1). Halifax, NS: Atlantic Centre of Excellence for Women's, Health. Retrieved https://cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/diff/ace-women-health/3/ACEWH_prisoners_health_provincial_jails_en.pdf
- Berry, P. E. et Eigenberg, H. M. (2003). Role strain and incarcerated mothers. *Women et Criminal Justice*, 15, 101–119. https://doi.org/10.1300/J012v15n01_06.
- Block, K. et Potthast, M. J. (1998). Girl Scout beyond bars: Facilitating parent- child contact in correctional settings. *Child Welfare*, 77, 561-579.
- Bloom, B. et Steinhart, D. (1993). Why punish the children? A reappraisal of the children of incarcerated mothers in America. San Francisco, CA: National council on Crime and Delinquency.
- Bogenschneider, K. (2015). *Children's contact with incarcerated parents : implications for policy and intervention*. (J. Poehlmann-Tynan, Ed.) (Ser. Springer briefs in psychology: advances in child and family policy and practice). Springer. <https://doi.org/10.1007/978-3-319-16625-4>
- Booth, N. (2020). Maintaining Family Ties: How Family Practices Are Renegotiated to Promote Mother–Child Contact, Lockwood, K. (Ed.) *Mothering from the Inside*, Emerald Publishing Limited, Bingley, pp. 31-48.

- Bouchard, S., Paquin, B., Payeur, R., Micheline, A., Rivard, V., Fournier, T et Lapierre, J. (2004). Delivering cognitive-behavior therapy for panic disorder with agoraphobia in videoconference. *Telemedicine Journal and e-Health*, 10(1), 13–25.
- Boudin C., Stutz T., Littman A. (2014). Prison visitation policies: A fifty-state survey. *Yale Law and Policy Review*, 32, 149–189.
- Brennan, S. (2014). Canada’s mother-child program: Examining its emergence, usage and current state. *Canadian Graduate Journal of Sociology and Criminology*, 3(1), 11-33.
- Bronfenbrenner, U. (1995). Developmental ecology through space and time: A future perspective. Dans P. Moen, G. Elder et K. Luscher (dir.), *Examining lives in context: Perspectives on the ecology of human development* (p. 619–646). Washington, DC: American Psychological Association
- Bronfenbrenner, U. (1994). Ecological models of human development. Dans *International Encyclopedia of Education* (Vol. 3, 2^e éd.). Oxford: Elsevier.
- Brown, J. D. (2004). Challenges Facing Canadian Federal Offenders Newly Released to the Community. *Journal of Offender Rehabilitation*, 39(1), 19-35. doi:10.1300/J076v39n01_02
- Brown, R. M., Cosby, J. et Buell, M. (2014). *Video visitation in corrections: Benefits, limitations, and implementation considerations*. National Institute of Corrections.
- Bureau de l’enquêteur correctionnel. (2015). *Rapport annuel de l’enquêteur correctionnel 2014-2015*. Ottawa, Ontario : Bureau de l’enquêteur correctionnel. Récupéré à <https://oci-bec.gc.ca/sites/default/files/2023-06/annrpt20142015-fra.pdf>
- Jones, D. J., Bucerius, S. M., et Haggerty, K. D. (2019). Voices of remanded women in Western Canada: A qualitative analysis [LEPH2019]. *Journal of Community Safety and Well-Being*, 4(3), 44–53. <https://doi.org/10.35502/jcswb.103>
- Bucerius, S. M., Jones, D. J., Kohl, A., et Haggerty, K. D. (2021). Addressing the Victim–Offender Overlap: Advancing Evidence-Based Research to Better Service Criminally Involved People with Victimization Histories. *Victims et Offenders*, 16(1), 148–163. <https://doi.org/10.1080/15564886.2020.1787283>
- Bucerius, S., Haggerty, K. D., et Dunford, D. T. (2020). Prison as temporary refuge: amplifying the voices of women detained in prison. *The British Journal of Criminology*, 61(2), 519–537.
- Canário, A. C., Byrne, S., Creasey, N., Kodyšová, E., Kömürcü Akik, B., Lewandowska-Walter, A., Modić Stanke, K., Pečnik, N. et Leijten, P. (2022). The use of information and communication technologies in family support across europe: a narrative review. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 19(3), 1488–1488
- Cardamone-Breen, M. C., Jorm, A. F., Lawrence, K. A., Rapee, R. M., Mackinnon, A. J. et Yap, M. B. H. (2018). A single-session, web-based parenting intervention to prevent adolescent depression and anxiety disorders: randomized controlled trial. *Journal of Medical Internet Research*, 20(4), 148.

- Cardi, C. (2007) Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social. *Déviance et Société* 1 (Vol. 31), p. 3-23.
- Carlen, P. (1983) *Women's imprisonment: a study in social control*. London: Routledge
- Casey-Acevedo, K. et Bakken, T. (2002). Visiting women in prison: Who visits and who cares? *Journal of offender rehabilitation*, 34, 67-83.
- Cecil, D. K., McHale, J., Strozier, A. et Pietsch, J. (2008). Female inmates, family caregivers, and young children's adjustment: A research agenda and implications for corrections programming. *Journal of Criminal Justice*, 36, 513– 521.
- Celinska, K. et Siegal, J. A. (2010). Mothers in trouble: Coping with actual or pending separation from children due to incarceration. *The Prison Journal*, 90(4), 447–474.
- Chéné, B. et Chouinard, E. (2018). *Profil des femmes confiées aux Services correctionnels en 2015-2016*, Québec, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.
- Chesney-Lind, M. et Pasko, L. (2013). *The female offender : girls, women, and crime* (Third edition). SAGE.
- Clarke, J., Proudfoot, J., Whitton, A., Birch, M.-R., Boyd, M., Parker, G., Manicavasagar, V., Hadzi-Pavlovic, D. et Fogarty, A. (2016). Therapeutic alliance with a fully automated mobile phone and web-based intervention: secondary analysis of a randomized controlled trial. *Jmir Mental Health*, 3(1), 10.
- Clearinghouse on Supervised Visitation. (2008). *Report to the Florida Legislature: Recommendations of the Supervised Visitation Standards Committee*. https://familyvio.csw.fsu.edu/sites/g/files/upcbnu1886/files/documents/Final_Report_to_Legislature.pdf
- Clearinghouse on Supervised Visitation. (2020). *Virtual visitation ideas*. Retrieved from <https://familyvio.csw.fsu.edu/sites/g/files/upcbnu1886/files/documents/Virtual%20Visitation%20Ideas.pdf>
- Comer, J. S., Furr, J. M., Miguel, E. M., Cooper-Vince, C. E., Carpenter, A. L., Elkins, R. M., Kerns, C. E., Cornacchio, D., Chou, T., Coxe, S., DeSerisy, M., Sanchez, A. L., Golik, A., Martin, J., Myers, K. M. et Chase, R. (2017). Remotely delivering real-time parent training to the home: an initial randomized trial of internet-delivered parent-child interaction therapy (i-pcit). *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 85(9), 909–917.
- Continuité famille auprès des détenues (CFAD). (s. d.). *Programme mère-enfant*. <https://cfad.ca/programme-mere-enfant/>
- Corbeil, C. et Marchand, I. (2010). L'intervention féministe : un modèle et des pratiques au cœur du mouvement des femmes québécois. Dans *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui, portrait d'une pratique sociale diversifiée*, Montréal : Éditions du Remue-Ménage, 23-56.

- Corbeil, C. et Marchand, I. (2006). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux. *Nouvelles pratiques sociales*, (19) 1. 40-57.
- Corralejo, S. M. et Domenech Rodríguez, M. M. (2018). Technology in parenting programs: a systematic review of existing interventions. *Journal of Child and Family Studies*, 27(9), 2717–2731.
- Corston, J. (2007). The Corston report: A review of women with particular vulnerabilities in the criminal justice system. London: Home Office.
- Coughlan, G. (2020). The victimization of criminalized women and trauma trails: Pathways to criminalization and the dichotomy of the victim offender continuum. *INVOK Gender, Colonization, and Violence*, 5, 5–15. <https://doi.org/10.29173/invoke48986>
- Couvrette, A. et Plourde, C. (2019). Au-delà de la séparation : perceptions de mères incarcérées sur leurs relations avec leurs enfants depuis la détention. *Criminologie*, 52(1), 301–323. <https://doi.org/10.7202/1059550ar>
- Couvrette, A., Plourde, C. et Brochu, S. (2016). Negotiating Identity: Three Events that Weaken the Maternal Identity of Addicted Law-Breaking Women. *Deviant Behavior*, 37(11), 1252–1263. <https://doi.org/10.1080/01639625.2016.1170549>
- Couvrette, A. (2013). *Perceptions de mères incarcérées concernant les impacts de leur incarcération sur leurs enfants* (dissertation). Université du Québec à Trois-Rivières.
- Couvrette, A. (2005). *L'influence de la maternité dans la trajectoire de consommation et de criminalité de femmes toxicomanes judiciarisées*. (Thèse). Université de Montréal.
- Cowger C. D. et Snively C. A. (2002). Assessing client strengths. In Roberts A. R. et Greene G. J. (Eds.), *Social workers' desk reference* (pp. 221–225). New York: Oxford University Press.
- Crewe, B., Hulley, S., et Wright, S. (2017). The gendered pains of life imprisonment. *The British Journal of Criminology*, 57(6), 1359–1378.
- Cyrenne, M. A. (2002). Réflexions sur la réalité actuelle des détenues dans le système correctionnel fédéral. *Criminologie*, 35(2) 31-52.
- Dalley, L. P. (2002). Policy implications relating to inmate mothers and their children: Will the past be prologue? *The prison journal*, 82, 234-268.
- Datesman, S. K. et Cales, G. L. (1983). "I'm Still the Same Mommy": Maintaining the Mother/Child Relationship in Prison. *The Prison Journal*, 63(2), 142–154. <https://doi.org/10.1177/003288558306300212>
- David, A. (2000), « La recherche-intervention, cadre général pour la recherche en management ? », in David, Hatchuel et Laufer, *Les nouvelles fondations des sciences de gestion. Éléments d'épistémologie pour les sciences du management*, Vuibert.
- Del Dago, F. 2012. "Solutions for Jail Visitations." *American Jails* 26 (1): 15–17.

- DeLisi, M., Alcala, J., Kusow, A., Hochstetler, A., Heirigs, M., Caudill, J., ... Baglivio, M. (2017). Adverse childhood experiences, commitment offense, and race/ethnicity: Are the effects crime-, race-, and ethnicity-specific? *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 14(3), 331.
- Deschênes, E., et Arcand, S. (2023). Spoken and Unspoken between Indigenous and Non-Indigenous: Trust at the Heart of Intercultural Professional Collaborations. In *The Psychology of Trust*. IntechOpen. <https://doi.org/10.5772/intechopen.101721>
- Desrosiers, J. et Belleau-Blais, A. (2024). Revue de la littérature sur les violences structurelles, institutionnelles et symboliques vécues par les femmes incarcérées au Canada. *Revue de Droit de l'Université de Sherbrooke*, 53(3), 443–512. <https://doi.org/10.7202/1116057ar>
- Digard, L., M. diZerega, A. Yaroni, et J. Rinaldi. 2016. "A New Role for Technology: Video Visitation in Prison." March, February. *Vera Institute of Justice*.
- Dueker, T. 2004. "Video Visitation a Boon in Omaha." *American Jails* 18 (5): 65–67.
- Duwe, G. et McNeeley, S. (2021). Just as good as the real thing? the effects of prison video visitation on recidivism. *Crime et Delinquency*, 67(4), 475–497.
- Ellington, L. (2022). *L'intervention sociale et la sécurisation culturelle en contextes autochtones: éléments à considérer*. École de travail social et de criminologie, Université Laval.
- Enos, S. (2001). *Mothering from the inside*. Albany, NY: State University of New York.
- Family Services of Western Pennsylvania, Families Outside. FY 2007-2008 and FY2010 Outcomes Reports.
- Ferraro, K. J. et Moe, A. M. (2003). Mothering, Crime, And Incarceration. *Journal of Contemporary Ethnography*, 32(1), 9–40. <https://doi.org/10.1177/089124160223893>
- Flynn, C. (2011). Compte rendu de [Christine Corbeil et Isabelle Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : portrait d'une pratique sociale diversifiée*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2010, 253 p.] Nouvelles
- Forouzan, E., Malingrey, F. et Brouillette-Alarie, S. (2012). Caractéristiques du fonctionnement social des femmes incarcérées. *Criminologie*, 45(1), 271–298. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.7202/1008385ar>
- Foster, H. (2012). The strains of maternal imprisonment: Importation and deprivation stressors for women and children. *Journal of Criminal Justice*, 40(3), 221–229. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2012.01.005>
- Fournier J. (2000). *L'expérience des mères justiciables : leurs perceptions de leur rôle de mère lors de l'incarcération et du retour en communauté*, Service correctionnel du Canada et Université d'Ottawa.

- Fortune, Arai, et Lyons. (2020). Relational possibilities for women leaving prison. *Contemporary Justice Review*, 23(1), 3–21. <https://doi.org/10.1080/10282580.2019.1700367>
- Frigon, S. (2002). La création de choix pour les femmes incarcérées: sur les traces du groupes d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale et de ses conséquences. *Criminologie*, 35 (2. 9-30).
- Fulcher, P. A. (2014). "The Double Edged Sword of Prison Video Visitation: Claiming to Keep Families Together while Furthering the Aims of the Prison Industrial Complex." *Florida AandM University Law Review* 9 (1): 83–112.
- Gargano, V. et Turcotte, D. (2017). L'intervention en contexte de nature et d'aventure : une application de l'approche centrée sur les forces. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 34(2), 187–206. <https://doi.org/10.7202/1042888ar>
- Gibson-Light, M. et Seim, J. (2020). Punishing Fieldwork: Penal Domination and Prison Ethnography. *Journal of Contemporary Ethnography*, 49(5), 666–690. <https://doi.org/10.1177/0891241620932982>
- Giroux, L. et S. Frigon (2011). *Profil des femmes confiées aux Services correctionnels*, Québec, Services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.
- Goffman, E. (1986). *Stigma: notes on the management of spoiled identity* (First Touchstone, Ser. A touchstone book). Simon et Schuster.
- Goffman, Erving (1963). *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.
- Gouvernement du Québec (2026). *Vie en établissement de détention*. <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/services-correctionnels/milieu-carceral/vie-etablissement-detention>
- Gouvernement du Canada (2025). *Statistiques et recherches sur les femmes purgeant une peine de ressort fédéral*. Service correctionnel Canada. <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/programmes/delinquants/femmes/statistiques-recherches-delinquantes.html>
- Greene, R. R. (2017). *Human behavior theory: A diversity framework* (2nd ed.). Routledge.
- Greene, G. J. et Lee, M.Y. (2002) The social construction of empowerment, in M. O'Melia and K.K. Miley (eds), *Pathways to Power: Readings in Contextual Social Work Practice*. Boston, MA: Allyn and Bacon.
- Greene, G. J., Lee, M.Y. et Hoffpauir, S. (2005) The language of empowerment and strengths in clinical social work: a constructivist perspective, *Families in Society*, 86(2): 267–77.
- Greene, S., Haney C. et Hurtado, A. (2000). Cycles of pain: Risk factors in the lives of incarcerated mothers and their children. *The Prison Journal*, 80, 3-23.
- Griffiths, C. T., Dandurand, Y. et Murdoch, D. (2007). The Social Reintegration of Offenders and Crime Prevention. National Crime Prevention Centre.
- Grohs, M. 2013. "Video Visitation: Considerations about Its Uses." *Corrections Forum* 22 (2): 26–30.

- Guay, C., Ellington, L. A., Vollant, N. et Picard, G. (2022). *Ka nikanitet : pour une pratique culturellement sécuritaire de la protection de la jeunesse en contextes autochtones*. Presses de l'Université du Québec. <http://central.bac-lac.gc.ca/.redirect?app=damspub&id=a94d2228-6662-4ba6-a8f6-b4227737501b>
- Hagan, J., et Dinovitzer, R. (1999). Collateral consequences of imprisonment for children, communities, and prisoners. Dans Tonry, M. et Petersilia, J. (Éds.) *Prisons, crime and justice. A review of research*. Vol. 26. Chicago: The University of Chicago Press.
- Hairston, C. F. (2009). Kinship care when parents are incarcerated: *What we know, what we can do*. Chicago: The Anne. E. Casey Foundation.
- Haney, L. (2013). Motherhood as punishment: *The case of parenting in prison*. *Signs*, 39(1), 105–139.
- Hannah-Moffat, K. (2001). Punishment in disguise. Penal governance and federal imprisonment of women in Canada. Toronto, Canada: University of Toronto Press.
- Hannah-Moffat, K. (2004). Losing ground: Gendered knowledges, parole risk, and responsibility. *Social Politics*, 11(3), 363-385.
- Hannah-Moffat, K. et Shaw, M. (Eds.). (2000). *An ideal prison? Critical essays on women's imprisonment in Canada*. Halifax, Canada: Fernwood.
- Hannem, S. (2011). Stigma, marginality, gender and the families of male prisoners in Canada. Dans A. Doyle et D. Moore (dir.), *Critical criminology in Canada: New voices, new directions* (p. 183-217). Vancouver, Colombie-Britannique: University of British Columbia Press.
- Hannem, S. (2012a). The mark of association: Transferred stigma and the families of male prisoners. Dans S. Hannem et C. Bruckert (dir.), *Stigma revisited: Implications of the mark* (p. 95-117). Ottawa, Ontario: University of Ottawa Press.
- Hannem, S. (2012b). Theorising stigma and the politics of resistance: Symbolic and structural stigma in everyday life. Dans S. Hannem et C. Bruckert (dir.), *Stigma revisited: Implications of the mark* (p. 10-28). Ottawa, Ontario: University of Ottawa Press.
- Hannem, S. (2019). Déconstruire la stigmatisation des familles dans le discours sur les familles affectées par l'incarcération. *Criminologie*, 52(1), 225–245.
- Hannem, S. Bruckert, C. (2012) *Stigma revisited: implication of the mark*. Presses de l'université d'Ottawa, Ottawa. 214 pages.
- Hardy, T. et Snowden, M. (2010). Familial impact of imprisonment and the community specialist practitioner. *Community Practitioner*, 83, 21– 24.
- Harris, Y., Harris, V., Graham, J., et Carpenter, O. (2010). The challenges of family reunification. In Y. R. Harris, J. A. Graham, et G. Carpenter (Eds.), *Children of incarcerated parents: Theoretical, developmental, and clinical issues* (pp. 255–276). New York: Springer.

- Henriques, Z. W. (1996). Imprisoned mothers and their children: Separation- reunion syndrome dual impact. *Women et Criminal Justice*, 8, 77-95.
- Hilliman, C. A. (2006). *Assessing the impact of virtual visitation on familial communication and institutional adjustment for women in prison* (dissertation).
- Hoffmann, H. C., Byrd, A. L., Kightlinger, A. M. (2010). Prison Programs and Services for Incarcerated Parents and Their Underage Children: Results from a National Survey of Correctional Facilities. *The Prison Journal*, 90(4), 397–416.
- Hopkins, L. et Pedwell, G. (2021). The covid pivot – re-orienting child and youth mental health care in the light of pandemic restrictions. *Psychiatric Quarterly*, 92(3), 1259–1270. <https://doi.org/10.1007/s11126-021-09909-8>
- Houck, K. et Loper, A. B. (2002). The relationship of parenting stress to adjustment among mothers in prison. *The American journal of orthopsychiatry*, 72 4, 548-58.
- Hulsman, L. (1981). « Une perspective abolitionniste du système de justice pénale et du schéma d'approche des situations problématiques » : 7-16, dans C. Debuyst (éd.), *Dangerosité et justice pénale*, Coll. Déviance et Société, Genève.
- Hungerford, G. (1996). Caregivers of children whose mothers are incarcerated: A study of the kinship placement system. *Children Today*, 24, 23– 27.
- Hutchison, J. (2019). “Bend over and spread your butt cheeks”: Access to justice for women strip searched in prison. *Annual Review of Interdisciplinary Justice Research*, 8, 65–90.
- Hutchison, J. (2025). The gendered, misogynoiristic and colonial logics of strip searching. *Affilia*, 40(3), 358–376. <https://doi.org/10.1177/08861099241297153>
- Johnson, C. E., et T. H. Hesse. 2005. “New Technology Is Creating Improvements in the Corrections Field.” *Corrections Today* 67 (4): 62–64.
- Joubert, D., Archambault, K. et Brown, G. (2014). « Cycle of Coercion: Experiences of Maltreatment and Disciplinary Measures in Canadian Inmates », (2014) 10-2 *International Journal of Prisoner Health* 79. <https://doi.org/10.1108/IJPH-09-2013-0043>
- Kasturirangan, A., Krishnan, S. et Riger, S. (2004). The impact of culture and minority status on women’s experience of domestic violence. *Trauma, Violence et Abuse*, 5(4), 318–332.
- Kennon, S. S., Mackintosh, V. H. et Myers, B. J. (2009). Parenting education for incarcerated mothers. *Journal of Correctional Education*, 60, 10–30.
- Kilty, J , (2012) *The Stigma of Mental Illness “Slashing” and Managing the Stigma of a Scarred Body*. University of Ottawa Press. Dans ; Bruckert, C. et Hannem, S. (2012). *Stigma revisited : implications of the mark*. University of Ottawa Press.

- Kilty, J. M. (2012). « *It's like they don't want you to get better* »: *Psy control of women in the carceral context*. *Feminism et Psychology*, 22(2), 162-182.
- Kilty, J. M., et Frigon, S. (2007). Karla Homolka—From a woman in danger to a dangerous woman: Chronicling the shifts. *Women et Criminal Justice*, 17(4), 37-61.
- Kisthardt, W.E. (2013) Integrating the core competencies in strengths-based, person- centered practice: clarifying purpose and reflecting principles, in D. Saleebey (ed.), *The Strengths Perspective in Social Work Practice*, 6th edn. Boston, MA: Pearson.
- Knudsen, E. M. (2019). La curieuse invisibilité des enfants de détenus dans la politique canadienne de justice pénale. *Criminologie*, 52(1), 177–202.
- Knudsen, E. M. (2018). The systemic invisibility of children of prisoners. Dans R. Condry et P. Scharff-Smith (dir.), *Prisons, Punishment and the Family : Towards a New Sociology of Punishment ?* (p. 288-304). Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.
- Knudsen, E. M. (2016). *The experiences of Canadian children of prisoners* (Thèse de doctorat, London School of Economics and Political Science). Repéré à <http://etheses.lse.ac.uk/3501/>
- Krief, N., et Zardet, V. (2013). Analyse de données qualitatives et recherche-intervention. Institut de Socio-Économie Des Entreprises et Des Organisations (Écully, Rhône). *Recherches En Sciences de Gestion*, 95, 211–237.
- Lachapelle, L., Maltais Thériault, C., et Puana, S. (2018). À l'écoute de *Mishtamek* : éthique collaborative et évaluation de la recherche en milieux autochtones : réflexion sur une expérience terrain. *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, 17(3), 687–719. <https://doi.org/10.14288/acme.v17i3.1403>
- Lafortune, D., Milcent, M-P., Barette, M., Brunelle, N., Dubeau, D., Plourde, C., Bellemare D. et Cusson, J-F. (2004). *L'expérience des familles confrontées à l'incarcération d'un parent*. Document inédit, Université de Montréal.
- Landreville, P. (1983). *Normes sociales et normes pénales*. Les cahiers de l'École de Criminologie, Université de Montréal, Québec.
- Leadbetter, M (2002). Empowerment and advocacy, in R. Adams, L. Dominelli and M. Payne (eds). *Social Work: Themes, Issues and critical Debates*, 2nd edn. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Leapheart, P. (1997). *A review of institutional programs addressing the needs of incarcerated females and their children*. Mémoire de maîtrise inédit. Central State Missouri State University.
- Leclerc, C., Robert, A., Couvrette, A., Arseneault, C. et Euvrard, E. (2025). Surveillance communautaire au Québec : étude sur les ajustements des pratiques auprès des femmes judiciairisées. *Criminologie*, 58(2), 269–297. <https://doi.org/10.7202/1121884ar>
- Lee, J.A.B. et Hudson, R.E. (2011) Empowerment approach to social work practice, in F.J. Turner (ed.), *Social Work Treatment: Interlocking Theoretical Approaches*, 5th edn. Oxford: Oxford University Press.

- Lee, J. A. B. (2001). *The empowerment approach to social work practice: Building the beloved community* (2nd ed.). New York: Columbia University Press.
- Lempert, L. B. (2016) *Women doing life: gender, punishment and the struggle for identity*. New York: New York University Press.
- Ligue des droits et libertés. (2016, 13 juin). *Appuyer la mission d'observation sur les conditions de détention au Leclerc*. <https://liguedesdroits.ca/appuyer-la-mission-dobservation-sur-les-conditions-de-detention-au-leclerc/>
- Lewin K. (1997), « Action Research and Minority Problems », in Lewin (Ed.), *Resolving Social Conflicts: Fields Theory in Social Science*, American Psychological Association, p. 143-152.
- Link, B. G. et Phelan, J. C. (2001). Conceptualizing stigma. *Annual review of Sociology*, 27(1), 363-385.
- Liu, S., J. T. Pickett, et T. Baker. 2014. "Inside the Black Box: Prison Visitation, the Costs of Offending, and Inmate Social Capital." *Criminal Justice Policy Review* 27 (8): 766–790. doi:10.1177/0887403414562421.
- Lockwood, K.A. (2020) *The Ties That Bind: Stories of Women in Prison Who Are Mothers to Older Adult Children*. in: *Mothering From the Inside: Research on Motherhood and Imprisonment*, Emerald Publishing, pp. 105-125.
- Lockwood, K. (2013) *Mothering From the inside: Narratives of Motherhood and Imprisonment*. Doctoral thesis, University of Huddersfield.
- Loper, A. B. et Tuerk, E. H. (2006). Parenting programs for incarcerated parents: Current research and future directions. *Criminal Justice Policy Review*, 17, 407–427. <https://doi.org/10.1177/0887403406292692>.
- Loper, A. B., Carlson, L. W., Levitt, L., et Scheffel, K. (2009). *Parenting stress, alliance, child contact, and adjustment of imprisoned mothers and fathers*. *Journal of Offender Rehabilitation*, 48, 483–503.
- Loper, A. B. et Tuerk, E. H. (2011). Improving the emotional adjustment and communication patterns of incarcerated mothers: Effectiveness of a prison parenting intervention. *Journal of Child and Family Studies*, 20, 89–101.
- Loper, A. B., Phillips, V., Nichols, E. B. et Dallaire, D. H. (2014). *Characteristics and effects of the co-parenting alliance between incarcerated parents and child caregivers*. *Journal of Child and Family Studies*, 23, 225–241.
- Loper, A. B. et Coleman, E. (2014). Video visitation for inmates: Thinking outside of the tiny box. *Corrections Today*, 54–59.
- Lowenstein, A. (1986). Temporary single parenthood: The case of prisoners' families. *Family Relations*, 35, 79–85.
- MacDonell, K. W. et Prinz, R. J. (2017). A review of technology-based youth and family-focused interventions. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 20(2), 185–200.
- McKendry, L., « Handled without Care: Women's Health Experiences in Jail », (2018) 36 *Gender, Women's Health Care Concerns and other Social Factors in Health and Health Care* 275

- Mackintosh, V., Myers, B. et Kennon, S. (2006). Children of incarcerated mothers and their caregivers: Factors affecting the quality of their relationship. *Journal of Child and Family Studies*, 15, 579–594.
- Macleod, L. (1986). *Condamnés à la séparation : une étude des besoins et des problèmes des délinquantes et de leurs enfants*, Rapport pour spécialistes / Direction des programmes, Solliciteur général Canada, Secrétariat du Ministère.
- Mahony, T. H. (2011). *Les femmes et le système de justice pénale*. Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe 2010-2011, produit no 89-503-X, Statistique Canada.
- Maidment, M. D. R. (2008). *Doing time on the outside: deconstructing the benevolent community*. University of Toronto Press.
- Manuch F., Desjardins C., Roupnel S. et C. Blouin (2026), Profil de la population carcérale –Profil statistique, 2024-2025. Québec, 12 p.
[<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-correctionnelles>].
- McAloon, J. et de la Poer Beresford, K. (2021). Online behavioral parenting interventions for disruptive behavioral disorders: a prisma based systematic review of clinical trials. *Child Psychiatry et Human Development*, (20210924).
- Martin, M. (1997). Connected mothers: A follow-up study of incarcerated women and their children. *Women et Criminal Justice*, 8(4), 1-23.
- Mayer, R. et Laforest, M. (1990). Problème social : le concept et les principales écoles théoriques. *Service social*, 39(2), 13–43. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.ugam.ca/10.7202/706475ar>
- Melouka, I. (2021). « *Un accès difficile et une mobilisation déficiente : rapport sur les expériences des femmes incarcérées et l'usage des mécanismes de plaintes et de griefs en établissement carcéral* ». École de criminologie, Université de Montréal. Récupéré à https://www.cicc-iccc.org/public/media/files/prod/publication_files/Rapport-Final_1.pdf
- Mendonça, J., Cossette, L., Lapointe, M. et Strayer, F. (2008). Vers une analyse systémique des liens d'attachement. *Bulletin de psychologie*, 495, 257-266. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.ugam.ca/10.3917/bupsy.495.0257>
- Metcalfe, R. E., Matulis, J. M., Cheng, Y., et Stormshak, E. A. (2021). Therapeutic alliance as a predictor of behavioral outcomes in a relationally focused, family-centered telehealth intervention. *Journal of Marital and Family Therapy*, 47(2), 473–484.
- Michalsen, V., Flavin, J. et Krupat, T. (2010). More than visiting hours: Maintaining ties between incarcerated mothers and their children. *Sociology Compass*, 4(8), 576-591.
- Mignon, S.I. et Ransford, P. (2012). Mothers in prison: maintaining connections with children. *Social work in public health*, 27 (1-2). 69-88.

- Minson, S. (2014) *Mitigating Motherhood: A Study of the Impact on Sentencing Decisions in England and Wales*. Howard League for Penal Reform.
- Miller, A. L., Perryman, J., Markovitz, L., Franzen, S., Cochran, S. et Brown, S. (2013). Strengthening Incarcerated Families: Evaluating a Pilot Program for Children of Incarcerated Parents and Their Caregivers. *Family Relations*, 62: 584–596.
- Ministère de la Sécurité publique (2026). *Les femmes prises en charge par les services correctionnels du Québec – Portrait de la clientèle correctionnelle féminine 2024-2025*, Québec, 36 p. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/profil-clientele-correctionnelle/profil-clientele-correctionnelle-feminine-2024-2025.pdf>
- Ministère de la Sécurité publique (2025). *Statistiques correctionnelles du Québec 2024-2025*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/securite-interieure/publications/statistiques-correctionnelles/statistiques-correctionnelles-quebec-2024-2025>
- Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2024). *Profil de la population carcérale 2023-2024*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/profil-clientele-correctionnelle/profil_population_carcerales_2023-2024.pdf
- Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2023). *Profil de la population carcérale 2022-2023*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/profil-clientele-correctionnelle/profil_population_carcerales_2022-2023.pdf
- Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2020). *Profil de la population carcérale 2019-2020*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/profil-clientele-correctionnelle/profil_corr_2019-2020.pdf
- Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2020). *Profil des femmes confiées aux services correctionnels en 2018-2019*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/profil-clientele-correctionnelle/profil_corr_femmes_2018-2019.pdf
- Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2020). *Profil des Autochtones des Premières Nations confiés aux services correctionnels en 2018-2019*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/profil-clientele-correctionnelle/profil_corr_autoch_2018-2019.pdf
- Miller, K. (2017). Canada's Mother-Child Program and Incarcerated Aboriginal Mothers: How and Why the Program is Inaccessible to Aboriginal Female Offenders. *Canadian Family Law Quarterly*, 37, 1-24.

- Moe, A. M., et Ferraro, K. J. (2006). Criminalized mothers: The value and devaluation of parenthood from behind bars. *Women and Therapy*, 29(3/4), 135–164.
- Moisdon, J.-C. (1984), « Recherche en gestion et intervention », *Revue Française de Gestion*, p. 61-73.
- Moisdon, J.-C. (2010), « L'évaluation du changement organisationnel par l'approche de la recherche-intervention. L'exemple des impacts de la T2A », *Revue Française des Affaires Sociales*, n°1-2, p. 213-226.
- Montford, K. S. (2015). Transforming Choices: The Marginalization of Gender-Specific Policy Making in Canadian Approaches to Women's Federal Imprisonment. *Canadian Journal of Women and the Law*, 27(2), 284–310.
- Moscarola J., (2006). « Le Sphinx Développement, Analyse lexicale avec Le Sphinx», Manuel d'utilisation, 155 p. <https://fr.scribd.com/document/277603461/Cours-Sphinx-Lexica>
- Mowen, T. J., et C. A. Visser. 2016. "Changing the Ties that Bind: How Incarceration Impacts Family Relationships." *Criminology and Public Policy* 15 (2): 503–528. doi:10.1111/1745-9133.12207.
- Murdoch D. J., King L. L. (2019). 'Not feeling like a caged animal:' Prisoner perceptions of a remote video visitation system. *Journal of Crime and Justice*.
- McGuire, M. M., et Murdoch, D. J. (2021). *(In)-justice: An exploration of the dehumanization, victimization, criminalization, and over-incarceration of Indigenous women in Canada*. *Punishment et Society*, 24(4), 529–550. <https://doi.org/10.1177/14624745211001685>
- Murray, J., Farrington, D., Sekol, I. et Olsen, R. (2009). *Effects of parental imprisonment on child antisocial behaviour and mental health: a systematic review*. Campbell Systematic Reviews: The Campbell Collaboration.
- Murray, J., Farrington, D. P., et Sekol, I. (2012). Children's antisocial behavior, mental health, drug use, and educational performance after parental incarceration: A systematic review and meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 138(2), 175.
- Myers, B. J., Smarsh, T. M., Amlund-Hagen, K. et Kennon, S. (1999). Children of incarcerated mothers. *Journal of Child and Family Studies*, 8, 11-25.
- New Hampshire DOC Family Connections Center, «Video Visit Caregiver Testimony», 2013.
- Nesmith, A. et Ruhland, E. (2008). Children of incarcerated parents: Challenges and resiliency, in their own words. *Children and Youth Services Review*. 30(10): pp.1119-1130.
- Nesmith, A., et Ruhland, E. (2011). Caregivers of children with incarcerated parents. *Open Family Studies Journal*, 4, 105– 116.
- Newman, M. G., Szkodny, L. E., Llera, S. J. et Przeworski, A. (2011). A review of technology-assisted self-help and minimal contact therapies for anxiety and depression: is human contact necessary for therapeutic efficacy? *Clinical Psychology Review*, 31(1), 89–103.

- Nieuwboer, C. C., Fukkink, R. G. et Hermanns, J. M. A. (2013). Online programs as tools to improve parenting: a meta-analytic review. *Children and Youth Services Review*, 35(11), 1823–1829.
- Ninacs, W.A. (2008). *Empowerment et intervention*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Oehme, K., O'Rourke, K. S. et Bradley, L. (2021). Online Virtual Supervised Visitation During the COVID-19 Pandemic: One State's Experience. *Family court review*, 59(1), 131–143.
- O'Reilly, A., et Green, F. J. (2024). *The mother wave : theorizing, enacting, and representing matricentric feminism*. Demeter Press.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. (2^e éd.). Paris : Armand Colin.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. (3^e éd.). Paris : Armand Colin.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (Cinquième édition). Armand Colin.
- Parkes, D. L. (2016). Women in prison: Liberty, equality, and thinking outside the bars. *SSRN Electronic Journal*. <https://doi.org/10.2139/ssrn.3072726>
- Parsons R. J. (2002). Guidelines for empowerment-based social work practice. In Roberts A. R. et Greene G. J. (Eds.), *Social workers' desk reference* (pp. 396–401). New York: Oxford University Press.
- Paynter, M. J. (2021). (In)Justice reproductive dans les pénitenciers fédéraux pour femmes au Canada. *Rapport final sur le projet d'ateliers sur la justice reproductive réalisé en 2019-2020*. Rédigé pour l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry Ottawa, Ontario, Canada.
- Paynter, M. J., Bagg, M. L. et Heggie, C. (2021). Invisible women: correctional facilities for women across Canada and proximity to maternity services. *International Journal of Prisoner Health*, 17(2), 69–86.
- Paynter, M. J., Heggie, C., Matheson, L., Rillie, C., Beals, D. et Bray, M. (2022). Maternal incarceration in a provincial prison in Canada: A qualitative study. *Journal of advanced nursing*.
- Phillips, S. D. 2012. "Video Visits for Children Whose Parents are Incarcerated: in Whose Best Interest?" *The Sentencing Project*.
- Pinderhughes, E. (1983). Empowerment for our clients and for ourselves. *Social Casework*, 64(6), 331-338.
- Plane J.-M. (2000), *Méthodes de recherche-intervention en management*, L'Harmattan.
- Plourde, C., Brochu, S., Couvrette, A., et Gendron, A. (2007). Point de vue des femmes incarcérées concernant les impacts de l'incarcération sur leur trajectoire de consommation de drogue. *Criminologie*, 40 (1). 105-134.

- Poehlmann, J. (2005a). Incarcerated mothers' contact with children, perceived family relationships, and depressive symptoms. *Journal of Family Psychology*, 19(3), 350–357.
- Poehlmann, J. (2005b). Representations of attachment relationships in children of incarcerated mothers. *Child Development*, 76(3), 679–696.
- Poehlmann, J., Schlafer, R. J., Maes, E. et Hanneman, A. (2008). *Factors associated with young opportunities for maintaining family relationships during maternal incarceration*. *Family Relations*, 57(3), 267–280
- Pogrebin, M. R. et Dodge, M. (2001). Women's accounts of their prison experiences: A retrospective view of their subjective realities. *Journal of criminal justice*, 29, 531-541.
- Protecteur du citoyen. (2026). *Des drames humains derrière les barreaux : Une enquête pour améliorer la gestion des cas complexes dans les établissements de détention*. Protecteur du citoyen. <https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/conseils/capsules/drames-humains-derriere-barreaux-enquete-gestion-cas-complexes-detention>
- Protecteur du citoyen (2026). *Trajectoires des enfants, des jeunes et des familles des Premières Nations et Inuit en protection de la jeunesse au Québec : deuxième rapport de suivi de la Commission Viens*. <https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/2026-06/rapport-suivi-CERP-protection-jeunesse.pdf>
- Rapp C. A. (1998). *The strengths model: Case management with people suffering from severe and persistent mental illness*. New York: Oxford University Press.
- Rapp, C. A. et Goscha, R. J. (2012). *The strengths model: A recovery-oriented approach to mental health services* (3 ed.). New York, NY: Oxford University Press.
- Rapp, C.A., Saleebey, D. et Sullivan, W.P. (2005) The future of strengths-based social work, *Advances dans Social Work*, 6(1): 79–90.
- Ricordeau, G. (2019) *Pour elles toutes : femmes contre la prison*. Chico. Lux Éditeurs, 235 pages.
- Ricordeau, G. (2008). *Les détenus et leurs proches : solidarités et sentiments à l'ombre des murs* (Ser. Collection mutations (éditionsautrement), 246). Autrement.
- Rogers, D. 2013. “The Surge in Video Visits: Is There a Trade Off? if So, Where Is the Balance?” *Corrections Forum* 22 (6): 20–26.
- Rogers, C.R. (1959). A theory of therapy, personality, and interpersonal relationships as developed in the client-centered framework, in S. Koch (ed.), *Psychology: A Study of Science: Formulations of the Person and the Social Context*. New York: McGraw-Hill.
- Rossiter, C., Power, T., Fowler, C., Jackson, D., Hyslop, D. et Dawson, A. (2015). Mothering at a distance: What incarcerated mothers value about a parenting program. *Contemporary Nurse*, 50, 238–255. <https://doi.org/10.1080/10376178.2015.1105108>

- Rostaing, C. (1997) La relation carcérale : Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes. Le lien social. 331 pages.
- Roy, M. (2013). L'individualisation et la médicalisation du travail social dans le domaine de la « santé mentale ». *Reflets*, 19(1), 226–237. <https://doi.org/10.7202/1018047ar>
- Rabuy, B., et P. Wagner. (2015). "Screening Out Family Time: the For-Profit Video Visitation Industry in Prisons and Jails." Prison Policy Initiative. January. www.prisonpolicy.org/visitation/report.html
- Roy, V., Turcotte, D., Lindsay, J., Bédard, S. et Turgeon, J-F., (2013). Quelques repères théoriques pour comprendre et orienter les pratiques d'intervention de groupe en travail social. Dans E. Harper et H. Dorvil (dir). *Le travail social : théories, méthodologies et pratiques*. Presses de l'Université du Québec. Québec pp. 223-241.
- Ruddick, Sara. Maternal Thinking: Toward a Politics of Peace. Beacon Press, 1989
- Saini, M., Mishna, F., Barnes, J. et S. Polak (2013). « Parenting online: An exploration of virtual parenting time in the context of separation and divorce », *Journal of Child Custody*, vol. 10, 120-140.
- Saini, M. et S. Polak (2018). « The benefits, drawbacks, and safety considerations in digital parent-child relationships: An exploratory survey of the views of legal and mental health professionals in family law », *Family Court Review*, vol. 56, no 4, 597-606.
- Sécurité publique Canada (2018). *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ccrso-2017/ccrso-2017-fr.pdf>
- Saleebey, D. (1996). The strengths perspective in social work practice: Extensions and cautions. *Social Work*, 41(3), 296-305.
- Saleebey D. (Ed.). (1997). Introduction: Power in the people. In Saleebey D. (Ed.), *The strengths perspective in social work practice* (2ed., pp. 3–19). New York: Longman.
- Saleebey D. (Ed.). (2002). *The strengths perspective in social work practice* (3 ed.). Boston: Allyn et Bacon.
- Saleebey, D. (ed.) (2013) *The Strengths Perspective in Social Work Practice*, 6th edn. Boston, MA: Pearson.Education.
- Savall H., et Zardet, V. (2004), Recherche en sciences de gestion : approche qualimétrique. Observer l'objet complexe, Economica.
- Savall H., et Zardet, V. (1996), « La dimension cognitive de la recherche-intervention : la production de connaissances par interactivité cognitive », *Revue Internationale de Systémique*, Vol. 10, n°1-2, p. 157-189.
- Schubert, E. C., Duinick, M. et Schlafer, R. J. (2016). Visiting Mom: A pilot evaluation of a prison-based visiting program serving incarcerated mothers and their minor children. *Journal of offender rehabilitation*, 55(4), 213–234.

- Shamai, M., et Kochal, R-B. (2008). «Motherhood starts in prison»: the experience of motherhood among women in prison. *Family process*, 47 (3). 323-340.
- Shantz, L., Kilty, J. et Frigon, S. (2009). Echoes of imprisonment: Women's experiences of "successful (re)integration". *Canadian Journal of Law and Society*, 24(1), 85-106.
- Sharma, A. (2001). Healing the Wounds of Domestic Abuse: Improving the Effectiveness of Feminist Therapeutic Interventions with Immigrant and Racially Visible Women Who Have Been Abused. *Violence against Women*, 7(12), 1405–1428.
<https://doi.org/10.1177/10778010122183928>
- Sitren A. H., Smith H. P., Andersen T. S. et Bookstaver M. R. (2020). Jail visitation: An assessment of alternative modalities. *Criminal Justice Policy Review*.
- Smith, G. C., Savage-Stevens, S. E., et Fabian, E. S. (2002). How caregiving grandparents view support groups for grandchildren in their care. *Family Relations*, 51, 274– 281.
- Société Elizabeth Fry du Québec et Société Elizabeth Fry du Québec. (2011). *La justice pénale et les femmes*. Éditions du Remue-ménage.
- Société Elizabeth Fry (2018). *Rapport pour une proposition d'un modèle innovateur en matière de gestion des services correctionnels pour la clientèle féminine*. Comité de travail formé dans le cadre de l'entente de partenariat entre le ministère de la Sécurité publique et la Société Elizabeth Fry du Québec. http://www.elizabethfry.qc.ca/docs_pdf/Rapport_une_voix_différente.pdf
- Société Élizabéth Fry (2011) *La justice pénale et les femmes*. Les éditions du remue-ménage. Montréal, 171 pages.
- Solomon, B. B. (1976). *Black Empowerment: Social Work in Oppressed Communities*. New York: Columbia University Press.
- Sokoloff, N. J. et Dupont, I. (2005). Domestic Violence at the Intersections of Race, Class, and Gender: Challenges and Contributions to Understanding Violence Against Marginalized Women in Diverse Communities. *Violence against Women*, 11(1), 38–64.
<https://doi.org/10.1177/1077801204271476>
- Stefan, S., et David, D. (2013). Face-to-face counselling versus high definition holographic projection system. Efficacy and therapeutic alliance. A brief research report. *Journal of Cognitive and Behavioral Psychotherapies*, 13(2), 299–307.
- Stern, N. et Oehme, K. (2002). The troubling admission of supervised visitation records in custody proceedings. *Temple University Law Review*, 75(2), 271–312.
- Strozier, A. L., Armstrong, M., Skuza, S., Cecil, D., et McHale, J. (2011). Coparenting in kinship families with incarcerated mothers: A qualitative study. *Families in Society*, 92, 55– 61.
- Sturges J. E. (2002). Visitation at county jails: Potential policy implications. *Criminal Justice Policy Review*, 13(1), 32–45.

- Sullivan, A. D. W., Forehand, R., Acosta, J., Parent, J., Comer, J. S., Loiselle, R. et Jones, D. J. (2021). Covid-19 and the acceleration of behavioral parent training telehealth: current status and future directions. *Cognitive and Behavioral Practice*, 28(4), 618–629.
- Tartaro C., Levy M. P. (2017a). Inmate visitation: Visitor preferences regarding the best visitation modality for children. *Corrections: Policy, Practice and Research*, 2(1), 20–40.
- Tartaro C., Levy M. P. (2017b). Visitation modality preferences for adults visiting jails. *The Prison Journal*, 97(5), 562–584.
- Tasca, M., Mulvery, P. et Rodriguez, N. (2016). *Families coming together in prison: An examination of visitation encounters*. *Punishment et Society*, 18(4), 459–478.
- Teater, B. (2014). *An introduction to applying social work theories and methods (Second)*. McGraw-Hill Education.
- Tremblay, M. D. et Sutherland, J. E. (2017). The effectiveness of parenting programs for incarcerated mothers: a systematic review. *Journal of Child and Family Studies*, 26(12).
- Turcotte, C., Guillemette, J. et Lavoie, K. (2022). Séparés, mais toujours connectés ? Exploration des usages des technologies de l'information et de la communication entre parents et enfants de familles séparées. *Intervention*, (155), 167–177.
- Turcotte, D., Turcotte, D., Deslauriers, J.-P. et Deslauriers, J.-P. (2017). *Méthodologie de l'intervention sociale personnelle (2e édition revue et augmentée, Ser. Collection travail social)*. PUL, Presses de l'Université Laval.
- Vacheret, M. et Lemire, G. (2007). *Anatomie de la prison contemporaine*. PUM.
- Van Campenhoudt, L. et Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales (4^e éd)*. Paris : DUNOD.
- Van Voorhis, P, Bauman, A., Wrighte. M. et Salisbury, . (2009). “Implementing the women’s risk/needs assessment (WRNAs): Early lessons from the field”, *Women, Girls et Criminal Justice*, 10, 81-91.
- Wade, S. L., Gies, L. M., Fisher, A. P., Moscato, E. L., Adlam, A. R., Bardoni, A., Corti, C., Limond, J., Modi, A. C. et Williams, T. (2020). Telepsychotherapy with children and families: Lessons gleaned from two decades of translational research. *Journal of Psychotherapy Integration*, 30(2), 332–347.
- Weick, A., Rapp, C. A., Sullivan, W. P. et Kisthardt, W. (1989). A strengths perspective for social work practice. *Social Work*, 34(4), 350-354.
- Withers, L., et Folsom, J. (2007). *Incarcerated fathers: A descriptive analysis*. Correctional Service of Canada. Récupéré de <https://www.csc-scc.gc.ca/research/092/r186-eng.pdf>
- Whittaker, J. (1983). Mutual helping in human services. In J. K. Whittaker, J. Garbarino et Associates (Eds.), *Social Support Networks* (pp. 29-70). Hawthorne, NY: Aldine de Gruyter.
- Wolman, R. et R. Pomerance (2012). « Telepresence technology in divorce and separation », *Open Access Journal of Forensic Psychology*, vol. 4, 51-68.

- Wylde., C. (2019). *Profil correctionnel des Autochtones dans les Services correctionnels du Québec*. Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics. Québec
- Yoong, S., Correctional Service Canada. Women Offender Programs et Service correctionnel Canada. Programmes pour délinquantes. (2007). *The needs of incarcerated mothers and their children: implications for parenting programs in women offender institutions : a literature review*. Correctional Service Canada, Women Offender Programs = Service correctionnel du Canada, Programmes pour délinquantes.
- Young, D. et Smith, C. (2000). When moms are incarcerated: The needs of children, mothers, and caregivers. *Families in Society*, 81, 130– 141.
- Zendo S., Donelle, L., et Magalhaes, L. (2021). Health Access of Women in Provincial Correctional Institutions. *Social Work in Public Health*, 36(2), 232– 245. <https://doi.org/10.1080/19371918.2020.1864556>